

Trente années d'exploitation des Requins en Afrique de l'Ouest

MIKA DIOP
JUSTINE DOSSA





« Pour aider mon mari dans l'entretien de la maison et l'éducation de nos enfants, je me suis très tôt investie dans la transformation des produits halieutiques.

Soucieuse de gagner beaucoup d'argent, je m'étais impliquée dans le séchage et le commerce des produits Requins. Il faut dire que la demande était très forte. Parallèlement, j'avais une activité de braisage de sardines. Mais celle-ci était vraiment subsidiaire jusqu'à ce qu'on nous interdise l'exploitation des produits Requins. La situation a été très difficile et le manque à gagner, important. Je n'avais plus le choix : je me suis davantage investie dans le braisage des sardines.

Je dois dire qu'au début cela n'a pas été aisé. Je devais louer un four 3 000 francs CFA par jour pour pouvoir fumer mes produits. Depuis que le projet nous a dotées de fours, je n'en loue que lorsque ceux-ci sont utilisés par d'autres membres de notre groupement, et j'ai senti une réduction sensible des frais à engager pour le braisage de mes produits, mais aussi l'amélioration de la qualité de ceux-ci. Ma clientèle en est satisfaite. »

*Mme Gnima Sarr,
transformatrice de produits halieutiques
basée à Joal (Sénégal)*

Une initiative conjointe de



30 années d'exploitation des Requins en Afrique de l'Ouest

Trajectoires des pêcheries, évolution des captures et état
de conservation des Requins dans les pays membres
de la Commission sous-régionale des pêches

Mika Diop
Justine Dossa



Préface



La Commission sous-régionale des pêches (CSRP) a inscrit parmi ses priorités la promotion et le développement de la coopération au sein de ses Etats membres pour la préservation, la conservation et l'exploitation durable des ressources halieutiques. Afin d'assurer la réalisation de ses objectifs fondamentaux, la CSRP privilégie des actions concrètes sur le terrain, le renforcement des capacités des administrations publiques et de la société civile. Elle contribue à la réflexion sur l'avenir du secteur de la pêche au profit des populations présentes et futures de la sous-région. La pêche dans l'espace de la CSRP est fragilisée par une surexploitation des stocks. Le cas des Requins, caractérisés par une croissance lente, une grande longévité et une reproduction tardive, est édifiant. Les débarquements sont en chute libre du fait de la forte pression exercée sur ces espèces. Ceci est renforcé par une forte demande en ailerons sur le marché mondial. D'où l'initiation d'un « Plan sous-régional d'action pour la conservation et la gestion

durable des populations de Requins » – PSRA Requins.

Mis en œuvre par la CSRP avec l'appui financier et technique de la FIBA, ce plan a été décliné en plans d'action nationaux exécutés dans les Etats membres. Ainsi, des plans d'aménagement ont été initiés, une réflexion a été menée sur des alternatives de reconversion des acteurs spécialisés dans la filière Requins et des actions concrètes de reconversion déterminées dans chaque pays.

Le projet PSRA Requins a largement contribué à l'atteinte des objectifs du Plan d'action stratégique 2002-2010 de la CSRP. Les résultats enregistrés sont assez éloquentes pour développer cette approche dont les principes ont été propices à la mise en œuvre de politiques réfléchies et cohérentes. Il appartient désormais aux Etats membres de la CSRP d'apporter une réponse pertinente et concertée pour pérenniser ces acquis.

KANE Ciré Amadou
Secrétaire permanent de la CSRP



Sommaire

Contexte	8
Première partie. Le projet PSRA Requins, son avènement, ses réalisations et leur impact	12
La pêche dans l'espace de la CSRP, un secteur vital	13
Contexte et justification du processus PSRA Requins	17
Naissance du processus PSRA Requins	19
Projet d'appui à la mise en œuvre du processus PSRA Requins. . . .	19
Réalizations et impact du projet	24
Deuxième partie. Synthèse et analyse préliminaire des études menées dans le cadre du projet PSRA Requins	34
Développement des pêcheries de Requins dans la sous-région	35
Migrations et mutations sociales	49
Zones de pêche et évolution des captures dans la sous-région.	52

Troisième partie. Etat des stocks de Requins dans l'espace de la CSRP et premières conclusions	64
Etat de conservation des Requins en Afrique de l'Ouest	65
Signes de surexploitation des ressources dans l'espace de la CSRP.	68
Conclusions et perspectives	75
Références bibliographiques	80
Sigles et acronymes	84
Glossaire	86
Annexes	88
Remerciements	94

Contexte



LE GROUPE DES CHONDRICHTYENS, qui regroupe les requins, les raies et les chimères, comprend les espèces les plus charismatiques évoluant dans nos océans. Un argument insuffisant pour le sauver de la pêche généralisée, intensive et aveugle pratiquée pour satisfaire la demande du marché asiatique en ailerons destinés à l'industrie agroalimentaire. Sur les 1 100 espèces connues de chondrichthyens, plus d'un quart est menacé, essentiellement en raison de la surpêche, mais aussi du développement du littoral, de la perte d'habitats et de la pollution – seul un quart des espèces est jugé « en bon état » sur la liste rouge de l'UICN.

Au sein de ce groupe, les Requins¹ constituent une importante ressource marine pour de nombreuses cultures et communautés du monde entier. Malheureusement, un grand nombre d'espèces de raie et de requin est soumis à une exploitation intensive au niveau international.

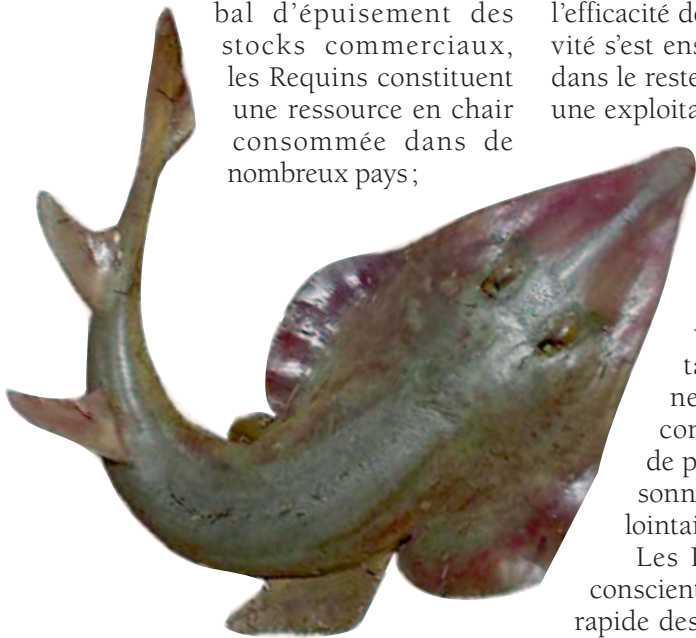
1. Le terme « Requins » désigne ici toutes les espèces de la classe des chondrichthyens (requin, ange de mer, raie, poisson-scie et chimère). Cette terminologie correspond à celle utilisée par le Plan d'action international pour la conservation et la gestion durable des Requins, adopté par le Comité des pêches de la FAO en février 1999. Dans ce document, nous utiliserons Requins, avec une majuscule, pour désigner toutes les espèces de chondrichthyens, et requins, avec une minuscule, quand il s'agira tout simplement... des requins.

L'expansion des captures de Requins et son impact sur certaines espèces qui sillonnent plusieurs zones des océans mondiaux préoccupent de nombreux responsables (FAO, 2001). C'est en ces termes que le Plan d'action pour la conservation et la gestion durable des Requins de l'Union européenne décrit la situation actuelle : « Les chondrichthyens [...], appelés couramment "Requins", font l'objet d'une exploitation de plus en plus intensive depuis le milieu des années 1980, en raison d'une demande accrue de produits à base de Requins (plus particulièrement les ailerons, mais aussi la chair, la peau, le cartilage, etc.), surtout sur les marchés asiatiques. Entre 1984 et 2004, les captures de Requins à l'échelle mondiale sont passées de 600 000 tonnes à plus de 810 000 » (UE, 2009).

Diverses raisons expliquent cette pression sur les Requins :

– plusieurs espèces de requin et de raie vivent à proximité des côtes et sont donc directement concernées par les activités de pêche côtière, actuellement caractérisées par une augmentation de l'effort de pêche, une faible sélectivité et une flotte en surcapacité ;

– dans un contexte global d'épuisement des stocks commerciaux, les Requins constituent une ressource en chair consommée dans de nombreux pays ;



– les Requins des grands fonds représentent les premières captures accessoires de la pêche en eaux profondes, qui se développe depuis une quinzaine d'années.

Or, les Requins ont une faible aptitude à restaurer rapidement leur population, ce qui les rend fragiles. En effet, leur cycle de vie est caractérisé par une faible fécondité, une croissance lente et une maturité tardive.

Dans les pays membres de la Commission sous-régionale des pêches (CSRP), les Requins ne font l'objet d'une réelle exploitation que depuis une trentaine d'années. En effet, auparavant, la chair fumée ou salée-séchée des sélaciens pêchés dans cette zone (essentiellement des requins) était destinée à la consommation locale. Mais, à partir des années 1970, le marché s'est ouvert à l'exportation pour répondre à la forte demande en ailerons de sélaciens à des prix alléchants émanant des pays asiatiques, encourageant le développement de la pêche aux Requins dans le monde entier. Dans la sous-région, une filière s'est constituée à partir de la Gambie, avec une augmentation rapide et régulière de l'effort de pêche (accroissement du nombre d'embarcations et de l'efficacité des engins utilisés). Cette activité s'est ensuite rapidement développée dans le reste de l'espace de la CSRP, avec une exploitation ciblée par la pêche artisanale (CSRP, 2003). Cependant, l'évolution à la baisse des rendements et de la rentabilité économique – malgré la forte valeur commerciale des ailerons – a vite démontré qu'une exploitation durable des sélaciens ne pouvait pas être assurée, contraignant certains groupes de pêcheurs à des migrations saisonnières vers des zones de pêche lointaines.

Les Etats membres de la CSRP, conscients des risques d'effondrement rapide des stocks et de l'impact de cet

effondrement sur la diversité biologique, se sont alors engagés, à travers le Plan sous-régional d'action (PSRA) Requins, à développer une stratégie de conservation et de gestion durable des Requins dans la sous-région. Pour faciliter sa mise en œuvre, un projet d'appui de quatre ans a été mis en place en 2004, bénéficiant d'un financement international et soumis à la gestion de la CSRP, avec un appui technique de la FIBA. Le projet a permis la mise en œuvre du plan d'action par, entre autres, le développement d'actions pilotes et démonstratrices aptes à mobiliser les partenaires et les acteurs de terrain. Au cours de cette période, des progrès significatifs ont été enregistrés en ce qui concerne l'amélioration des connaissances sur les populations de Requins et le suivi des pêcheries, la caractérisation des sites de pêche spécialisés et la description des

acteurs directement impliqués dans la pêche aux Requins.

Le présent document propose une capitalisation des résultats de ces premières années de mise en œuvre du projet PSRA Requins, qui correspondent à la première phase du Programme régional de conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest (PRCM). Une seconde phase du projet a été lancée en 2008 ; quelques éléments d'appréciation contenus dans ce rapport portent ainsi sur la période allant de 2004 à la mi-2009, quand l'analyse le réclamait.

A noter que dans ce document, pour faciliter la compréhension, le processus stratégique mis en place dans le cadre du Plan d'action sous-régional de la CSRP est appelé « processus PSRA Requins » ; le projet, quant à lui, est dénommé « projet PSRA Requins ».

Première partie

Le projet PSRA Requins, son avènement, ses réalisations et leur impact



LA PÊCHE DANS L'ESPACE DE LA CSRP, UN SECTEUR VITAL

LA PÊCHE JOUE UN RÔLE PRIMORDIAL dans les Etats membres de la Commission sous-régionale des pêches. Elle contribue, à des degrés divers, à la sécurité alimentaire des pays de la CSRP (en fournissant 30 % des protéines animales en moyenne), à la création d'emplois, à l'équilibre de la balance commerciale (jusqu'à 25 % en Mauritanie). La superficie de la zone économique exclusive (ZEE) des pays membres de la CSRP est d'environ 1 550 000 kilomètres carrés, avec une capture annuelle moyenne de poissons estimée à 1 500 000 tonnes, dont seulement un quart d'espèces démersales² (CSRP, 2007 ; Diop, 2010 ; com. pers). Ces captures représentent 1,8 % des captures marines mondiales, estimées à 82 millions de tonnes en 2006 (FAO, 2008)³. Les stocks de poissons demersaux et pélagiques⁴ sont, dans beaucoup de cas de figure, pleinement exploités, voire surexploités.

2. Espèces évoluant au fond de l'océan, comme la daurade, le thiof, la courbine, les mollusques céphalopodes et les coquillages, et certaines espèces de raie et de requin.

3. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/i0250e/i0250e01.pdf>, consulté le 9 janvier 2010.

4. Espèces évoluant en surface, tels le thon, la sardine, la sardinelle, le maquereau, le chinchard et certaines espèces de requin.

Figure 1. Localisation des Etats membres de la CSRP, zone d'exécution du projet PSRA Requins



En Afrique de l'Ouest, on a observé ces dernières années une très forte littoralisation des populations humaines. Au niveau des Etats membres de la CSRP, ces dernières étaient estimées à 34,3 millions d'individus en 2007⁵. Les projections pour 2050 avoisinent les 75,8 millions d'habitants. Fondé sur les calculs du World Resources Institute⁶, le pourcentage de la population des pays membres de la CSRP habitant à moins de 100 kilomètres de la côte est estimé à 78,41 %. Cette littoralisation des populations a engendré une forte demande en ressources marines.

La pression de pêche au travers de l'effort est assez élevée (30 000 pirogues et une flottille industrielle de 1 000 navires

5. « State of the World in 2007. Unleashing the Potential for Urban Growth », UNFPA, 2007. <http://www.unfpa.org/swp/2007/english/notes/indicators.html>, consulté le 15 septembre 2009.

6. World Resources Institute, 2000. <http://earth-trends.wri.org/text/coastal-marine/variable-63.html>, consulté le 15 septembre 2009.

en 2007). Certaines des espèces cibles migrent le long de la côte et ne sont généralement pas confinées dans les eaux d'un Etat (sardinelle, thon et autres pélagiques). Les pêcheurs poursuivant ces espèces migrent donc également, ce qui crée des problèmes transfrontaliers aigus liés à la gestion des ressources, à l'élaboration et à l'implémentation de politiques d'aménagement appropriées.

La pêche artisanale, soutenue par les coopérations internationales, occupe une place de plus en plus importante. A la fin des années 1990, on estimait qu'environ deux tiers des captures étaient le fait des pêcheries industrielles, contre un tiers pour la pêche artisanale. Les parts de ces deux segments sont aujourd'hui presque identiques : environ 710 000 tonnes pour la pêche artisanale et un peu moins de 1 000 000 tonnes pour la pêche industrielle (voir tableau I, page suivante).

L'augmentation du nombre d'embarcations de pêche artisanale a été incontrôlée,

Tableau I. Captures totales des pêcheries industrielles et de la pêche artisanale dans les pays membres de la CSRP (2010)

Captures (en tonnes)	Pays							Total
	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée-Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Leone	
Pêche artisanale	4 200	30 000	57 000	26 306	89 700	385 902	116 600	709 708
Pêche industrielle	3 800	10 000	42 000	44 720	807 300	42 000	15 800	965 620
Captures totales	8 000	40 000	99 000	71 026	897 000	427 902	132 400	1 675 328

Sources : MAAP, 2005 ; GFD, 2005 ; CNSHB, 2005 ; IMROP, 2006 ; DPM, 2006 ; MFMW, 2005 ; COPACE, 2003 et 2005.

en particulier au Sénégal et en Mauritanie, où les captures sont de plus en plus fréquemment destinées au marché international et sous-régional. On compte ainsi aujourd'hui plus de 30 000 pirogues (dont 16 000 motorisées), dont 80 % se trouvent au Sénégal et en Mauritanie, avec une concentration de 60 % d'entre elles au Sénégal (voir tableau II).

Parallèlement, le nombre de navires industriels est globalement resté stable (sauf au Sénégal) et les problèmes de ce secteur (importance des prises accessoires et du rejet en mer, impact sur les espèces menacées) demeurent non résolus.

La conjugaison de cette surcapacité et d'un accroissement considérable des performances (grâce à l'usage du GPS, par exemple) a conduit à une diminution des rendements dès les années 1990 (Josse et

Garcia, 1986 ; FAO, 1988 ; Chavance *et al.*, 2004) et a largement contribué au phénomène de surpêche des espèces démersales. Le développement rapide de ce secteur a un impact négatif sur l'état des ressources halieutiques des pays de la sous-région, jugé inquiétant. On estime que les deux tiers des stocks des principales espèces sont surexploités ou en passe d'atteindre leur limite d'exploitation.

Or, le secteur de la pêche joue un rôle important dans le budget des Etats : il contribue à 43 % des recettes d'exportation et à près de 5 % du PIB en Mauritanie, à près de 3 % du PIB en Gambie ou encore à 21 % des recettes d'exportation au Sénégal (voir tableau III, page suivante). Les produits de la pêche jouent également un rôle très important au niveau de la sécurité alimentaire, comme au Cap-Vert, où la consommation moyenne par habitant est de 25 kilogrammes par an.

Tableau II. Flottilles de pêche industrielle et de pêche artisanale dans l'espace de la CSRP (2010)

Flottilles	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée-Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Leone	Total
Pêche industrielle	197	30	191	121	323	130	100	1 092
Navires nationaux ou basés	77	0	22	3	211	117	40	470
Navires étrangers sous licence*	120	30	169	118	112	13	60	622
Pêche artisanale	1 267	1 700	3 636	1 000	4 800	13 420**	7 000	32 823
Pourcentage de motorisation	73 %	37 %	29 %	22 %	97 %	79 %	3 %	52 %
Nombre de pirogues motorisées	925	629	1 054	216	4 686	7 165	210	14 885

* Les licences ne sont pas toutes utilisées. ** Seules 8 991 pirogues sont actives.

Sources : CIPA, 2008 ; DGP, 2005 ; GFD, 2004 ; CNSHB, 2005 ; DGPA, 2006 ; IMROP, 2009 ; DPM, 2009 ; MFMW, 2006.

Tableau III. Contribution du secteur pêche à l'économie des Etats membres de la CSRP (2010)

Indicateurs	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée-Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Leone	Total
Part du PIB	1,52 %	2,68 %	0,43 %	5 %	6 %*	1,4 %	N.D.	
Valeur des exportations (M USD)	0,55	0,31	33,30	0,20	169,03	313,49	18,10	534,94
Contribution aux exportations	0,99 %	0,24 %	4,48 %	3,9 %	43,45 %	21,53 %	0 %	
Contribution au budget de l'Etat	N.D.	N.D.	2,5 %	6,71%	6 %**	1,7 %	0,9 %	

N.D. : non déterminée.

* Selon l'étude FAO/PMEDP 2005, la contribution au PIB du seul secteur artisanal serait en fait de 4,1 %.

** Hors accord de pêche communautaire. En incluant l'accord de pêche avec l'Union européenne, cette contribution s'élevait à 25 % en 2003.

Sources : FMI, 2006 ; World Resources Institute, 2006 ; BM, 2006 ; FAO Country Profiles ; instituts nationaux de statistique.

Tableau IV. Emplois dans le secteur de la pêche des Etats membres de la CSRP (2010)

Indicateurs	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée-Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Leone	Moyenne totale
Emplois dans le secteur de la pêche	9 100	30 000	84 200	16 000	36 000	220 000	125 000	520 300
dont artisans pêcheurs	4 380	47 000	80 000	3 113	30 000	59 500	25 000	206 193
Pourcentage d'emplois dans le secteur de la pêche artisanale	48 %	16 %	95 %	19 %	84 %	27 %	20 %	39 %
Pourcentage de pêcheurs dans la population active	4,6 %	4,5 %	2,5 %	2,2 %	3,1 %	5 %	5,2 %	4 %

Sources : FMI, 2006 ; World Resources Institute, 2006 ; BM, 2006 ; FAO Country Profiles ; instituts nationaux de statistique.

Ce secteur contribue de façon majeure au développement socio-économique (création d'emplois, alimentation, exportation) des pays de la sous-région. Il génère environ 500 000 emplois directs et induits – notamment plus de 189 000 emplois d'artisan pêcheur –, soit 1,45 % de la totalité des emplois dans ces pays. Les emplois directs créés par l'activité de pêche occupent en moyenne 4 % de la population active dans l'espace de la CSRP. Cette proportion s'élève à plus de 5 % en Sierra Leone, malgré le faible niveau de modernisation de la pêche artisanale dans ce pays.

Cette dernière représente en moyenne 36 % des emplois dans le secteur de la pêche (voir tableau IV)⁷.

L'étude et l'analyse des résultats obtenus dans le cadre du projet PSRA Requins montrent que l'exploitation des Requins occupe une place non négligeable dans le secteur de la pêche. En 2008, les emplois directs générés par cette filière étaient estimés à plus ou moins 13 000, soit environ

7. <http://www.csrps.org/presentation/presentation.html>

Tableau V. Estimation des emplois directs et indirects générés par la pêche aux Requins dans l'espace CSRP (2008)

Indicateurs	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée-Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Leone	Total
Pêcheurs	20	900	1 250	68	1 800	600	3 000	7 638
Transformateurs		100	53		400	3 015	400	3 968
Fumeuses			77			32		109
Total emplois	20	1 000	1 385	68	2 200	3 647	3 400	12 720
Valeur des mises à terre (en euros)		58 104	2 125 175		1 878 452	3 477 397	993 326	8 532 454

Source : synthèse des résultats d'enquêtes sur les trajectoires des pêcheries de Requins dans les pays membres de la CSRP, projet PSRA Requins, 2008.

7 % des emplois générés par la pêche artisanale. La valeur des mises à terre est estimée à 8 500 000 euros par an pour la période 2005-2008, soit environ 3,5 % de la valeur des exportations en produits halieutiques, évaluée à un peu plus de 350 000 000 de dollars US (voir tableau III, page précédente). Ce dernier pourcentage n'est pas négligeable si l'on garde à l'esprit que les captures de Requins déclarées par la pêche artisanale (24 000 tonnes) ne représentent que 1,6 % des mises à terre totales dans le secteur de la pêche, évaluées à 1 473 900 tonnes par an (voir tableau I, p. 15).

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROCESSUS PSRA REQUINS

Aujourd'hui, selon les données de la FAO, les trois quarts des stocks halieutiques sont surexploités au niveau mondial. Pour ce qui concerne les Requins (raies et requins), toujours selon la FAO, ce taux est de 90 %. Un pourcentage élevé, qui s'explique aisément par la forte et régulière augmentation de l'effort de pêche ciblant ces espèces vulnérables depuis la seconde moitié du xx^e siècle. L'évolution à

la hausse de l'effort de pêche est à mettre en relation avec l'augmentation du niveau de vie en Asie du Sud-Est et la mondialisation des échanges, qui ont eu pour effet un accroissement de la demande en ailerons. Dans le monde entier, des pêcheries se sont développées, alléchées par la forte valeur commerciale de ce produit (jusqu'à 100 dollars US le kilo).

La situation est la même sur le littoral ouest-africain. La pêche aux Requins s'est nettement intensifiée dans les pays membres de la CSRP. C'est en Gambie, dès les années 1970, que la filière s'est constituée. Concentrée au départ dans ce pays et à l'embouchure du delta du Sine Saloum, au Sénégal, l'exploitation a rapidement atteint la Mauritanie, au nord, et, vers le sud, la Casamance, au Sénégal, et la Guinée-Bissau (années 1980), puis la Guinée et la Sierra Leone (années 1990).

Autrefois, dans la sous-région, les Requins n'étaient pas ciblés par les pêcheurs côtiers. Capturés de manière accessoire par les pêcheurs de petits pélagiques, ils étaient transformés (salage, séchage) et échangés, dans la région du Sine Saloum, avec les populations rurales contre des céréales. Ils ne faisaient que ponctuellement l'objet de captures ciblées, et étaient parfois utilisés à des fins culturelles et cérémonielles (îles Bijagos). L'exploitation



Requins capturés à bord d'une pirogue au Cap-Vert (I. Ndiaye)

(semi-industrielle) ciblée des Requins a donné lieu à quelques expériences menées dans les années 1940 sur la Petite Côte sénégalaise, qui se sont soldées par des échecs dus à la diminution très rapide des rendements.

Ce n'est qu'au début des années 1970 qu'une pêche artisanale spécialisée s'est développée, au sein de la communauté ghanéenne de Gambie. Incluant à l'origine une soixantaine de pêcheurs, cette activité s'est rapidement étoffée pour devenir une filière de pêche et de transformation, la chair salée-séchée étant exportée vers le Ghana. Les transformateurs ghanéens ont racheté les captures accessoires de Requins des pêcheries opérant à proximité, comme celles des Lébous et des Nyominkas du Sénégal. Ce premier débouché a suscité un intérêt pour les Requins, immédiatement renforcé par la demande des acheteurs d'ailerons, qui ont commencé à se multiplier à la fin des années 1970. L'exploitation a connu une forte progression au cours des années 1980.

Confrontés à une baisse des rendements quasi immédiate, certains pêcheurs ont été contraints d'émigrer vers des zones de pêche lointaines. Le commerce de l'aile a été un des facteurs importants de la régionalisation des activités de pêche dans les pays de l'espace CSRP.

Dans ce contexte est intervenue la dévaluation du franc CFA, en 1994, qui a eu pour conséquence immédiate la compétitivité des produits issus de la zone CFA au niveau mondial, ainsi qu'une très forte hausse de la valeur commerciale des produits de la pêche exportés hors zone franc. L'effort de pêche s'est alors accentué, entraînant le déplacement des zones de pêche de plus en plus loin vers le sud – nombreux sont les pêcheurs de Saint-Louis du Sénégal qui poursuivaient les Requins jusqu'en Sierra Leone. Aujourd'hui, dans la sous-région, Cap-Vert excepté, la quasi-totalité des espèces de séliaciens concernées semblent être pleinement exploitées, voire surexploitées.

NAISSANCE DU PROCESSUS PSRA REQUINS

Préoccupés par la situation des Requins au niveau international, les Etats représentés au Comité des pêches de la FAO ont décidé, en 1995, de créer un groupe de travail sur le sujet. Les recommandations de ce groupe ont débouché sur l'élaboration et l'adoption par le Comité des pêches, en février 1999, du Plan d'action international pour la conservation et la gestion durable des Requins (PAI Requins). Cet instrument stratégique visait, d'une part, à améliorer l'information statistique et les capacités de description et de suivi du statut des populations de Requins, et, d'autre part, à mettre en place, en cas de nécessité, des mesures de conservation et de gestion (voir encadré sur le PAI en annexe 2).

Prenant conscience des risques d'effondrement rapide des stocks de Requins et des conséquences de cet effondrement sur la diversité biologique, les Etats membres de la CSRP ont décidé, en accord avec les recommandations du PAI Requins, de se doter d'un Plan sous-régional d'action pour la conservation et la gestion durable des Requins (PSRA Requins). Ce plan a été adopté en 2001 par la Conférence des ministres de la CSRP, et sa mise en œuvre effective a débuté en 2004 avec le projet PSRA Requins, en complément d'autres dispositifs, mécanismes et programmes touchant à l'accès aux zones de pêche et à la gestion de l'exploitation des ressources marines des Etats membres. Le processus PSRA Requins s'inscrit dans le cadre du Plan d'action stratégique 2002-2010 de la CSRP (voir encadré sur la Commission en annexe).

Entre 2004 et 2007, dans le cadre du PRCM, mobilisant des fonds émanant de la Fondation MAVI et de l'ambassade des Pays-Bas à Dakar, le projet PSRA Requins d'appui à ce processus a mené des activités dans différents domaines liés à la conservation, au suivi et à la gestion durable des populations de Requins. Outre la mise en place de

dispositifs de suivi de l'évolution de la ressource et des actions visant à la régulation de l'exploitation, plusieurs études ont été réalisées sur divers aspects relatifs à l'exploitation des Requins dans la sous-région.

Pour contribuer efficacement à la réussite du projet PSRA Requins, chaque pays devait se doter d'un Plan d'action national (PAN) Requins, inspiré du Plan sous-régional d'action. Ce qui fut fait dès 2003, avec l'appui technique de la FIBA pour la rédaction des documents relatifs aux PAN Requins. Le processus de validation officielle des PAN Requins a été entamé en 2005. Il s'est d'abord agi de diffuser les documents relatifs aux PAN aux différentes parties concernées (administration, recherche, pêcheurs, transformateurs, mareyeurs) et d'organiser des ateliers nationaux de validation. Aujourd'hui, cinq PAN (Sénégal, Guinée, Mauritanie, Sierra Leone et Guinée-Bissau) sur sept ont été validés, c'est-à-dire approuvés par les gouvernements (textes publiés dans les *Journaux officiels*), ce qui constitue un fort engagement des Etats dans la conservation des populations de Requins. Pour ce qui concerne le Cap-Vert, les objectifs du PAN Requins sont intégrés aux plans d'aménagement du pays, ce qui est assimilable à une officialisation.

PROJET D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS PSRA REQUINS

1. Objectifs et structuration

À l'image des politiques de la CSRP, le projet d'appui à la mise en œuvre du processus PSRA Requins s'accompagne d'une stratégie d'intervention fondée sur une approche régionale de la problématique de conservation et de gestion responsable des populations de Requins, avec un accompagnement technique des pays concernés dans la recherche et la mise en œuvre de solutions appropriées.

1. a. Objectifs de la première phase du projet

Dans la première phase de mise en œuvre du projet, il a surtout été question de prendre en charge trois principaux objectifs :

1. appuyer la mise en œuvre du processus PSRA Requins et la production d'outils de gestion des populations de Requins ;
2. développer un programme pilote de reconversion des acteurs spécialisés de la filière d'exploitation des Requins dans les Etats membres de la CSRP ;
3. valoriser et consolider les expériences acquises par un effort de capitalisation et de communication.

Pour atteindre ces objectifs, de nombreuses activités ont été menées. Avant de présenter ces activités, décrivons brièvement la stratégie d'intervention adoptée pour leur réalisation.

Structuration du projet et stratégie d'intervention

La CSRP exécute le projet de mise en œuvre du processus PSRA Requins au bénéfice des ministères chargés de la pêche à travers les Plans d'action natio-

naux de conservation et de gestion durable des Requins (PAN Requins).

Pour une meilleure coordination des activités du projet PSRA Requins, il a été jugé nécessaire que chaque pays dispose de son propre PAN Requins, définissant les actions à mener et les objectifs à atteindre. Ces Plans d'action nationaux définissent également une stratégie d'intervention et un cadre de mise en œuvre. La coordination est confiée soit à la Direction des pêches, soit aux instituts de recherche des pays concernés. Il reste entendu que ces PAN Requins doivent alimenter le projet PSRA Requins pour concourir à l'atteinte de ses objectifs.

Les informations collectées par les instituts de recherche (en Mauritanie, en Guinée, en Guinée-Bissau et au Cap-Vert) ou les départements et les Directions des pêches (en Gambie, au Sénégal, en Sierra Leone) grâce aux enquêteurs, observateurs scientifiques, étudiants et experts sont analysées, et des mesures de gestion et d'aménagement proposées aux ministères chargés des pêches (au niveau national) et à la CSRP pour harmonisation (au niveau sous-régional).

Les institutions partenaires du projet PSRA Requins dans les sept pays membres de la CSRP sont les suivantes :

- CIPA (Centro de Investigação Pesqueira Aplicada), en Guinée-Bissau ;
- FD (Fisheries Department), en Gambie ;
- INDP (Instituto Nacional de Desenvolvimento das Pescas), DGP (Direction générale des pêches), au Cap-Vert ;
- DARO (Direction de l'aménagement des ressources et de l'océanographie) et IMROP (Institut mauritanien de recherches océanographiques et des pêches), en Mauritanie ;
- CNSHB (Centre national des sciences halieutiques de Boussoura), en Guinée-Conakry ;
- CRODT (Centre de recherches océanographiques de Dakar), DPM (Direction des pêches maritimes), au Sénégal ;
- FD (Fisheries Department), en Sierra Leone.

Insertion dans le PRCM et synergie avec d'autres projets de la CSRP

Le projet PSRA Requins est l'un des projets phares de la composante pêche du PRCM et de la CSRP. En effet, ce projet est l'un des plus visibles de la CSRP au niveau de la sous-région, grâce à une communication performante et à ses nombreux efforts de production d'outils d'aide à la prise de mesures de gestion et d'harmonisation des législations en matière de conservation des Requins.

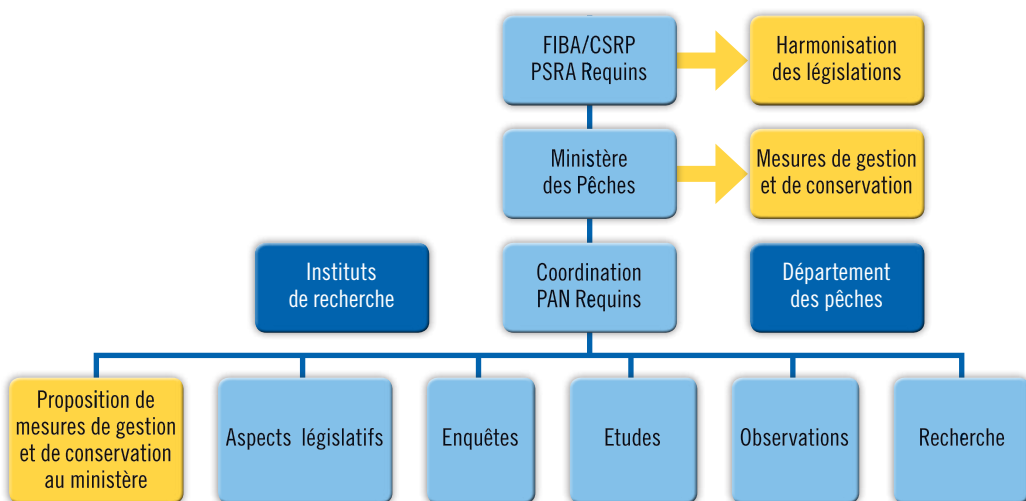
Dans le cadre du PRCM, le projet PSRA Requins est intégré à la composante pêche, dont l'objectif est de « promouvoir des cadres de gestion concertée qui garantissent l'exploitation durable des ressources halieutiques, respectent l'intégrité et le fonctionnement des écosystèmes, et participent au développement socio-économique ». Les activités menées dans le cadre du projet PSRA Requins au sein de cette composante présentent un caractère exemplaire par l'implication des institutions nationales concernées (Directions des pêches, centres de recherche) et des acteurs de la filière

pêche. En synergie avec les autres projets du PRCM (création d'aires marines protégées, gestion concertée des stocks migrateurs partagés...), ce projet contribue également à identifier des habitats critiques et d'éventuelles zones sanctuaires, à élaborer des systèmes de concertation pour l'aménagement des pêches et à appuyer la CSRP dans la mise en œuvre de mécanismes de coordination d'actions de recherche et de réglementation des pêches.

Les initiatives de conservation et de gestion des populations de Requins, entreprises par le projet PSRA Requins, notamment les tests de dispositifs d'évitement des grandes espèces sur les chaluts crevettiers, ont largement contribué à l'amélioration de la sélectivité et à la réduction des impacts dommageables sur les espèces démersales.

Les informations sur les pêcheries de Requins dans l'espace de la CSRP, collectées et analysées avec l'appui du projet PSRA Requins, ont permis d'élaborer des mesures concrètes de gestion des stocks de Requins telles que l'établissement de licences spécifiques, l'instauration de zones protégées, la limitation d'accès à la ressource, l'interdiction de pêcher des espèces menacées, la détermination de la taille de première capture pour certaines espèces ou encore la formulation de recommandations concernant la mise en place d'une fiscalité spécifique (il s'agit

Figure 2. Relations de collaboration entre les différentes parties engagées dans le projet PSRA Requins



ici des taxes sur l'exportation des produits de Requins, notamment les ailerons). Les résultats obtenus à la suite de ces initiatives de conservation ont contribué à la réalisation des objectifs de la composante pêche du PCRM.

Par ailleurs, les différents pays impliqués ont consenti d'importants efforts pour se doter d'un PAN Requins, même s'il existe des disparités dans la mise en œuvre de ces Plans d'action nationaux.

En outre, les nombreuses formations régionales et nationales organisées dans le cadre de ce projet ont été de nature à contribuer largement aux objectifs de renforcement des capacités du PCRM et de la CSRP.

1. b. Objectifs de la deuxième phase du projet

Tous les objectifs de la première phase du projet n'ayant pas été atteints à la fin de l'année 2007, il a été jugé nécessaire de conduire une deuxième phase (2008-2011), tenant compte des acquis décrits précédemment. Cette deuxième phase inclut les grandes actions suivantes :

- poursuite du processus de mise en œuvre des PAN Requins (production d'outils de gestion des populations de Requins et harmonisation des législations) ;
- création d'un observatoire des sélagiens en Afrique de l'Ouest (en lien avec le réseau BIOMAC) ;
- réalisation d'actions pilotes de reconversion et de conservation ;

– capitalisation et valorisation des résultats du PSRA Requins obtenus durant la première phase.

2. Stratégie d'acquisition de données

Les données utilisées proviennent de diverses sources. En effet, il a été fait usage aussi bien d'informations historiques que de données produites dans le cadre du projet. Au plan historique, l'équipe du projet a exploité les bases de données des modules TrawlBases (campagnes de pêche expérimentales) et StatBases (statistiques de pêche) du Système d'information et d'analyse des pêches (SIAP), mis en place par la CSRP de 2000 à 2002, sur financement de l'Union européenne. Ces bases de données régionales ont permis de recueillir l'ensemble des informations (identification des différentes espèces de raie et de requin, occurrences de capture, évolution des débarquements et de l'effort de pêche) collectées depuis cinquante ans sur les espèces pêchées dans l'espace de la CSRP. Sur cette base, les meilleures séries de données disponibles sur les captures de Requins par les pêcheries industrielles et la pêche artisanale au cours des vingt dernières années (1984-2004) ont été reconstituées.

D'autre part, depuis 2005, le projet englobe le suivi des mises à terre de Requins et la collecte de données biologiques, sur l'effort de pêche, les prix et les emplois générés, par le biais d'enquêtes aux points de débarquement (enquêtes exhaustives ou par échantillonnage représentatif des débarquements selon la zone et le pays).

Il est à noter que le suivi régulier de l'activité de pêche et la collecte de données biologiques ont été possibles grâce à la mise en place dans chacun des pays membres de la CSRP d'un réseau d'enquêteurs formés au suivi des débarquements de Requins. En effet, depuis 2004, dans le cadre du projet PSRA Requins, des sessions annuelles de formation sont

organisées, au profit des techniciens et des observateurs scientifiques, sur l'identification, la biologie, la collecte de données relatives aux débarquements et l'aménagement des pêcheries. Dans ce cadre, un guide d'identification des espèces (voir encadré 1) a été réalisé, destiné aux instituts de recherche, aux départements des pêches, aux enquêteurs et aux observateurs embarqués, aux étudiants, aux

pêcheurs et aux transformateurs. Si avant la mise en œuvre du projet les informations étaient classées par groupes d'espèces (raies et requins), depuis 2005 les données sont collectées par espèces, ce qui a considérablement amélioré leur qualité (pour la Mauritanie, les données étaient collectées par espèces depuis 1998 par les enquêteurs de l'IMROP installés aux principaux points de débarquement).

Encadré 1. Le guide d'identification des principales espèces de Requins de la sous-région

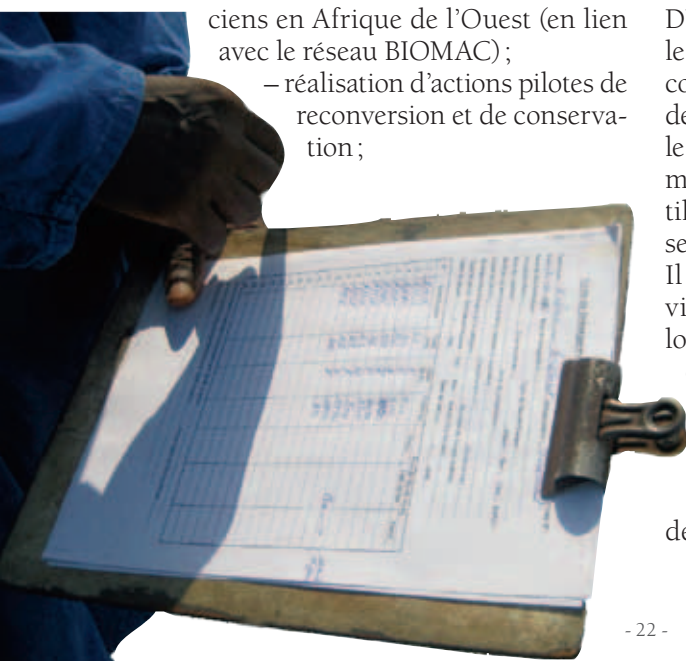
Ce guide, réalisé dans le cadre du projet PSRA Requins, a pour objectif de permettre une identification rapide et aisée des principales espèces de Requins rencontrées communément sur les sites de débarquement de l'espace CSRP et, plus généralement, d'Afrique de l'Ouest. Il a été édité grâce au soutien de la Fondation internationale du banc d'Arguin (FIBA) et de l'Union mondiale pour la nature (UICN).

La collecte de données statistiques sur les espèces de Requins était une priorité du projet PSRA Requins. Ce guide a permis d'améliorer les capacités de suivi des Requins et, par conséquent, la finesse des informations scientifiques nécessaires à leur gestion durable. Cet ouvrage est principalement destiné aux réseaux d'enquêteurs et de biologistes participant au projet PSRA Requins dans les sept pays membres de la CSRP, qui collectent des informations sur les captures et la biologie des espèces de Requins, mais aussi aux marins-pêcheurs, qui enregistrent leurs captures sur le journal de bord.

Dans le guide, chaque espèce fait l'objet d'une page-fiche comprenant un dessin central et, parfois, des dessins complémentaires qui détaillent un caractère morphologique particulier. Les principales caractéristiques morphologiques de l'espèce sont listées pour attirer l'attention de l'utilisateur sur les signes distinctifs permettant son identification. Par ailleurs, des informations concernant les engins de pêche utilisés pour capturer l'espèce, la distribution bathymétrique, l'habitat, etc., sont fournies.

Cet outil est très utile pour améliorer la qualité des informations collectées sur les captures de Requins côtiers.

Le guide d'identification des espèces est téléchargeable sur le site de la FIBA : http://www.lafiba.org/index.php/fr/documentation/boite_a_outils/guides_methodologiques/



Encadré 2. Une étudiante soutenue par le projet PSRA Requins

« En 2007, j'ai bénéficié de l'appui financier de la FIBA, à travers le projet PSRA Requins, pour mener à bien des travaux de recherche préliminaires à la rédaction d'un mémoire de fin d'études. A l'époque, j'étais étudiante à l'Institut universitaire de pêche et d'aquaculture (IUPA) de Dakar. Mon choix s'est porté sur un thème lié à la conservation des populations de Requins au Sénégal. Cette étude s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre des Plans d'action Requins et entrait en résonance avec les objectifs de recherche de l'IUPA.

L'équipe du projet PSRA Requins m'a soutenue, encadrée, et, grâce à cet appui, j'ai pu mener à bien mes enquêtes de terrain, traiter les données que j'avais recueillies et réaliser un document comprenant des informations sur la composition démographique des débarquements et une analyse structurelle et biologique de cinq espèces débarquées par les pêcheries d'élastomobranches du littoral sénégalais.

Mon mémoire, soutenu en mai 2008, a obtenu de très bonnes appréciations de la part des membres du jury, composé d'éminents professeurs de la faculté des sciences et techniques et de l'IUPA, de chercheurs du CRODT et de la CSRP, et du coordinateur du projet PSRA Requins. Ce mémoire m'a permis d'accéder au statut "d'étudiante méritante" de ma promotion. »

Ndaté (dite Mingué MAR) titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en pêche et en aquaculture de l'université Cheikh-Anta-Diop (Dakar, Sénégal)



Séance d'identification et d'entraînement à la collecte de données biologiques lors d'une formation régionale (M. Diop & J. Dossa)

RÉALISATIONS ET IMPACT DU PROJET

1. Grandes réalisations du projet

Les informations collectées par les instituts de recherche (en Mauritanie, en Guinée, en Guinée-Bissau et au Cap-Vert) ou les Directions des pêches (en Gambie, au Sénégal et en Sierra Leone), par le biais d'enquêteurs, d'observateurs scientifiques, d'étudiants et d'experts, ont pu être analysées, consolidées et comparées. Les principales réalisations du projet ont été détaillées dans des rapports techniques et dans le cadre de l'atelier de capitalisation sous-régionale de 2008. Elles peuvent être présentées comme suit.

- Exploitation de bases de données issues de projets antérieurs (notamment le projet SIAP); valorisation de ces informations dans le cadre du projet PSRA Requins.
- Formation de techniciens et d'observateurs scientifiques embarqués à la biologie, à la collecte de données biostatistiques et à l'aménagement des pêcheries de Requins (formations régionales et nationales de 2004 à nos jours).
- Réalisation de publications scientifiques sur l'arrêt de la pêche aux Requins au banc d'Arguin (Mauritanie), la biologie et la pêche des Requins, l'importance culturelle des poissons-scies en Afrique de l'Ouest.

- Mise en place de bases de données sur les captures et l'effort de pêche dans l'espace de la CSRP.
- Réalisation d'un film sur les particularités biologiques et l'exploitation des Requins en Afrique de l'Ouest.
- Encadrement de plusieurs mémoires de fin d'études (voir encadré 2, page précédente) sur la biologie, l'écologie et la pêche des sélaciens en Mauritanie, au Sénégal, en Guinée, en Sierra Leone et au Cap-Vert.
- Edition d'un guide d'identification des raies et des requins en Afrique de l'Ouest (voir encadré 1, p. 23).
- Organisation de réunions et d'ateliers de concertation avec les acteurs de la filière Requins en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Mauritanie, en Sierra Leone et au Sénégal.
- Réalisation d'études sur les possibilités de reconversion des acteurs spécialisés dans la filière Requins et mise en œuvre d'initiatives pilotes de reconversion de ces acteurs.
- Contribution à l'actualisation de la liste rouge de l'IUCN concernant les raies et les

requins d'Afrique de l'Ouest et à l'inscription des poissons-scies aux annexes de la CITES.

- Mise en place de bases de données sur les captures de la pêche artisanale et de la pêche industrielle par pays. Ces bases de données ont été alimentées non seulement par l'exploitation, depuis 2003, des informations émanant des instituts de recherche et des départements des pêches, mais également par l'exploitation, jusqu'en 2002, des bases de données SIAP, constituant une source fiable.
- Réalisation de plusieurs études sur les migrations de Requins et les trajectoires des pêcheries dans la sous-région.

Les résultats obtenus lors de la première phase du projet ont été présentés et analysés dans le cadre de deux ateliers d'évaluation organisés à Dakar en 2008, l'un sur la capitalisation générale du projet et l'autre sur l'impact de la formation des techniciens, observateurs et étudiants. Ont participé à ces ateliers tous les acteurs concernés : administration des pêches, professionnels,

Encadré 3. Impact des formations nationales et régionales dans les pays membres de la CSRP

Sénégal

- Amélioration du niveau d'information sur les différentes espèces (47 espèces listées dans la base de données).
- Suivi de l'évolution des débarquements par espèce et par groupe d'espèces.
- Identification des zones de pêche (surtout au sud).
- Identification des principales techniques de pêche (et des différences locales).
- Étude des circuits de distribution à partir de la base de données issue des enquêtes de terrain.
- Sensibilisation des acteurs impliqués dans la filière Requins à la fragilité de cette ressource, grâce à la présence d'enquêteurs sur les lieux de débarquement.

Gambie

Obtention de données plus fines (avant la mise en œuvre du projet PSRA Requins, l'identification des espèces capturées posait problème).

Mauritanie

- Obtention de données plus fines, permettent l'expression d'avis scientifiques pertinents.
- Accroissement de l'intérêt pour les Requins et des connaissances sur leur biologie, leur place dans les écosystèmes, etc.
- Amélioration de l'opérationnalité des techniciens dans la collecte de données.
- Diversification des paramètres de suivi des pêcheries.
- Amélioration des avis techniques pour la prise de décisions en termes de gestion.
- Contribution au projet de révision de certaines dispositions réglementaires.
- Amélioration de l'image négative de ce groupe de poissons.
- Création de valeur ajoutée par les bénéficiaires de formations qui agissent sur le territoire.

- Assainissement de la base de données Requins.
- Affinage de la réglementation, rendu possible par une meilleure connaissance du sujet.

Sierra Leone

Amélioration de la qualité des informations collectées, à la suite des formations régionales et des formations nationales organisées pour les techniciens chargés de la collecte et du traitement des données.

Guinée

- Amélioration de la qualification des techniciens chargés de la collecte et du traitement des données.
- Recrutement de deux étudiants ayant rédigé leur mémoire de fin d'études sur les Requins pour renforcer l'équipe du CNSHB.
- Publication des études sur l'exploitation des raies et des requins dans les bulletins scientifiques du CNSHB.

Guinée-Bissau

- Amélioration de la qualité des données collectées.
- Sensibilisation et formation des pêcheurs à l'identification des espèces au moyen du guide d'identification des Requins.

Cap-Vert

Mise en place d'un système d'identification et de collecte des données de débarquement au niveau national.

Source : atelier d'évaluation de l'impact de la formation sur les Requins dans les pays de l'espace CSRP, FIBA/CSRP, septembre 2008.



Enquêteurs et techniciens de pêche ayant suivis la cinquième formation régionale sur l'identification des Requins (M. Diop & J. Dossa)

instituts de recherche, chercheurs en sciences sociales, représentants des ONG de conservation et partenaires locaux.

L'impact du projet a été apprécié selon trois angles principaux :

1. le renforcement des capacités et l'amélioration des connaissances sur le développement de la filière Requins ;
2. la situation ou l'état des pêcheries de Requins ;
3. l'état de conservation des Requins au niveau national, sous-régional et international.

Le projet PSRA Requins a permis d'assurer une formation régionale annuelle au bénéfice des responsables de PAN Requins, des techniciens et des observateurs embarqués. Le projet a également appuyé financièrement la formation nationale des enquêteurs chargés de collecter des données sur les pêcheries de Requins.

Un effort sérieux de renforcement des capacités et des compétences a été produit, par le biais de ces formations et de l'encadrement de mémoires d'étudiants. La production d'un guide d'identification des espèces de Requins et d'outils de

sensibilisation aux enjeux de la gestion des populations de Requins (film, brochures, prospectus, posters...), destinés aux décideurs et au public, a soutenu l'initiative.

Ainsi, durant la première phase du projet, une centaine d'observateurs, de techniciens et de responsables de PAN Requins ont suivi des formations sur l'identification, la biologie, la collecte de données statistiques et l'aménagement des pêcheries de Requins.

Une dizaine de mémoires de fin d'études sur les populations de Requins ont été soutenus au Sénégal (2), en Guinée (4), au Cap-Vert (1) et en Sierra Leone (2).

L'impact de ces formations a été évalué pour chaque pays (voir encadré 3, page précédente).

2. Prise de conscience des Etats

2.a Adoption officielle des PAN Requins par les pays membres de la CSRP

Parallèlement à l'effort de formation et d'appui à la collecte d'informations sur la filière Requins, le projet PSRA Requins a

Tableau VI. Législations en matière de gestion des Requins dans l'espace de la CSRP

Pays	Mesures réglementaires
Mauritanie	Fixation de la taille minimale de première capture à 60 centimètres pour les tollos (<i>Mustelus mustelus</i> et <i>Leptocharias smithi</i>). Interdiction de la pêche aux Requins en 2003 (sauf les tollos : <i>Mustelus mustelus</i> et <i>Leptocharias smithi</i>) dans le Parc National du Banc d'Arguin. Dans le cadre de l'accord RIM-UE, interdiction aux thoniers canneurs et palangriers de surface de pêcher les espèces suivantes : requin pèlerin (<i>Cetorhinus maximus</i>), requin blanc (<i>Carcharodon carcharias</i>), requin-taureau (<i>Carcharias taurus</i>); requin-hâ (<i>Galeorhinus galeus</i>). Adoption officielle du PAN Requins en 2007.
Cap-Vert	Interdiction du <i>finning</i> dans toutes les eaux territoriales du pays depuis 2005. Définition de mesures d'aménagement et de gestion dans le bulletin officiel. Intégration des objectifs du PAN Requins dans le plan de gestion des pêches depuis 2006.
Guinée	Instauration d'une licence de pêche aux Requins (passage de 5 000 000 NFG, soit environ 1 000 euros, en 2005 à 7 500 dollars US en 2009). Interdiction du <i>finning</i> dans toutes les eaux territoriales du pays depuis 2009. Interdiction de la pêche des sept espèces de raie et de requin en danger critique d'extinction. Adoption officielle du PAN Requins en 2006.
Gambie	Interdiction du <i>finning</i> dans toutes les eaux territoriales du pays depuis 2004. Mise en place de mesures prônant l'obligation de débarquement sur le sol national des Requins capturés dans les eaux gambiennes. Formulation de mesures de gestion dans la loi sur la régulation de la pêche de 2008 et son décret d'application. PAN Requins pas encore officialisé.
Guinée-Bissau	Interdiction de la pêche aux Requins dans les aires marines protégées. Loi générale des pêches protégeant les Requins. Adoption officielle du PAN Requins en 2008.
Sierra Leone	Instauration de licences spécifiques aux Requins. Instauration d'une licence de pêche aux Requins. Interdiction du <i>finning</i> . Interdiction des débarquements de juvéniles. Mise en place d'une taxe à l'exportation des produits dérivés des Requins. Augmentation du maillage des filets de pêche aux Requins (300 millimètres de maille étirée). Adoption officielle du PAN Requins en 2008.
Sénégal	Inscription sur la liste des espèces protégées des trois espèces de poisson-scie. Proposition de fixation de la taille de première capture de certaines espèces (le requin-marteau halicorne, <i>Sphyrna lewini</i> : mâle 140 centimètres, femelle 165 centimètres, et la raie guitare fousseuse, <i>Rhinobatos cemiculus</i> : mâle 106 centimètres, femelle 100 centimètres). Adoption officielle du PAN Requins en 2006.

Source : bilan des acquis du projet PSRA Requins sur les législations des différents pays jusqu'en 2009.

entrepris une importante action de sensibilisation auprès des administrations chargées des pêches pour amener les Etats à s'engager officiellement dans la conservation et la gestion durable des populations de Requins. C'est ainsi que le projet PSRA Requins a mis en place un processus d'adoption officielle de PAN Requins dans les pays

membres de la CSRP. Ce processus s'est déroulé en trois étapes :

- validation des documents relatifs aux PAN Requins au sein des institutions nationales ;
- organisation d'ateliers nationaux de validation par tous les acteurs concernés ;
- adoption officielle des PAN Requins par les Etats.



Concertation avec les pêcheurs lors d'une mission de suivi au Cap-Vert (M. Diop & J. Dossa)

Rappelons que ce sont les ministères chargés des pêches qui ont la responsabilité de la conduite des PAN Requins, responsabilité confiée à l'une de leurs directions techniques, désignée comme point focal national du projet PSRA Requins. Tous les pays concernés se sont dotés d'un PAN Requins, validé par l'ensemble des acteurs. Cinq PAN Requins ont été officiellement adoptés : au Sénégal, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Mauritanie, en Sierra Leone. Au Cap-Vert, les objectifs du PAN Requins ont été intégrés au plan de gestion des ressources halieutiques, ce qui peut être assimilé à une officialisation. De plus, la Mauritanie, la Guinée, la Guinée-Bissau et la Sierra Leone ont pris des mesures techniques de gestion : arrêt de la pêche aux Requins dans une aire marine protégée en Mauritanie (Parc National du Banc d'Arguin), instauration de licences de pêche aux Requins en Guinée et en Sierra

Leone, destruction de tous les campements de pêche aux Requins dans l'archipel des Bijagos et interdiction de la pêche aux Requins dans les aires marines protégées en Guinée-Bissau. La Gambie et le Cap-Vert ont également interdit le *finning* (prélèvement des ailerons et rejet des carcasses en mer). Il importe de mentionner que les points focaux ont entretenu des relations de partenariat étroites avec l'équipe du projet PSRA Requins et ont bénéficié d'un appui technique et financier pour l'élaboration et la mise en œuvre des PAN Requins. Dans chaque pays, selon les circonstances, les instituts de recherche, de conservation et parfois les universités ont été mis à contribution. Outre l'officialisation des Plans d'action nationaux, le projet PSRA Requins a permis de faire évoluer les législations en matière d'exploitation des Requins dans l'espace de la CSRP (voir tableau VI, page précédente).



Concertation avec les femmes transformatrices de Requins en Guinée, pour identification d'activités alternatives de reconversion (J. Dossa)

Cependant, il faut noter que les règles spécifiques de gestion durable adoptées au niveau des Etats souffrent encore d'un défaut d'harmonisation et de cohérence à l'échelle régionale, et ne se renforcent donc pas mutuellement. Par exemple, le prix des licences de pêche aux Requins est très différent en Sierra Leone et en Guinée, de sorte que les pêcheurs de Requins installés en Guinée préfèrent aller exploiter les ressources de la Sierra Leone à moindres frais.

De plus, les plans de gestion des pêcheries sont souvent à l'état embryonnaire et ne se traduisent pas encore par un renforcement des conditions de gestion. Les règles d'aménagement des pêcheries de Requins sont encore peu contraignantes, alors que des mesures fermes devraient être prises, imposées par la situation.

Enfin, les ressources techniques et financières consacrées au suivi et à la gestion des pêcheries sont encore très limitées.

2.b Promotion d'une approche pluridisciplinaire et participative

Un travail mettant en relation gestionnaires, chercheurs, étudiants et professionnels a été engagé. Cette approche pluridisciplinaire et participative a permis d'établir des liens entre les acteurs de terrain et les instances d'élaboration des politiques sectorielles. Le processus de validation des PAN Requins a été l'occasion d'une concertation soutenue, chaque partie ayant contribué à la réflexion et à la mise en œuvre effective des Plans d'action nationaux. Les instituts de recherche appliquée (techniciens et chercheurs de toutes disciplines), les universités (étudiants) ont participé à l'effort de collecte et d'analyse de données biologiques et écologiques. Les professionnels (pêcheurs, armateurs, mareyeurs, transformateurs) se sont aussi engagés auprès des scientifiques en cherchant et en acceptant, dans la plupart des cas, de fournir des informations pertinentes (enquêtes aux points

de débarquement, enquêtes socio-économiques, connaissances empiriques, données historiques). L'analyse du grand nombre de données recueillies a permis de convaincre les administrations de la nécessité d'officialiser les PAN Requins, ce qui constitue un engagement politique fort. C'est cette étroite collaboration qui a permis non seulement de caractériser les pêcheries, mais aussi de retracer les trajectoires par pays et, plus globalement, dans l'espace de la CSRP.

2.c Sensibilisation du public et reconversion des acteurs

La nécessité d'une reconversion des pêcheurs et des femmes transformatrices a donné lieu à un grand effort de concertation dans la sous-région. Ainsi, plusieurs réunions de concertation ont été organisées en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Mauritanie, en Sierra Leone, au Cap-Vert et au Sénégal.

En effet, la coordination du projet PSRA Requins et les responsables des PAN Requins ont mené des missions de sensibilisation et de concertation auprès des acteurs directs (pêcheurs, transformateurs et mareyeurs), au Sénégal, en Guinée, en Gambie, en Sierra Leone pour la première, en Mauritanie, en Guinée-Bissau et au Cap-Vert pour les seconds. Ces missions avaient pour thème la reconversion des acteurs de la filière Requins dans des activités alternatives (pêche, écotourisme, commerce, etc.). Le film produit par le projet PSRA Requins (*Quel avenir pour les Requins?*) a été projeté dans ce cadre. Désormais, de nombreux acteurs sont conscients de la nécessité d'une moindre exploitation des stocks, et demandent à être accompagnés dans leur reconversion. Avec leur collaboration, une estimation des coûts de leur reconversion a été effectuée, et un programme de mise en œuvre et de suivi de leur reconversion préparé. C'est dans ce cadre qu'en 2008 et en 2009 des fonds, certes modestes, ont été mobilisés

pour la reconversion des femmes transformatrices de Requins dans les localités sénégalaises de M'bour et de Joal (organisation d'un atelier de formation aux techniques de braisage de petits pélagiques, construction de fours de braisage).

2.d Amélioration des connaissances et de la sensibilisation

Le vaste travail produit permet de disposer aujourd'hui d'une meilleure compréhension du problème et de connaissances affinées sur les trajectoires, les marchés, les acteurs, leurs logiques et leurs stratégies, ainsi que sur l'état des pêcheries et le statut des différentes espèces rencontrées. Par ailleurs, la situation des populations de Requins et les efforts fournis dans le cadre du projet ont été évoqués lors de colloques internationaux (au Canada, en Australie, en Angleterre, en France,

en Espagne) et à l'occasion de manifestations (Forums du PRCM, Conférences des ministres de la CSRP, etc.) organisées dans la sous-région.

2.e Contribution à l'effort international de conservation des Requins

Deux résultats du projet PSRA Requins constituent une réelle contribution à l'effort international de conservation des populations de Requins.

1. L'actualisation de la liste rouge de l'IUCN pour l'Afrique de l'Ouest en 2006. Comme nous l'avons rappelé plus haut, 17 espèces ont vu leur statut évoluer grâce, en partie, aux résultats obtenus par le projet PSRA Requins.

Ce travail a pu être accompli après l'organisation, en 2006, à Dakar, par le projet PSRA Requins et l'IUCN, d'un groupe de travail sur l'actualisation de la liste rouge

de l'IUCN pour l'Afrique de l'Ouest. Ce groupe a analysé :

- les informations contenues dans les bases de données pertinentes du projet SIAP (Vernet, 2007) ;
- les résultats des enquêtes aux points de débarquement effectuées dans le cadre du projet PSRA Requins ;
- les résultats des enquêtes concernant les savoirs empiriques sur les poissons-scies (voir rapports de Robillard et Candice, 2005, et de Balouard, 2007) ;
- les connaissances empiriques des pêcheurs de Requins.

2. L'inscription des espèces de poisson-scie aux annexes I et II de la CITES.

Peu d'espèces évoluant dans l'espace de la CSRP étaient classées dans les annexes de la CITES avant la mise en œuvre du projet PSRA Requins. Seules les espèces suivantes étaient inscrites à l'annexe II de la CITES, depuis 2003 : le requin pèlerin (*Cetorhinus maximus*), le requin-baleine (*Rhincodon typus*) et le requin blanc (*Carcharodon carcharias*).

En 2005, la FIBA, l'ONG Noé Conservation et la CSRP ont mené des enquêtes sur les savoirs empiriques concernant les

poissons-scies dans six pays membres de la CSRP où la présence de ces espèces avait été signalée au cours des années précédentes. En 2006, ces enquêtes ont été reprises en Sierra Leone et en Guinée-Bissau, pays où la probabilité de trouver des poissons-scies était la plus élevée. Ce travail a montré que ces espèces étaient quasiment éteintes dans toute la sous-région – la Guinée-Bissau pouvant toutefois constituer la seule zone de résistance (Candice *et al.*, 2005, et Balouard, 2006).

Fort de ce résultat et de celui du groupe de travail sur l'actualisation de la liste rouge de l'IUCN, la CSRP a préparé une note à l'intention de la présidence de la CSRP, lui demandant d'intervenir au nom de tous les pays membres de la CSRP auprès de la CITES pour soutenir la proposition de classement des poissons-scies aux annexes de cette organisation.

C'est ainsi qu'en 2007, grâce en partie aux études menées dans l'espace de la CSRP en collaboration avec Noé Conservation, la CITES a inscrit les poissons-scies *Pristis pectinata*, *Pristis pristis* et *Pristis microdon* à l'annexe I, pour les deux premières espèces, et à l'annexe II, pour la troisième.

Formation des femmes transformatrices de Requins aux techniques d'hygiène et de braisage des petits pélagiques (M.Diop)



Deuxième partie

Synthèse et analyse préliminaire des études menées dans le cadre du projet PSRA Requins



DÉVELOPPEMENT DES PÊCHERIES DE REQUINS DANS LA SOUS-RÉGION

1. Acteurs de la filière Requins dans la sous-région

LES ÉTUDES SUR LA FILIÈRE d'exploitation des Requins réalisées dans le cadre du projet PSRA Requins ont montré que la capture, la transformation et la commercialisation des produits sont le fait d'agents économiques relativement spécialisés. Dans l'espace de la CSRP, à quelques exceptions près, on retrouve principalement les armateurs propriétaires d'unités de pêche, les marins-pêcheurs, les transformateurs, les collecteurs de produits (ailerons, en particulier) et les exportateurs-financiers de produits finis.

Dans la sous-région, c'est la pêche artisanale qui cible les Requins. Elle est pratiquée par plusieurs communautés de pêcheurs (Guet-Ndariens, Lébus et Nyominkas au Sénégal, Imraguen en Mauritanie, Ghanéens dans les autres pays) utilisant plus d'une vingtaine de techniques de pêche, selon des stratégies qui varient en fonction des saisons et de facteurs biologiques et socio-économiques. Soulignons au passage que la communauté ghanéenne a fortement contribué au développement des pêcheries de séla-ciens dans les pays membres de la CSRP,

d'abord pour alimenter la consommation de leur chair en Afrique de l'Ouest, puis la consommation des ailerons en Asie.

Chaque pays a ses acteurs spécialisés dans les différents maillons de la filière.

En **Sierra Leone**, les activités de pêche sont dominées par les nationaux et la commercialisation des produits finis est assurée par diverses communautés (Ghanéens, Sénégalais, Gambiens).

En **Mauritanie**, la pêche artisanale aux Requins est exercée par des Mauritaniens et des Sénégalais, mais on note la présence de diverses communautés dans les activités de transformation et de commercialisation. Les Maliens installés à Nouadhibou et les Ghanéens présents à Nouakchott rachètent les captures des pêcheurs et procèdent à leur transformation avant de les commercialiser auprès des mareyeurs ghanéens, qui en assurent l'expédition vers leur pays. La communauté imraguen a fortement intégré la filière Requins en transformant une grande partie des captures. L'exploitation des Requins a débuté avec le recrutement par des armateurs de Nouadhibou et de Nouakchott de patrons de pêche et de pêcheurs sénégalais, plus habitués à la pratique de ce type de pêche. Au bout de quelques années, les pêcheurs mauritaniens ont assimilé cette pêche. On a alors observé un processus de « mauritanisation » progressive de la pêche aux sélaciens. Avec l'intensification de l'exploitation des Requins, une activité de mareyage extrêmement dense s'est très rapidement mise en place le long du littoral mauritanien et de nombreux commerçants tenant des commerces de détail dans les différents villages imraguen ont investi massivement dans la filière des sélaciens. Ainsi, pour cibler les Requins et avoir l'exclusivité de l'achat des ailerons, ils ont financé l'acquisition par les pêcheurs de matériel de pêche, la construction de leurs logements et leur fourniture en eau et en denrées alimentaires. La ruée sans précédent vers cette activité rentable est à l'origine de l'engouement des opérateurs pour cette pêche qui

génère d'importantes marges bénéficiaires. Partout, à Nouadhibou, à Nouakchott et surtout autour du banc d'Arguin, de nombreux mareyeurs sillonnent le littoral à la recherche de Requins.

Au **Sénégal**, l'activité de pêche est largement dominée par les nationaux, tandis que la transformation fait également intervenir les Ghanéens. Dans ce pays, l'exploitation des Requins remonte aux années 1940. Les pêcheurs sénégalais, notamment les Guet-Ndariens (originaires de Saint-Louis), se sont beaucoup investis dans la pêche aux Requins (avec des armements spécifiques) et sont devenus des « traitants » à part entière, développant des relations directes avec l'Asie. Les unités de pêche sont organisées en deux groupes : certaines sont basées à Saint-Louis et font des marées jusqu'en Sierra Leone ; les autres sont basées entre la Casamance et la Guinée-Bissau et ont tendance à se sédentariser. Dans le contexte actuel de rareté des Requins, les pêcheurs guet-ndariens souhaitent pouvoir déplacer leur effort de pêche au Cap-Vert.

En **Guinée**, les pêcheurs sont en majorité sénégalais et ghanéens. Le salé-séché est traité par la communauté ghanéenne et le fumage par les professionnelles guinéennes.

En **Gambie**, les activités de pêche sont dominées par les Sénégalais et les Ghanéens. La transformation en salé-séché est assurée par les Ghanéens et la commercialisation est l'affaire des communautés ghanéenne, sénégalaise, guinéenne et gambienne.

Au **Cap-Vert** et en **Guinée-Bissau**, la filière n'est pas développée.

Dans certains pays, les acteurs ghanéens ont intégré verticalement la filière ; c'est le cas notamment au Sénégal et en Gambie.

Concernant les flottilles, on a recensé en Mauritanie 500 unités de pêche employant 1 800 personnes ciblant les sélaciens et, en Guinée, 120 unités embarquant 1 250 pêcheurs. En Gambie, il a été dénombré 60 pirogues dans le village de Brufut,

embarquant entre 600 et 900 pêcheurs ghanéens. Près de 100 unités de pêche sont impliquées dans les pêcheries de raies et de requins au Sénégal, employant plus de 600 pêcheurs. En Guinée-Bissau, la pêche aux Requins est essentiellement pratiquée par des étrangers (Sénégalais et Ghanéens), qui érigent des campements dans les îles Bijagos. Leur nombre reste inconnu. Enfin, 500 embarcations sont recensées en Sierra Leone, embarquant 3 000 pêcheurs.

Ainsi, environ 1 500 embarcations artisanales spécialisées exploitent les Requins dans l'espace de la CSRP. Si l'on tient compte des autres embarcations artisanales débarquant accessoirement des Requins, l'effort de pêche sur les sélaciens pourrait atteindre 2 500 unités.

Pour ce qui concerne la transformation, le nombre d'acteurs impliqués est peut-être encore plus important. En Mauritanie, 400 transformateurs ont été recensés. En Guinée, près d'une centaine de personnes exercent une activité liée à la transformation artisanale des produits halieutiques ; le salage-séchage est la spécialité de la communauté ghanéenne, tandis que le fumage est pratiqué uniquement par les Guinéennes. Plus de 3 000 acteurs sont impliqués dans les différents métiers de transformation au Sénégal. En Sierra

Leone, plus de 200 personnes sont impliquées dans la transformation, la commercialisation, et dans la construction de pirogues.

Dans certains pays, le nombre d'acteurs de la filière est très faible. Au Cap-Vert, par exemple, la pêche aux Requins n'a débuté qu'en 1978 et sa composante côtière n'est pas très développée. Diop (2005) a estimé à 18 le nombre d'emplois liés à cette composante, dont 14 concernent des Cap-verdiens (6 marins, 3 transformatrices, 3 revendeurs et 2 agents de maintenance) dont l'embarcation est exploitée par un armateur sénégalais.

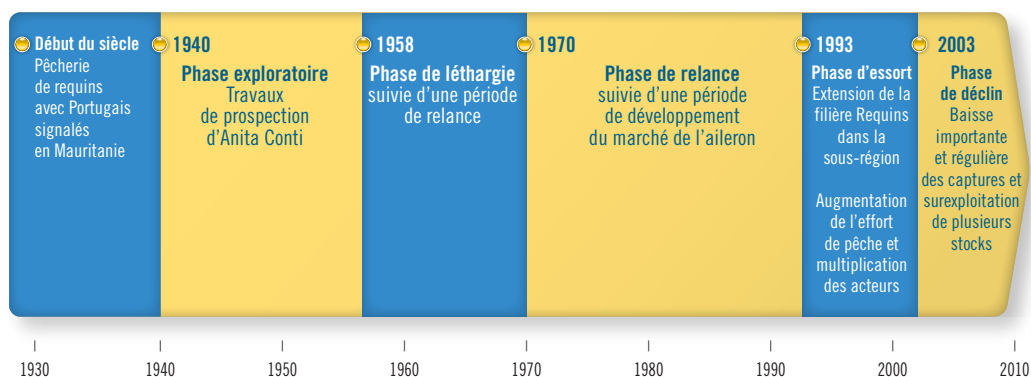
Il est à noter que la communauté ghanéenne, dans tous les pays, réalise une intégration verticale parfaite de la filière (de la pêche à la commercialisation, en passant par la collecte et la transformation des produits).

Dans certains pays, les acteurs de la filière Requins sont bien organisés. Au Sénégal, par exemple, ils sont, à l'instar des acteurs impliqués dans d'autres types de pêche, organisés en groupements d'intérêt économique, ou GIE (loi 85-84 du 29 juillet 1985). Ces organisations ont favorisé l'accès au crédit bancaire et l'afflux de capitaux, permettant un net accroissement de la capacité de production des artisans. Certains GIE se sont chargés de la mise

sur le marché des produits finis, augmentant du coup leur pouvoir de négociation. C'est le cas notamment du GIE Seutou Ndiaré de Yoff, qui gère une importante unité semi-industrielle de transformation en salé-séché. En Mauritanie, les Ghanéens opérant à Nouadhibou se sont regroupés pour traiter, négocier et fixer les prix du salé-séché, alors que les Nigériens se sont associés pour expédier leurs produits, ce qui a réduit sensiblement les coûts de transport. Ces exemples témoignent d'une forme de « solidarité nationale » s'exerçant dans la filière Requins.



Les principales phases de développement des pêcheries



Dans les autres pays, les formes organisationnelles sont embryonnaires et n'ont aucun impact sur l'orientation de la filière.

2. Phases de développement des pêcheries de Requins

Les pêcheries de Requins en Afrique de l'Ouest sont très anciennes. Elles ont vu le jour sur les côtes mauritaniennes et sénégalaises. En Mauritanie, une pêcherie de Requins exploitée par des chalutiers espagnols, portugais, britanniques, hollandais et français a été signalée au début du xx^e siècle. Mais, dans ce pays comme au Sénégal, les premières expériences conséquentes datent des années 1940. On peut décomposer le développement de la pêche aux Requins dans la sous-région en cinq phases.

• Phase exploratoire, de 1940 à 1958

L'exploitation ciblée de certaines espèces de Requins sur les côtes ouest-africaines a débuté à partir des années 1940, avec quelques expériences menées sur la Petite Côte sénégalaise par des industriels européens à la recherche d'une source de vitamine A. Ces expériences se sont soldées par des échecs.

La première période d'exploitation des Requins, à la suite des travaux de prospection menés par l'océanographe Anita Conti

(voir encadré 4, page suivante), recouvre donc les années 1940 et 1950.

Le cas de l'exploitation du requin *Centrophorus granulosus* (squala chagrin commun, ou requin granuleux) pour la production d'huile de foie, qui s'est très vite arrêtée en raison de l'effondrement des rendements de cette espèce, est emblématique. Après le déclin des industries européennes, on a assisté à l'entrée séquentielle d'acteurs de différentes nationalités (Ghanéens, Burkinabés et Peuls de Guinée) dans la filière, où ils ont exploré de nouvelles formes de valorisation des captures (salage et fumage). La communauté ghanéenne a favorisé le développement des pêcheries de séliaciens dans les autres pays côtiers de la sous-région.

• Phase de léthargie, de 1958 à 1970, suivie d'une période de relance

La production d'huile de foie de Requins sur le littoral ouest-africain a diminué à cause des faibles rendements, de la concurrence de stocks plus importants en Côte-d'Ivoire et de la production de vitamine A de synthèse.

Toutefois, au cours des années 1960 et 1970, de nouvelles pêcheries de Requins se sont constituées en Gambie, avec l'arrivée d'un groupe de pêcheurs ghanéens. Conscients de l'existence d'une demande

Encadré 4. Prospections d'Anita Conti et premières exploitations

Dans son livre *Géants des mers chaudes*, l'océanographe Anita Conti décrit des marées de pêche expérimentale réalisées dans le courant des années 1940 pour évaluer les ressources halieutiques des côtes ouest-africaines. Le but de ces missions scientifiques était d'étudier les perspectives de développement des activités productives pour nourrir les populations côtières. L'intérêt d'Anita Conti s'est porté sur les Requins, abondants à l'époque. Elle décrit des scènes de capture de poissons-scies de plus de 1 tonne et de grands requins-marteaux de 6 mètres, tels qu'il est improbable d'en rencontrer aujourd'hui. Elle met en évidence une importante biomasse de Requins, représentant une ressource exploitable pour approvisionner les marchés locaux.

Sur les recommandations de Mme Conti, des pêcheries de Requins se sont développées. Six pêcheries ont ainsi été créées sur la Petite Côte sénégalaise au début des années 1940, exploitant la chair et l'huile de foie de Requins. Malgré une forte biomasse initiale, les stocks n'ont pas supporté cet effort de pêche ciblé. Les débarquements annuels moyens dans cette période étaient estimés à 2 500 tonnes (Blanc, 1958).

En 1952, une seule de ces pêcheries existait encore, disposant de pirogues motorisées et exploitant les zones de pêche les plus lointaines. Toutes les autres pêcheries avaient disparu, conséquence de l'effondrement des rendements en moins de dix ans.

La surexploitation et la nécessité d'établir des règles de gestion étaient certes déjà à l'ordre du jour (fermeture de la baie du Lévrier, en Mauritanie, par exemple, pour limiter la diminution des rendements de la pêche à la courbine), mais on ne prenait généralement pas en compte la biologie des espèces pour mesurer le niveau d'exploitation possible.

Géants des mers chaudes, d'Anita Conti, éd. Hoëbeke, coll. « Le Grand Dehors », Paris, 1993, 222 p.

en chair de séliaciens salée-séchée dans leur pays et de l'inexploitation de cette ressource dans la sous-région, ceux-ci ont développé une pêche ciblée et établi un réseau d'achat des Requins capturés accidentellement par les autres pêcheurs, notamment les Nyominkas (Sine Saloum).

• Phase de relance, de 1970 à 1993, suivie d'une période de développement du marché de l'aïlerson avec son corollaire, la baisse des rendements

L'étude des trajectoires des pêcheries de Requins a montré que l'exploitation de ces espèces s'est rapidement développée dans la sous-région à partir des années 1970, la plupart des Requins faisant l'objet d'une pêche ciblée par la pêche artisanale (Ducrocq *et al.*, 2005), non plus pour

l'huile de foie, mais pour la chair et surtout les ailerons, qui constituent désormais le moteur de l'exploitation. Aussi, on assiste à une évolution à la hausse des mises à terre de la pêche artisanale, avec une augmentation rapide et régulière de l'effort de pêche (accroissement du nombre d'embarcations et de l'efficacité des engins utilisés). On notera au passage que le développement de la pêche artisanale spécialisée s'est accompagné d'une augmentation des capacités de la pêche industrielle, à l'origine d'importantes prises accessoires de Requins. Une véritable filière sous-régionale de valorisation des produits dérivés des Requins a alors émergé. Sous l'impulsion de la communauté ghanéenne installée en Gambie, l'exploitation des Requins a acquis un rayonnement sous-régional.

Les pêcheries ghanéennes de Gambie sont devenues un centre régional du commerce des sous-produits des Requins. Au départ, les Ghanéens étaient venus en Gambie à la recherche d'ethmaloses (poissons pélagiques); c'est la demande du marché asiatique en séliaciens qui les a amenés à s'intéresser à la pêche aux Requins.

Constituée à l'origine d'une soixantaine de pêcheurs, cette communauté s'est rapidement étoffée pour prendre en charge une filière structurée, la chair salée-séchée étant exportée vers le Ghana, dont les populations consomment traditionnellement les Requins.

Présents dans les activités de pêche, avec des techniques issues de leur zone d'origine, les Ghanéens ont réussi une intégration verticale de la filière en investissant également le domaine de la transformation, de l'achat de produits frais et de la commercialisation vers le Ghana de la chair salée-séchée.

Les Ghanéens se sont mis à acheter les captures de Requins des pêcheurs sénégalais,

qui ciblaient essentiellement le barracuda et opéraient dans le delta du Saloum et le long des côtes gambiennes. L'achat de carcasses de raies et de requins auprès de pêcheries non spécialisées s'est ainsi répandu dans l'ensemble de la sous-région; on rencontre des acheteurs ghanéens de la Mauritanie jusqu'en Guinée. Certains commerçants ghanéens de salé-séché ont proposé des crédits informels pour orienter vers la capture ciblée de séliaciens des réseaux de mareyage et de pêcheries.

Les années 1980 et 1990 correspondent à une période de développement du marché mondial de l'aïlerson, en réponse à la demande venue d'Asie du Sud-Est; développement qui a eu des répercussions importantes en Afrique de l'Ouest. Renforçant la rentabilité des pêcheries existantes, il a permis une augmentation de leur effort de pêche et a attiré de nouveaux acteurs, les prix d'achat allant jusqu'à 50 000 francs CFA (environ 100 dollars US) le kilo d'aïlersons et les prix de vente sur le marché asiatique pouvant atteindre 500 dollars (WWF, 1996). De

nouvelles pêcheries se sont alors constituées, comme en Mauritanie, dans le Parc National du Banc d'Arguin. Par ailleurs, la dévaluation du franc CFA en 1994 a amené de nombreux pêcheurs sénégalais à s'intéresser aux Requins, leurs aïlersons étant exportés hors zone franc (Niamadio, 2000). Conséquence de l'augmentation de l'effort de pêche, la diminution des rendements dans toute la sous-région a amené les pêcheurs à s'endetter pour augmenter leur effort de pêche, accélérant ainsi la diminution des populations de Requins, et à se déplacer vers des zones de pêche lointaines (Ducrocq, 2000). Les Ghanéens de Gambie effectuent des campagnes de six mois en Guinée et les pirogues sénégalaises vont prospecter les eaux sierraléonaises (Ducrocq & Diallo, 2000).

• Phase d'essor et d'extension de la filière Requins dans la sous-région, de 1994 à 2002

Dans cette période, les captures ont atteint leur niveau maximal, avec une augmentation soutenue de l'effort de pêche et une multiplication des acteurs impliqués.

Cette forte progression est aussi liée à la survenue d'un événement majeur : la dévaluation du franc CFA, en 1994, qui a eu comme conséquence immédiate la compétitivité des produits issus de la zone CFA au niveau mondial. Pour ce qui concerne les produits de la pêche, cela s'est traduit par le doublement, voire le triplement, de la valeur commerciale des exportations hors zone franc. L'accentuation de l'effort de pêche a contraint les pêcheurs de Requins à se déplacer de plus en plus loin vers le sud; nombreux sont les pêcheurs de Saint-Louis du Sénégal qui sont ainsi allés jusqu'en Sierra Leone. Les pêcheurs de Requins ont alors mis en place un système de campagnes impliquant l'usage de grandes pirogues de marée et l'installation de campements saisonniers en Gambie et en Casamance. Ces pêcheurs partent exploiter les eaux de l'archipel des Bijagos, en Guinée-Bissau, et vendent la chair salée aux Ghanéens. Jusqu'à la fin des années 1990,

Djogué était le plus grand campement de pêche aux séliaciens en Casamance. En 1997, en raison des événements survenus en Casamance, les pêcheurs, les transformateurs, les mareyeurs et les commerçants se sont déplacés vers Elinkine, où l'armée sénégalaise construisait une base militaire.

• Phase de déclin, de 2003 à nos jours

Cette période se caractérise par une baisse importante et régulière des mises à terre.

3. Développement de nouveaux outils et techniques

Pour répondre au besoin d'accroissement de la productivité face à une demande de plus en plus forte et diversifiée, de nouvelles techniques de pêche ont été développées, qui ont donné un coup de fouet à la dynamique d'expansion de la filière Requins sur les côtes ouest-africaines. À l'usage des lignes, technique de capture dominante jusqu'au début des années 1970, s'est progressivement substituée l'utilisation de filets conçus spécifiquement pour la capture des Requins. Ces innovations technologiques introduites par la communauté de pêcheurs ghanéens se sont vite répandues dans l'espace de la CSRP, surtout chez les pêcheurs sénégalais⁸. On peut citer, en Mauritanie par exemple, les filets à *Rhinobatos* (raie-guitare), le filet tollo⁹ et les lignes (voir encadré 5, page suivante), dont on trouve des équivalents dans toute la sous-région. En outre, il existe d'autres types d'engins qui permettent d'importantes captures accessoires de Requins.

Les années 1980 et 1990 ont été une période charnière de l'expansion de ces nouvelles technologies, soutenue par l'utilisation d'embarcations de plus grande

Débarquement de requins au débarcadère de Missirah, dans le Delta de Saloum, Sénégal (J. Dossa)



8. Notamment les Guet-Ndariens et les Nyominkas, qui ont enrichi leur capital social et technologique grâce à leur collaboration avec les pêcheurs ghanéens.

9. Particulièrement utilisé le long du littoral mauritanien pour la capture des petits Requins.

Encadré 5. Principaux engins de pêche aux Requins utilisés en Mauritanie

Filets merlouza, tolo ou cassoune

Ces filets utilisent la technique de pêche du filet maillant fixe et ciblent plusieurs espèces.

Bien que seul leur maillage diffère parfois, le nom de ces filets change d'un village à l'autre en Mauritanie. A Blawakh et à Nouadhibou, ils sont appelés filets tolo ; à Mamghar et à Tesset, filets merlouza ; à R'guibba et à Teichitt, filets cassoune ou filets tolo. Selon les pêcheurs de Mamghar, ces filets étaient conçus et dimensionnés à l'origine pour cibler les tollos (*Mustellus mustellus*). Cette espèce ne fréquentant cependant que peu la zone de Mamghar, le nom de « filets melouza » leur a été donné car, dotés d'un maillage plus grand que celui des filets d'origine, ils permettent la capture de cette espèce.

Les filets tolo, cassoune et melouza sont de même longueur (entre 50 et 150 mètres) et leur chute est comprise entre 25 et 35 mailles. La taille de la maille étirée permet de distinguer les filets tolo ou cassoune (de 140 à 160 millimètres) des filets melouza (jusqu'à 180 ou 200 millimètres).

Des fils de couleur verte étaient autrefois utilisés pour la confection des filets tolo.

Filets à raie, ou filets tchoker

Les raies et les requins ont longtemps été pêchés à l'aide de lignes de plage le long du littoral mauritanien. Récemment, une communauté de pêcheurs sénégalais installée dans la zone sud a introduit des filets appelés localement « filets tchoker ». Ils sont caractérisés par un grand maillage, pouvant atteindre jusqu'à 500 millimètres. Leur chute est petite, de 5 à 6 mailles. La longueur et le nombre de filets par série sont variables selon les moyens dont disposent les pêcheurs.

Lignes à raie-guitare

Sur les plages de la zone comprise entre le PK 45 et N'diogo, en Mauritanie, un autre type de lignes à main est spécifiquement utilisé pour pêcher les raies (*Rhinobatos rhinobatos*). Ces lignes, nommées localement « tchenrkid », sont employées la nuit par les pêcheurs, qui disposent des poteaux sur les plages pour pouvoir les localiser. Les lignes à raie-guitare sont composées d'une ligne principale, d'une longueur de 200 mètres et d'un diamètre de 1,6 millimètre. Elles portent un seul hameçon (n° 1 ou 2), fixé à l'aide d'un avançon d'une longueur de 28 centimètres et d'un diamètre de 1,8 millimètre. Une petite ancre est fixée à l'extrémité de la ligne mère, à l'aide d'un fil en monofilament d'une longueur de 47 centimètres.

taille (de 18 à 23 mètres, selon les lieux), propulsées par des moteurs de forte puissance (de 40 à 55 chevaux). Sur les côtes mauritaniennes, on a assisté à l'introduction de bateaux espagnols d'une capacité de 10 tonnes entre Mamghar (banc d'Arguin) et Nouadhibou (ville portuaire et capitale économique), et de bateaux en fibre de verre proposés par la coopération japonaise.

Des dispositifs mis en place par des bailleurs et dans le cadre de coopérations bi- ou multilatérales pour inciter

les armateurs à s'équiper en matériel et en engins de pêche ont fortement contribué au développement de l'exploitation des Requins. Ces innovations ont considérablement bouleversé l'organisation des pêcheries, dont les capacités de production peuvent désormais supporter une pluralité d'activités à forte main-d'œuvre. Cela a donné naissance à une véritable filière structurée autour des activités de pêche, de transformation, de services et de commercialisation de produits dérivés des Requins.

La course aux Requins s'est ainsi accélérée : zones de pêche de plus en plus lointaines, campagnes plus longues et plus professionnalisées dans les systèmes de financement et de contractualisation (contrats d'achat du produit entre pêcheurs et mareyeurs). Les pêcheurs utilisent désormais des pirogues de marée, partent pour quinze ou vingt jours et procèdent parfois au traitement des Requins à bord.

La logique mercantile qui sous-tend la recherche d'ailerons, considérée comme prioritaire, a donné lieu à des comportements pervers. Ainsi, au cours des marées, on enregistre beaucoup de cas de rejet de carcasses en très grande quantité. En effet, les cales des pirogues sont d'abord remplies d'ailerons ; la chair est automatiquement rejetée pendant les premiers jours de marée, quelle que soit la taille de l'espèce, une fois les ailerons coupés. Ce n'est que pendant les derniers jours de campagne que l'on commence à embarquer la chair, afin de minimiser les pertes lors de la sortie. Le rejet des carcasses après récupération des ailerons est aussi pratiqué dans la pêche industrielle, dans des proportions beaucoup plus importantes.

Par ailleurs, pour lever les contraintes inhérentes aux méthodes traditionnelles et répondre à la forte demande en produits halieutiques transformés artisanalement, de nouvelles techniques de fumage ont été introduites. Notamment les fours Chorkor (1984) et les fours parpaing (1986) au Sénégal, et les hangars préfabriqués qui abritent les fours modernes à Kamsar, en Guinée. En 1983, au Sénégal, pour moderniser la filière de transformation artisanale des produits halieutiques (et particulièrement ceux issus de la filière Requins), l'Etat, avec l'aide de la coopération française, a procédé au montage d'un séchoir solaire expérimental de 100 mètres carrés et d'une capacité de séchage de 1 tonne par quarante-huit heures. Le projet « Tentes solaires » de l'Institut de technologie alimentaire (ITA) vise le même objectif de

développement de la filière. Les ateliers comprennent chacun deux « dessiccateurs solaires » (les tentes), deux fours de braisage et de fumage, quatre cuves de fermentation-salage-lavage, un hangar de préparation du poisson frais et un hangar de stockage. En 1990, il y a eu dans ce même pays un début de fonctionnement du Centre de pêche de Missirah (CPM), avec pour objectif le développement du potentiel halieutique de l'estuaire du Saloum. Le volet « transformation artisanale » a été conséquent (mise à disposition de claies de séchage et de fours de fumage). Aujourd'hui, les transformateurs disposent de plus d'espace, d'ateliers mieux équipés, d'aires de transformation cimentées et fonctionnelles.

Toutes ces interventions montrent à quel point ces pays se sont investis dans la valorisation des produits de la pêche en général et des produits dérivés des Requins en particulier.

4. Facteurs économiques et analyse de la demande

De nos jours, le principal produit moteur de l'intensification de la pression de pêche sur les Requins est leurs nageoires (ailerons). Aussitôt capturés, les Requins sont amputés de celles-ci. Sans aucun traitement particulier, elles sont séchées au soleil, à bord des embarcations.

Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, la valorisation des carcasses de Requins a été rendue possible par une nouvelle organisation sociale du travail impliquant toute une chaîne d'activités qui ont donné de la valeur à certaines parties des Requins jadis rejetées en mer ou sur les plages. Ainsi, la chair des Requins est soumise à différents procédés de transformation permettant d'obtenir des sous-produits commercialisables.

Ces produits sont : le salé-séché, le métora, ou poisson fumé (saly), qui est l'exclusivité du Sénégal et de la Guinée ; le fermenté-

séché (guedj); l'huile de foie, fabriquée au Sénégal en faible quantité pour un usage local; les produits congelés; les produits réservés à d'autres industries (parfumerie, maroquinerie, joaillerie). Les produits congelés entiers concernent surtout les Requins pêchés par les flottilles industrielles en Mauritanie.

4.a Financement et rentabilité de l'activité de pêche aux Requins

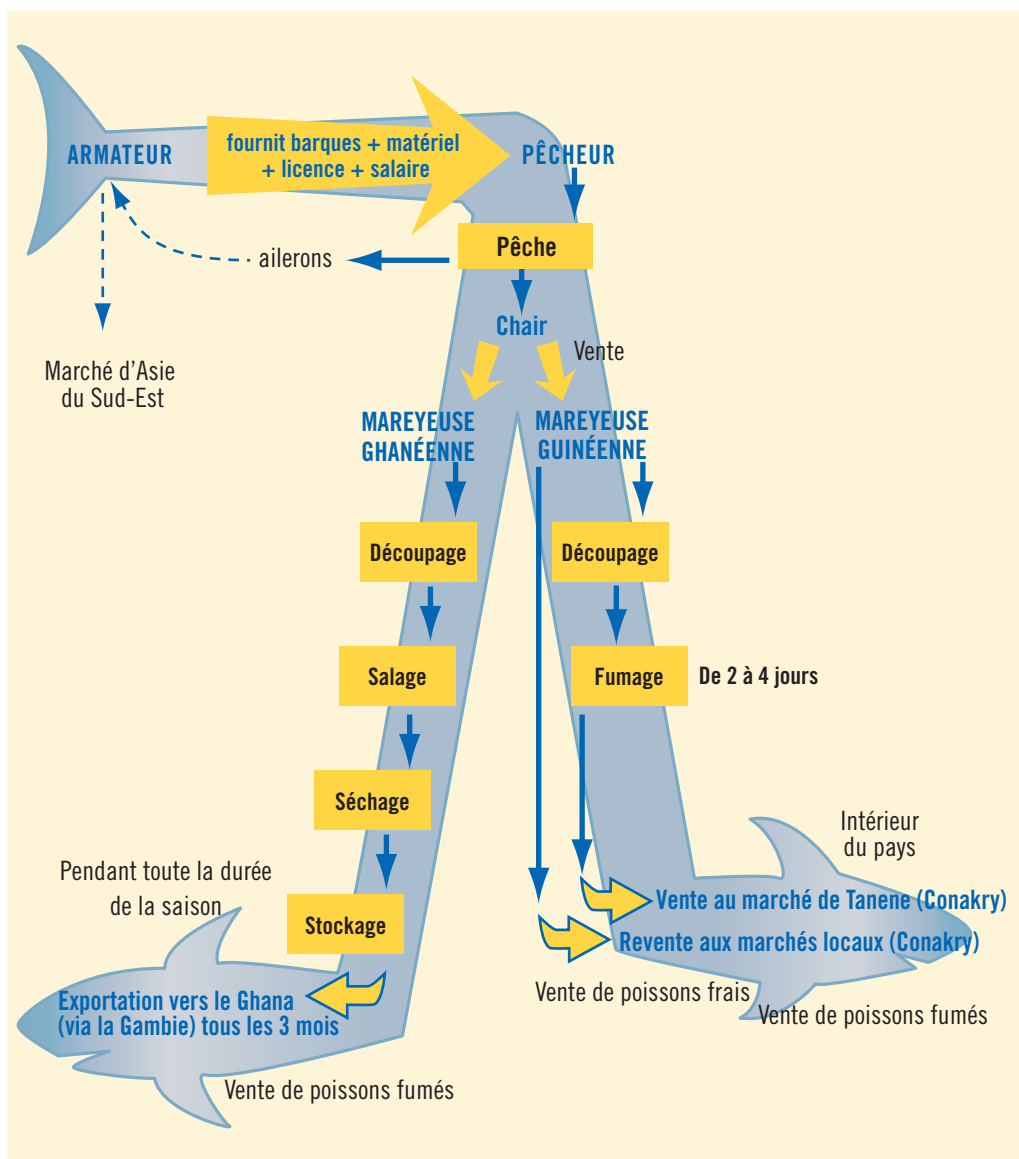
De façon générale, il existe un système informel de financement du secteur de la pêche artisanale, caractérisé par des taux d'intérêt prohibitifs et des capacités d'investissement très limitées. Face à

Tableau VII. Analyse de la rentabilité des moyens de production de la filière Requins au Sénégal

En francs CFA	Filets dormants à <i>Rhinobatos</i> (raie-guitare)	Filets dormants de fond pêche de jour (marée d'une journée)	Filets dormants de fond marées
Coûts d'investissement	3 950 000	3 775 000	6 740 000
Charges d'exploitation	5 060 000	4 060 000	7 643 000
Revenus nets générés	1 400 000	1 503 000	1 619 000

Source : Dème *et al.*, (2006).

Figure 3. Circuit de commercialisation des produits dérivés des Requins en Guinée (CNSHB, 2007)



cette situation de précarité, certaines ONG ont mis en place, au début des années 1990, des mutuelles d'épargne et de crédit (MEC) dans les grands centres de pêche du Sénégal, notamment. Avec des possibilités de financement de 2 à 5 millions de francs CFA, les MEC ont fortement atténué les liens de dépendance des transformateurs de Requins vis-à-vis des négociants étrangers.

La rentabilité des activités de transformation des sélaciens varie selon les zones d'exploitation ou les pays. En Guinée, ces activités offrent une rentabilité relativement faible. Le salage-séchage dégage ainsi, en moyenne, des revenus nets annuels de l'ordre de 3,7 millions de francs guinéens (soit environ 8 000 euros), et le fumage 2,3 millions de francs guinéens (soit environ 5 000 euros). Il est à noter que le taux de rentabilité interne (TRI) de ces deux types de transformation est respectivement de 9,5 et 6,2 %, et que le délai de récupération des capitaux investis dans ces activités dépasse dix ans.

Au Sénégal, une étude de cas (Dème *et al.*, 2006) a permis de déterminer les coûts d'investissement, les charges d'exploitation et les revenus nets générés pour les différents types de pêche (voir tableau VII, ci-dessus).

En Guinée-Bissau, compte tenu du prix du carburant et du coût des équipages, un débarquement minimal de 7 à 8 kilogrammes de produits frais de Requins par sortie est nécessaire pour que la pêche soit rentable.

Au Cap-Vert, en 2005, lors d'une mission de coordination, un armateur sénégalais

installé à Praia, gérant d'une embarcation de pêche côtière, a été interviewé; il a déclaré que son activité était rentable, dans la mesure où il arrivait à payer l'affrètement du navire et à dégager des bénéfices conséquents.

Des travaux sur l'exploitation des Requins (Diop *et al.*, sous presse) ont permis de décrire les circuits de commercialisation des différents produits.

Les circuits de commercialisation

Il existe deux circuits principaux, liés au marché régional (voir figure 3, page précédente, en ce qui concerne la Guinée), pour la chair (salée-séchée ou fumée), et au marché de destination qu'est l'Asie du Sud-Est, pour les ailerons.

Rappelons que la pêche aux Requins s'est d'abord développée sur les côtes ouest-africaines, en réponse à une demande locale. Au Ghana, la chair salée-séchée est consommée depuis longtemps et fait l'objet d'une exploitation ciblée au moyen de filets spécifiques. La capture des Requins, souvent accessoire, par les pêcheurs de petits pélagiques donnait lieu à la transformation de leur chair en produits salés-séchés, échangés avec les populations rurales de l'intérieur contre des céréales (Diop *et al.*, 2007)¹⁰. Ces produits étaient appréciés pour leur valeur nutritionnelle, mais aussi en raison de leur durée de conservation, largement supérieure à celle de la viande de brousse.

10. Cette pratique était constatée dans la région de Sine Saloum, au Sénégal.



Salé-séché de Requins sur le site de Kamsar en Guinée (J. Dossa)

Les opportunités de marché se trouvaient très réduites, avec une demande locale orientée vers les petits pélagiques, abondants à cette époque. La moindre rentabilité économique de la pêche aux Requins suffisait à limiter son exploitation, ce qui explique que peu d'acteurs se spécialisaient dans la valorisation des Requins. De plus, dans certaines sociétés, la consommation des Requins, perçus comme des espèces dangereuses, était taboue. En Mauritanie, par exemple, au début des années 1970, la pêche aux Requins était quasi inexistante. Dans la zone du banc d'Arguin, le rapport que l'homme imraguen entretenait avec les Requins reposait sur une peur extrême de ces animaux. Anthonioz (1967) écrivait : « La côte atlantique est infestée de requins, et les pêcheurs sont cruellement exposés à leurs attaques, souvent mordus, parfois même amputés d'un membre. » La côte africaine reflétait la forte crainte de ces ani-

maux « dangereux » que sont les Requins. L'espèce la plus incriminée était le requin doté de deux nageoires dorsales, ou requin citron (*Negaprion brevirostris*). Ainsi, dans la sous-région, peu d'espèces étaient exploitées. En Mauritanie, on exploitait essentiellement les tollos (émissoles). Au Sénégal et en Gambie, où une vingtaine d'espèces étaient pourtant recensées, les mises à terre concernaient essentiellement le requin-tigre, le requin-marteau et différentes espèces de raie-guitare.

Le marché sous-régional de la chair de requin transformée

Ce marché était surtout alimenté par le Sénégal, la Gambie, puis la Mauritanie. En effet, dans la zone comprise entre Joal et Mbour (Sénégal) et la Gambie, la chair est mieux valorisée, du fait de l'existence d'un important marché ghanéen qui n'arrive pas à s'auto-provisionner. Des opérateurs originaires des pays du



Ailerons de requins à bord d'un bateau ayant pratiqué le *finning* au Cap-Vert (I. Ndiaye)

golfe de Guinée, où existe un intéressant marché de saly, viennent périodiquement s'approvisionner dans cette zone. Les commerçants expérimentés de cette aire géographique maîtrisent les circuits routiers menant aux principaux marchés hebdomadaires de redistribution des Requins transformés (Diaobé, au Sénégal, N'Zérékoré, en Guinée, Tuesday Market, au Ghana, etc.).

En Mauritanie, avant 1978, les Requins capturés étaient rejetés en mer. Puis sont arrivées les premières pirogues sénégalaises ciblant les Requins. En 1979, on comptait cinq pirogues dévolues à la pêche aux sélaciens. Leur nombre a rapidement évolué, pour atteindre dix pirogues en 1980. Ces unités qui embarquaient huit ou neuf marins pouvaient assurer, après déduction des frais généraux, un revenu de 80 000 à 100 000 UM (300 euros) par pêcheur et par marée de six jours. Durant

cette période, les captures de raies et de requins réalisées en Mauritanie étaient soit directement débarquées au Sénégal (puis exportées vers la Gambie, le Nigeria, le Congo ou le Ghana et l'Asie du Sud-Est, selon les produits), soit mises à terre à Nouakchott, où les Requins étaient transformés en produits salés-séchés et vendus à des mareyeurs étrangers (en particulier sénégalais), qui prenaient en charge leur exportation au Sénégal. Les mareyeurs étaient peu nombreux, et il arrivait que les pêcheurs collectent les produits pour les exporter personnellement au Sénégal. Les ailerons, si recherchés, ne représentant qu'environ 2 % du poids des Requins, les carcasses ont été valorisées pour alimenter le marché local en chair fumée, en salé-séché et en fermenté-séché. La chair séchée est surtout vendue au Ghana, alors que le produit fumé est consommé dans la plupart des pays de la zone côtière.

Au niveau local, les femmes de pêcheurs ont toujours joué un rôle très important dans la transformation en salé-séché et en fermenté-séché (guedj) du poisson acheté ou reçu de leur mari. Aujourd'hui encore, les femmes de pêcheurs sénégalais poursuivent cette activité sur la « plage des Pêcheurs » à Nouakchott, en Mauritanie. Elles paient les services d'ouvriers locaux pour saler et sécher les raies et les requins.

Le marché européen

En Mauritanie, au début des années 1900, les pêcheurs utilisant des filets dormants capturaient le tolo (*Mustelus mustelus*), ou émissole lisse, Requin le plus connu et le plus abondant au nord des eaux mauritaniennes, à destination des îles Canaries. En 1905, les captures des goélettes canariennes étaient estimées entre 7 000 et 9 500 tonnes d'espèce mélangée à de la courbine (Tous *et al.*, 2002).

Au Sénégal, au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'extraction de l'huile de foie de requin granuleux (*Centrophorus granulosus*), riche en vitamine A, a justifié la mise en place d'une pêche ciblée. Les opérateurs qui s'adonnaient à cette activité étaient français, et exportaient leurs produits en Europe. La découverte de la vitamine A de synthèse les

a conduits à abandonner cette activité après quelques années seulement.

Au Sénégal et en Mauritanie, la présence d'usines de transformation dédiées à la valorisation de la chair des Requins en salé-séché a été un autre facteur favorisant un relatif ciblage de ces espèces pour une exportation en Europe, où le marché espagnol est demandeur de ce produit. Sur les côtes mauritaniennes et sénégalaises, les captures de Requins déclarées se sont accrues à la veille des années 1970. Notons que, étant donné l'abondance de la ressource en Mauritanie, la pêche se pratiquait – surtout pour le requin à peau bleue et le requin océanique – à même la plage, à l'aide de lignes, et suffisait à assurer l'approvisionnement des usines de l'époque. Ces dernières appartenaient à des Européens, qui exportaient leurs produits (frais et salés-séchés) en Espagne, en France et au Japon. Toujours en Mauritanie, dès la fin des années 1980, quelques commerçants portugais sont entrés en contact avec les pêcheurs imraguen du Parc National du Banc d'Arguin, grâce aux mareyeurs de la zone, pour acheter des produits frais à destination du marché européen. A la même période, on a enregistré une forte demande de produits frais émanant des usines installées au

Sénégal et exportant en Espagne, en Hollande et en Italie. Les sennes tournantes ont alors commencé à cibler les Requins.

Les marchés asiatique et international de l'aileron

Le moteur essentiel de l'exploitation des Requins depuis vingt ans est le marché asiatique de l'aileron. Hong Kong, Taïwan et, dans une moindre mesure, Singapour et le Japon sont les destinataires de la quasi-totalité (95 %) de la production mondiale d'ailerons de Requins.

Le développement du marché de l'aileron a suscité un grand intérêt au niveau mondial. Ses prix sur le marché international sont passés de 1 USD/lb (1 livre équivaut à 454 g) vers la moitié des années 1980 à 30 USD/lb en 1990 (Camhi, 1998). A Taïwan, le prix d'un kilogramme d'ailerons de première qualité dépasse les 500 dollars US (WWF, 1996). Cette explosion de la demande est à mettre en relation avec le boom économique des pays du Sud-Est asiatique, où la soupe d'ailerons est censée avoir des vertus aphrodisiaques. La plus large distribution des spécialités culinaires asiatiques dans le monde, par le biais de restaurants et de supermarchés proposant des produits à base d'ailerons de Requins, a également contribué à l'augmentation de la demande.

Localement, le prix des ailerons payé au pêcheur peut atteindre 100 dollars US le kilogramme (Ducrocq, 1997), ce qui représente une somme d'argent importante pour un artisan pêcheur dans un pays en voie de développement. On comprend dès lors aisément l'engouement des artisans pêcheurs pour cette activité, considérée en outre comme aventureuse et prestigieuse.

Si certaines pêcheries artisanales ou semi-industrielles se sont réorientées vers l'exploitation des Requins, alléchées par les prix d'achat très importants de l'aileron, les marins à bord des unités de pêche industrielle pratiquent également, et pour les mêmes raisons, le *finning*, c'est-à-dire le prélèvement des ailerons avant rejet des car-

casses à la mer (Niamadio et Ducrocq, 2002). Il est à noter que les ailerons font souvent l'objet d'un troc immédiat contre des produits manufacturés asiatiques (électroménager, habillement, etc.), ainsi commercialisés sur les marchés africains.

Dans le même ordre d'idées, dans un contexte de libre accès aux ressources et de faible taxation des exportations émanant de la pêche artisanale, les Etats bénéficient d'une rémunération extrêmement faible pour l'exploitation de ces ressources.

MIGRATIONS ET MUTATIONS SOCIALES

Avec la raréfaction de la ressource en Requins dans les pays dont les eaux ont été exploitées très tôt (Gambie, Sénégal), les pêcheurs ont développé une stratégie de longues migrations à la recherche de ces espèces.

On a ainsi assisté à d'intenses mouvements migratoires dès la fin des années 1980. C'est à cette période que le marché asiatique de l'aileron s'est développé, entraînant l'arrivée de nouveaux acteurs dans la filière. On a alors observé l'émergence de nouveaux centres d'intérêt (Guinée, Sierra Leone), aux dépens d'anciens centres de pêche, qui n'offrent plus de bons rendements (Gambie, Sénégal) ou sont interdits d'activité ciblée (Parc National du Banc d'Arguin, en Mauritanie).

1. Origines et stratégies des pêcheurs impliqués dans les flux migratoires

Si plusieurs nationalités sont impliquées dans les flux migratoires liés à la filière Requins, les pêcheurs d'origine ghanéenne et sénégalaise sont majoritaires.

Ces communautés, après avoir épuisé successivement les ressources en Requins des eaux gambiennes et sénégalaises, se sont mis à effectuer des marées de plus en plus longues (parfois jusqu'à un mois, contre de trois à cinq jours auparavant), les amenant



jusqu'en Mauritanie, au nord, et en Casamance (Sénégal) et en Guinée-Bissau, au sud, où les rendements étaient bons.

Par la suite, ils ont exploré des zones de pêche plus au sud, d'abord en Guinée, puis en Sierra Leone et au Liberia.

Les stratégies de migration adoptées par ces différentes communautés sont différentes.

Les Ghanéens comptent parmi les plus grands migrants de la sous-région. Ceux d'entre eux qui s'adonnent à la pêche aux Requins avaient pris l'habitude de s'installer plutôt en Gambie, en Casamance (Sénégal) et en Guinée-Bissau, avec une préférence pour la Gambie (en raison d'affinités linguistiques), où ils ont fondé dans les années 1970 le village de Brufut, surnommé « Ghana Town ». C'est à partir du sud du Sénégal que des vagues successives de migrants ghanéens ont déferlé sur les zones de pêche riches en Requins, à la fin des années 1960. Le féfé féfé, engin de pêche, s'est progressivement substitué à la senne tournante. Comme en Gambie, les migrants ghanéens se sont installés en Guinée et ont fondé un village de pêcheurs à Kassa (îles de Loos), en face de Conakry. Depuis ce site, ils mènent aujourd'hui encore des campagnes de pêche sur l'ensemble du littoral guinéen. Conséquence de la raréfaction de la ressource et de l'instauration de licences de pêche dont le prix est jugé exorbitant, les campagnes de pêche se sont déplacées jusqu'en Sierra Leone et au Liberia, où l'accès à la ressource est plus abordable.

Avec l'arrivée massive de migrants ghanéens en Guinée, la pêche aux Requins, activité saisonnière s'étalant d'octobre à mai entre 1990 et 2003, s'est pratiquée toute l'année à partir de 2003.

Les Sénégalais (essentiellement des Guet-Ndariens, des Lebous, des Nyominkas et des Walos-Walos) constituent l'autre grande communauté de pêcheurs de Requins.

Après avoir opéré en Gambie et en Mauritanie, ils se sont déployés vers le sud,

jusqu'en Sierra Leone. D'abord au sud du Sénégal, où ils se sont fixés dans des camps en Casamance (Kafountine, Elinkine, Diogué), d'où ils opèrent dans les eaux bissau-guinéennes. Au fil du temps, leur rayon d'action s'est élargi vers le sud, pour englober progressivement la Guinée-Bissau, la Guinée-Conakry et la Sierra Leone. En Guinée, ils ont investi le village de Kassa, aux côtés de la communauté ghanéenne, le port de pêche artisanale de Kamsar et, dans une moindre mesure, certains ports de pêche artisanale de Conakry (Boulbinet, Taminataye et Bonfi). Ils ont été par moments embarqués, lors de leurs premières migrations, par des négociants d'ailerons qui transformaient aussi la chair à destination des régions forestières. Ces spécialistes de la pêche aux Requins se sont divisés en deux groupes : certains se sont sédentarisés ; les autres, qui peuvent débarquer leur production en fonction du résultat de leurs opérations de pêche dans les eaux guinéennes, restent de deux à trois semaines en Guinée, pour vendre et se ravitailler, puis mettent le cap vers l'un de leurs ports d'attache au Sénégal.

2. Impact des migrations

La mobilité des pêcheurs a sans doute fortement contribué au développement rapide de la pêche aux Requins, surtout artisanale, et à la surexploitation des populations de Requins dans l'espace de la CSRP. On constate que la pêche aux Requins, loin de ne concerner que les pays déjà cités, implique aussi des pays sans façade maritime, tel le Mali (voir figure 4, page suivante). Par le biais de la pêche industrielle, les cycles migratoires ont pris une dimension intercontinentale sous l'impulsion des armateurs européens, en particulier espagnols.

Ces migrations ont dépassé le cadre de la pêche artisanale. En effet, la recherche effrénée d'ailerons a poussé les artisans pêcheurs des pays membres de la CSRP

à jouer le rôle de collecteurs pour des bateaux congélateurs allant pêcher les Requins jusque dans des eaux sous juridiction australienne.

Les migrations d'artisans pêcheurs à la recherche de Requins sur les côtes de l'espace de la CSRP ont été à l'origine de multiples mutations sociales. Elles sont le point de départ d'un important processus de brassage socioculturel entre différentes communautés de pêcheurs, mais aussi de la découverte et de la diffusion de nouvelles formes de valorisation des ressources halieutiques. L'émergence et l'expansion de la filière Requins se sont effectuées à travers ces processus, marqués par l'arrivée de certaines populations locales dans les activités de cette filière, au gré des opportunités offertes en termes d'investissement et de création de revenus. Les migrations ont été, par exemple, un grand moment de capitalisation pour les Guet-Ndariens fréquentant la Mauritanie (accumulation de capital dans le but d'acquérir une ou plusieurs unités de pêche, familiarisation à de nouvelles techniques de pêche). Les pirogues en fibre de verre, qui avaient peu de succès auprès des

pêcheurs sénégalais, ont commencé à se répandre grâce aux Guet-Ndariens. L'introduction des filets maillants dérivants en Mauritanie, soutenue par le financement d'industriels, a fortement contribué à la pratique et au développement de nouvelles techniques de pêche dans les eaux mauritaniennes et au-delà.

Il arrive que ces migrations se soldent par des conflits, dans un contexte de rareté de la ressource et de demande accrue en ailerons. Des conflits entre communautés d'accueil (surtout les femmes impliquées dans la transformation et la commercialisation des Requins) et migrants sont aussi observés par endroits. Ainsi, pour des problèmes d'approvisionnement en produits dérivés des Requins, par exemple, les Burkinabés basés à Joal qui pratiquent le métora (requin fumé) sont toujours mises à l'index par les femmes sénégalaises transformatrices, qui les accusent de les avoir privées de matières premières. Sall (1999) a rapporté l'existence de ce type de conflits entre les populations locales de Joal et les Burkinés impliquées dans le fumage. Il en est de même pour les Ghanéens basés en Casamance, mis à l'index par les femmes

Figure 4. Migrations des pêcheurs de Requins dans l'espace de la CSRP (Sall, 2006, PSRA Requins)



des sites de Diogué, Elinkine, Kafountine, Diana et Cap Skirring parce qu'ils refusent de leur revendre leurs carcasses de Requins, qu'ils rétrocèdent aux femmes de leur communauté.

En termes de modifications sociales, il faut aussi noter que les pêcheurs, amenés à explorer des zones nouvelles à l'occasion de campagnes de plus longue durée (passant de vingt à trente jours en mer), voire des déplacements saisonniers (passant de trois à six mois), se sédentarisent parfois. Les implications de cette sédentarisation sur la structure sociale du lieu d'origine peuvent être importantes.

Par ailleurs, le fait que les pêcheurs exploitent des stocks de plus en plus profonds a une incidence notable sur les investissements en matière d'équipement (pour la conservation des produits au frais, notamment) ou de carburant. Des comptes d'exploitation déficitaires sont de plus en plus souvent signalés dans les zones les plus frappées par la raréfaction de la ressource. Pour éviter de se retrouver dans cette situation ou en sortir, certains équipages adoptent des comportements déviants : ils font des incursions dans les zones maritimes protégées ou utilisent des techniques de pêche interdites, malgré les peines encourues. Plusieurs conflits liés à cette recherche de rentabilité ont été signalés¹¹.

Un autre impact négatif des migrations est la dégradation des habitats côtiers, en raison de l'utilisation de la mangrove comme bois de chauffe. En effet, avec l'arrivée des migrants, les activités de transformation par le fumage, consommatrices de beaucoup de bois de mangrove, se sont développées. Le recul, en quelques années, de la mangrove au port de Kamsar, en Guinée, en est un exemple frappant.

Il est à noter que l'exploitation des Requins a été facilitée par un important apport financier émanant d'acteurs extérieurs motivés

par l'acquisition d'ailerons. Cet investissement est destiné aussi bien aux pêcheurs qu'aux transformateurs. Les grosses pertes enregistrées par certains pêcheurs tendent à accentuer leur dépendance vis-à-vis de ces acteurs financiers « cachés », appelés « mareyeurs » car ils financent les marées. Cette situation permet aux mareyeurs (qui sont aussi « prêteurs ») d'asseoir leur position de monopole, par le biais de stratégies de contrôle vertical des activités d'exploitation consistant à signer avec les pêcheurs des contrats pour le rachat de la majeure partie des captures et à s'impliquer dans la transformation et la commercialisation des produits.

ZONES DE PÊCHE ET ÉVOLUTION DES CAPTURES DANS LA SOUS-RÉGION

1. Sites de pêche dédiés à l'exploitation des Requins

Les études et les enquêtes aux points de débarquement menées dans le cadre du projet PSRA Requins et des PAN Requins ont permis de localiser les points de débarquement et les zones de pêche aux sélaciens dans les zones économiques exclusives (ZEE) des sept pays membres de la CSRP (voir figure 5).

Les pêcheries artisanales spécialisées se rencontrent en Gambie, au Sénégal (Grande Côte, delta du Saloum et Casamance), dans les îles Bijagos et dans la zone côtière de la Guinée-Bissau, en Guinée et en Sierra Leone, de même que dans des campements saisonniers en Mauritanie. Il faut noter qu'il existait en Mauritanie une pêcherie spécialisée au Parc National du Banc d'Arguin (PNBA), qui a été interdite en 2003, après concertation entre les pêcheurs imraguen, l'administration du PNBA et le ministère chargé des pêches, s'appuyant sur les résultats de la recherche, qui ont montré la non-durabilité d'une telle activité.

Figure 5. Principales zones de pêche et principaux sites de débarquement des Requins dans les sept pays de la CSRP

Figure 5a : Mauritanie



Figure 5b : Gambie



Figure 5c : Sénégal



En **Mauritanie**, les principaux sites de débarquement sont situés à Nouadhibou (Boutiya) et à Nouakchott. Des campements temporaires sont observés entre le PNBA et Nouakchott. Jusqu'en 2003, une pêcherie spécialisée dans les Requins s'était développée dans le PNBA ; elle a officiellement mis un terme à ses activités en 2004, pour ce qui concerne les raies-guitares et les grands requins.

En **Gambie**, les principales zones de pêche sont (par ordre d'importance décroissant) Gunjur, Tanji, Bakau, Burufut, Kartung, Sanyang et Banjul. Elles peuvent être confondues avec celles du Sénégal, du fait

11. Conflits entre les pêcheurs guet-ndariens et les autorités mauritaniennes, conflits entre Guet-Ndariens et Kayarois, etc.

de leur contiguïté et de leur exploitation par les mêmes communautés.

Au **Sénégal**, les Requins sont capturés dans tous les centres de pêche du littoral, soit en tant qu'espèces cibles, soit comme prises

Figure 5d : Guinée



accessoires. On note toutefois que c'est sur la Grande Côte (Saint-Louis), la Petite Côte (M'bour et Joal) et dans le sud du pays (Kafountine et Elinkine, en Casamance) que les Requins sont le plus débarqués.

En **Guinée**, les zones côtières, notamment autour des îles de Loos, au large de Koba et la zone de Boké (îles de Katckeck, Alkatraz et port de Kamsar) et de Kassa, sont réputées être des sites de pêche aux séliaciens. Cette ressource est exploitée par les pêcheurs sénégalais et ghanéens, qui y séjournent de façon temporaire ou permanente.

En **Guinée-Bissau**, l'archipel des Bijagos et l'île de Melo, au sud du pays, sont des zones spécialisées dans la pêche aux Requins.

Tas de produits salé-séchés de Requins sur un site de Saint Louis, Sénégal (J. Dossa)



Figure 5e : Guinée-Bissau



Au **Cap-Vert**, en raison de la quasi-absence de plateau continental, il semble que les régions de Sao Vicente et de Santa Lucia soient les seules zones où les captures accessoires de Requins ne sont pas négligeables.

En **Sierra Leone**, la pêche aux Requins se concentre à Bonthe, à Shenge et autour de l'île de Moyamba.

Figure 5f : Cap-Vert



Figure 5g : Sierra Leone



Séchage de raie guitare sur un site de transformation en Mauritanie

2. Evolution des débarquements de Requins dans l'espace de la CSRP

Comme nous l'avons rappelé en introduction de ce document, les chondrichthyens font l'objet d'une exploitation de plus en plus intensive depuis le milieu des années 1980, en raison d'une demande accrue en produits à base de Requins (plus particulièrement les ailerons, mais aussi la chair, la peau, le cartilage, etc.), émanant essentiellement de l'Asie du Sud-Est.

A l'échelle mondiale, entre 1984 et 2004, les captures de Requins sont passées de 600 000 tonnes à plus de 810 000 (Bonfil, 2002 ; Plan d'action Requins de l'UE, 2009). Les captures mondiales auraient triplé entre 1950 et 2000 (voir figure 6, page suivante).

En 2000, les captures mondiales de Requins étaient estimées à 869 544 tonnes (Clarke *et al.*, 2006). Après un niveau record d'environ 900 000 tonnes en 2003, on assiste à une diminution des captures de requins, de raies et de chimères, évaluées à 750 000 tonnes en 2006, soit 15 % de moins que le niveau maximal (anonyme, 2008).

Pour analyser cette tendance, il faut tenir compte du fait que ce groupe d'espèces a été au centre de l'attention des institutions internationales, des organisations régionales de gestion des pêches et de l'opinion publique. Cette sensibilisation a contribué à améliorer la déclaration des prises.

Concernant l'espace de la CSRP, les captures commerciales de Requins déclarées par la pêche artisanale n'atteignaient pas 4 000 tonnes avant 1989 (voir figure 7, page suivante).

Débarquement de requins en Mauritanie (A. Araujo)



Figure 6. Evolution des captures mondiales de Requins (reproduction de R. Bonfil, d'après la FAO)

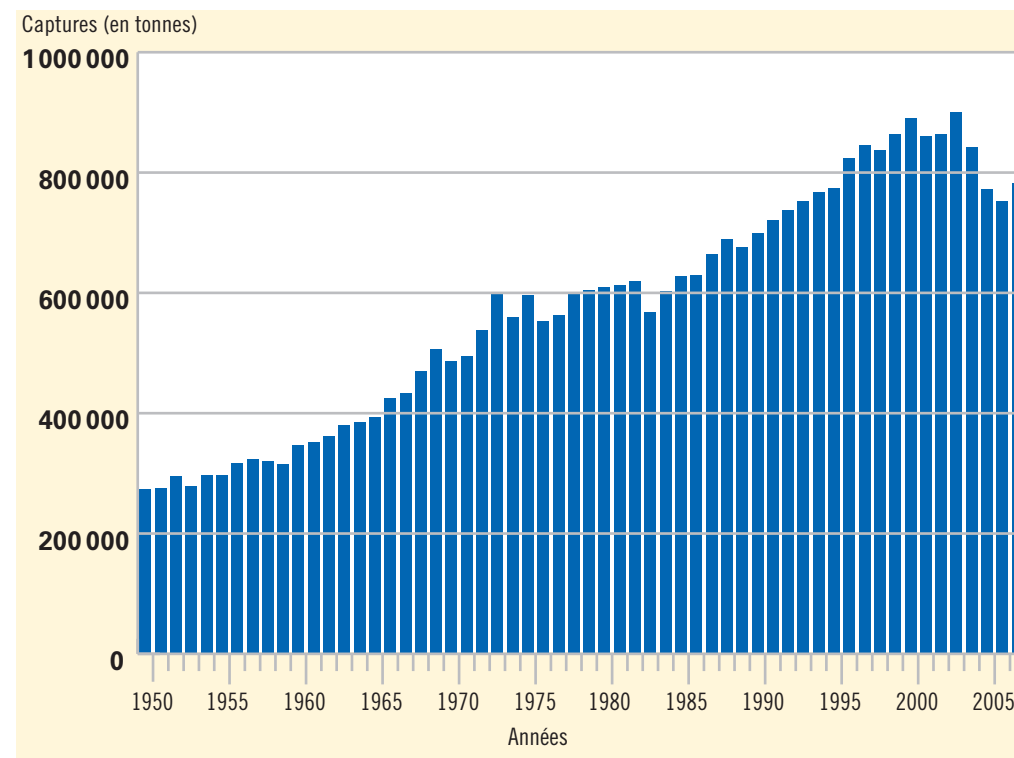
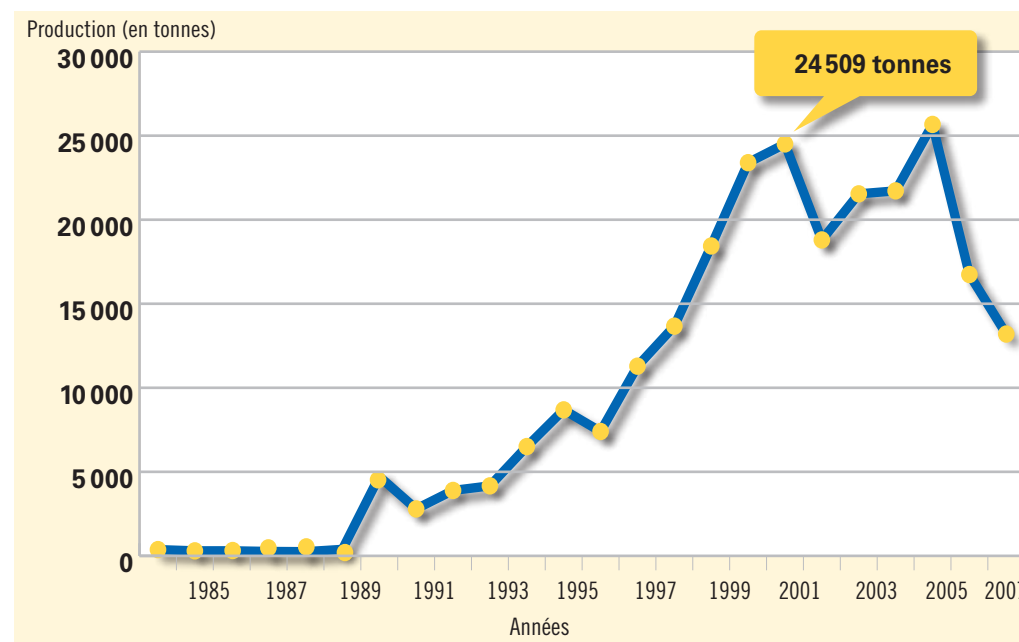


Figure 7. Evolution des débarquements de Requins dans l'espace de la CSRP de 1984 à 2008 (données PSRA Requins)



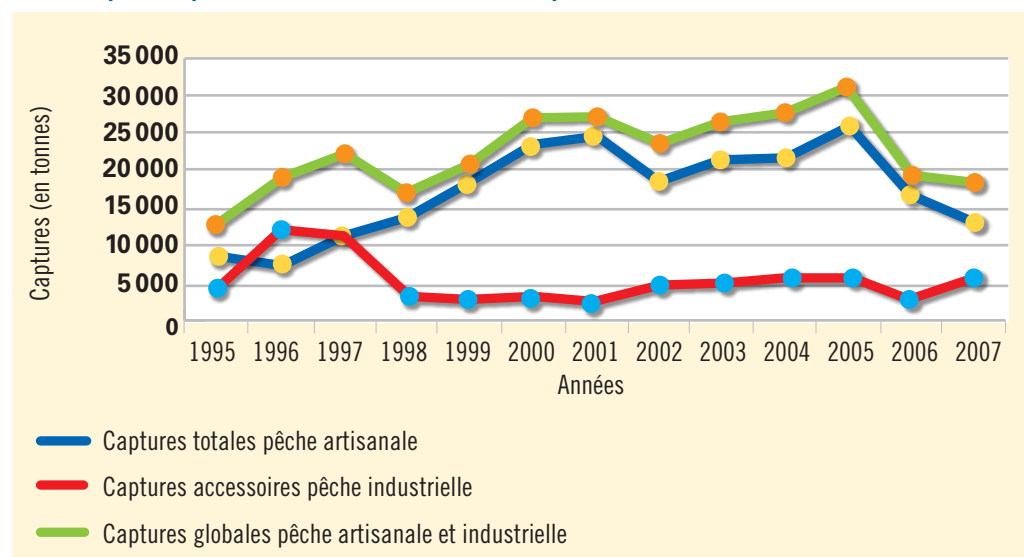
A partir de 1990, les prises ont connu une forte hausse, passant de 5 000 tonnes à plus de 26 000 en 2005. Depuis, l'évolution est à la baisse, les mises à terre déclarées équivalant à un peu plus de 12 000 tonnes en 2008, soit une baisse de plus de 50 % en trois ans.

Les informations recueillies auprès d'observateurs embarqués et de marins-pêcheurs ainsi que l'examen des bases de données des différents pays montrent que la pêche industrielle réalise aussi d'importantes prises accessoires – qui ne sont pas toujours déclarées. Ces prises sont notamment le fait de pêcheries industrielles chalutières, thonières ou palangrières. Des études ont mis en lumière l'ampleur de ce phénomène. L'analyse montre qu'au cours de la période considérée les captures accessoires déclarées ont évolué en dents de scie, avec toutefois une tendance globale à la baisse depuis 1998 (voir figure 8). Ainsi, après un pic remarquable en 1996 et en 1997, avec des volumes déclarés d'environ 12 000 tonnes, on a assisté à une baisse importante conduisant à des valeurs de moins de 4 000 tonnes en 1998. Une

reprise a été notée à partir de 2001, les valeurs avoisinant 6 000 tonnes en 2004, suivie d'une baisse situant les captures accessoires autour de 5 000 tonnes.

On constate qu'avec des valeurs avoisinant les 12 000 tonnes en 1996 et en 1997 les prises accessoires de Requins déclarées par la pêche industrielle dépassent largement les mises à terre de la pêche artisanale dans la même période. La ponction globale de la pêche sur les Requins équivaldrait donc à plus de 20 000 tonnes pour cette période. Pour le reste de la période considérée, les captures globales de Requins tournent autour de 30 000 tonnes dans la sous-région. Vu l'importance de leur volume, il est nécessaire de tenir compte de ces prises accessoires dans la mise en place de mesures de gestion. Il faut signaler cependant que l'essentiel des données sur les prises accessoires est constitué par les déclarations de débarquement. Ces informations ne tiennent pas compte des rejets éventuels. Cela peut entraîner la sous-estimation des prises de Requins par les navires de pêche industrielle nationaux, mais surtout par les

Figure 8. Evolution globale des captures accessoires de Requins par les pêcheries industrielles dans l'espace de la CSR de 1995 à 2007



Encadré 6. Espèces de raie et de requin présentes dans les pays membres de la CSR

Au **Sénégal**, 40 espèces de requin et 30 espèces de raie ont été répertoriées dans les débarquements de pêche (CADENAT, 1950, rapports du projet PSRA Requins). La pêche cible essentiellement les raies-guitares (Rhinobatidae) et les requins côtiers, notamment les Carcharhinidae. Des captures accessoires importantes de raies sont observées.

En **Mauritanie**, 30 espèces côtières (16 requins et 14 raies) ont été identifiées. Trois espèces ciblées par la pêche artisanale, *Mustelus mustelus*, *Rhizoprionodon acutus* et *Rhinobatos cemiculus*, font l'objet de débarquements importants. Seul un Squalidae (*Squalus fernandinus*) est capturé par les pêcheries industrielles.

En **Guinée**, 40 espèces (20 requins et 20 raies) sont rencontrées. Les débarquements spécifiques les plus importants concernent *Carcharhinus limbatus* (espèce considérée comme vulnérable dans la liste rouge de l'UICN), *C. leucas*, *Rhinobatos cemiculus*, *Rhinoptera bonasus*, *Dasyatis margarita* et, en général, les Dasyatidae en zone estuarienne et côtière et les Carcharhinidae en haute mer.

Au **Cap-Vert**, 60 espèces ont été comptabilisées de la fin des années 50 à nos jours. Les débarquements sont constitués d'espèces d'eaux profondes et de certaines espèces pélagiques, dont les plus importantes sont *Centrophorus granulosus*, *C. uyato*, *Sphyrna zygaena*, *Carcharodon carcharias*, *Galeocerdo cuvieri*, *Prionace glauca* et *Mustelus mustelus*. On note aussi la présence d'espèces côtières, notamment *Galeocerdo cuvieri*, et d'espèces des grandes profondeurs que sont les *Centrophorus* spp.

En **Guinée-Bissau**, 29 espèces de requin et 21 espèces de raie ont été identifiées lors de pêches expérimentales conduites en 1989 par l'IPIMAR. Les espèces les plus débarquées sont *Rhizoprionodon acutus*,

Carcharhinus limbatus, *C. brevipinna*, *C. leucas*, *Sphyrna lewini*, *Rhinobatos cemiculus*, *Rhinoptera marginata*, *Dasyatis margarita* et *Pteromylaeus bovinus*.

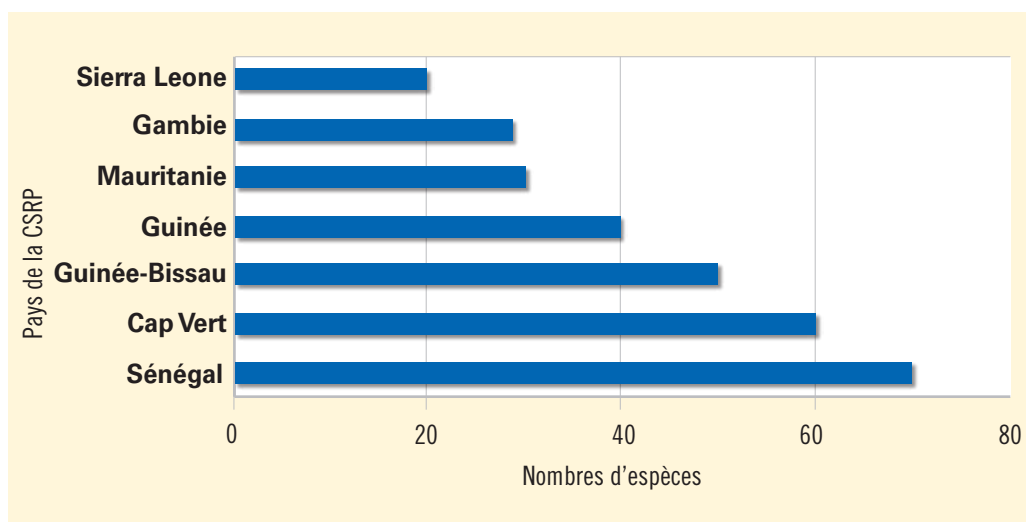
En **Sierra Leone**, 20 espèces d'élastomobranches (14 requins et 6 raies) sont exploitées. Les requins dominant dans les débarquements, en termes de poids, sont *Sphyrna* spp (27 %) et *Carcharhinus* spp (52 %). En revanche, en termes d'occurrence, l'espèce *Ginglymostoma cirratum* (31 %) est la plus présente dans les débarquements. Les raies qui restent dominantes dans les mises à terre sont *Rhinobatos* spp et *Dasyatis* spp, aussi bien en termes de poids que de nombre.

En **Gambie**, 29 espèces (14 requins et 15 raies) ont été identifiées. Les débarquements sont constitués d'un nombre réduit d'espèces, dont *Dasyatis margarita*, *D. pastinaca*, *Gymnura micrura*, *Rhinoptera marginata*, *Carcharhinus brevipinna*, *Rhizoprionodon acutus* et *Sphyrna lewini*.

N.B. : la situation décrite dans cet encadré peut évoluer avec le temps, en fonction de la demande du marché et de l'état d'exploitation des stocks.



Figure 9. Nombre d'espèces de Requins identifiées par pays de l'espace de la CSRP



bateaux étrangers, contraints de respecter les normes d'exploitation de leur licence de pêche. Des investigations plus approfondies sur les rejets en mer pourraient permettre d'affiner ces conclusions. La baisse globale des captures dans la sous-région ouest-africaine traduit une diminution de la ressource : quasi-disparition de certaines espèces (e.g. poissons-scies) et raréfaction d'autres, comme les raies-guitares et les grands requins-marteaux, victimes de leur valeur commerciale.

3. Diversité des espèces de Requins rencontrées sur le littoral de l'espace de la CSRP

Les travaux de Niamadio et Ducrocq (2002) et les études menées dans le cadre du projet PSRA Requins (principalement les enquêtes réalisées sur les sites de débarquement) ont permis de dresser une liste complète des espèces de Requins évoluant dans les eaux du littoral de l'espace de la CSRP (voir annexe 3). Cela a confirmé que les ressources en Requins de la sous-

région sont assez variées. Le nombre d'espèces répertoriées dans les débarquements par pays varie de 20, en Sierra Leone, à 70, au Sénégal (voir figure 9).

Un nombre important d'espèces ont une large aire de répartition. Parmi elles, on note la présence d'espèces emblématiques telles que le poisson-scie (*Pristis pectinata*), le requin-baleine (*Rhincodon typus*), la grande raie manta (*Manta birostris*) et le poisson-paille (*Rhynchobatus lubberti*).

Les espèces qui sont les plus souvent rencontrées dans les pays membres de la CSRP sont *Rhinobatos rhinobatos* (raie-guitare), *Mustelus musteus* (émissole lisse), *Raja miraletus* (raie-miroir) et *Paragaleus pectoralis* (milandre jaune).

On constate (voir figure 10, page suivante) que 50 % des espèces présentes dans l'espace de la CSRP ne se rencontrent que dans un pays. Un peu moins de la moitié des espèces recensées sont présentes dans deux, trois, quatre ou cinq pays. Très peu d'espèces (4 %) se retrouvent dans six pays. Aucune espèce de raie ou de requin n'est présente dans l'ensemble des pays.

Encadré 7. La biologie particulière des Requins, facteur de leur vulnérabilité à l'exploitation

Les poissons cartilagineux sont de grands prédateurs, situés au sommet ou près du sommet de la chaîne alimentaire. Sauf exception, ils ne sont les proies naturelles d'aucun animal, à moins qu'ils ne rencontrent un requin plus grand. Ainsi, ils conditionnent les équilibres entre les différentes populations marines, en agissant comme des régulateurs.

Bien que les Requins regroupent plus de 1 000 espèces différentes, dont les cycles vitaux présentent des différences très marquées, on peut retenir certaines caractéristiques communes à la grande majorité des espèces de Requins.

La majorité des espèces n'atteignent la maturité sexuelle que tardivement (jusqu'à plus de 10 ans pour certaines), la gestation est très longue (souvent plus de neuf mois), avec l'intervention d'organes similaires au placenta des mammifères. Les cycles sont annuels ou bisannuels.

De plus, la fécondité est très réduite, et la plupart des espèces ne donnent pas plus de huit petits par portée. Seules quelques espèces ou groupes d'espèces présentent des portées de plusieurs dizaines de petits, comme le requin-marteau *Sphyrna* spp et le requin-tigre *Galeocerdo cuvieri*, voire plusieurs centaines pour le requin-baleine *Rhincodon typus*.

Ces chiffres sont des maxima observés, et il est nécessaire de considérer que la moyenne du nombre de fœtus portés par femelle gravide est plus faible, d'une part, et que, d'autre part, ces portées maximales sont le fait des plus grandes reproductrices, les plus jeunes ayant une fécondité encore plus faible.

En effet, il a été montré en Mauritanie que les femelles *Rhizoprionodon acutus*, par exemple, portent un ou deux fœtus lors de leur premier cycle de reproduction. Le nombre maximal de six petits par portée n'est rencontré régulièrement que chez les femelles

de très grande taille (de 105 à 115 centimètres, taille maximale observée). Les classes d'âge les plus jeunes contribuent relativement peu à l'effort de reproduction, et c'est bien sûr la proportion des individus appartenant aux grandes classes d'âge qui diminue le plus rapidement dans une population dès que celle-ci est soumise à une mortalité de pêche. Dans une population décimée, où les grands reproducteurs ont disparu, l'effort de reproduction des femelles adultes est plus faible que dans une population saine ; poursuivre l'exploitation d'une population déstructurée revient donc à accélérer son effondrement.

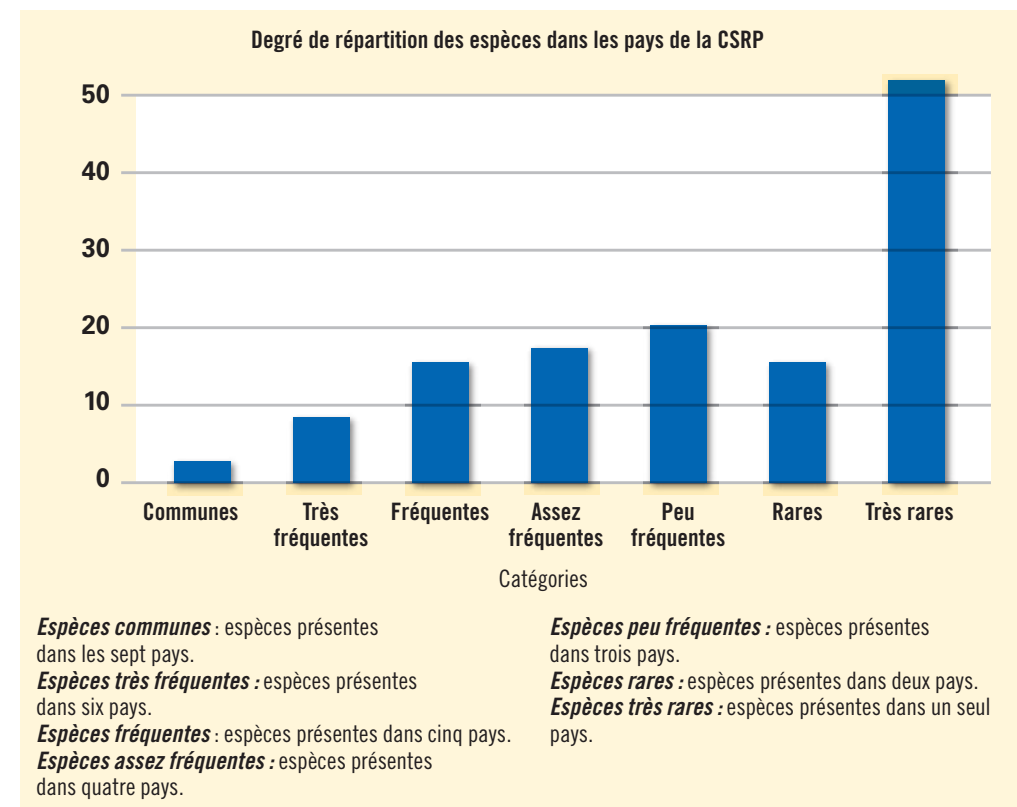
D'autres aspects du comportement des Requins sont à prendre en considération, comme les ségrégations par taille et par sexe. Dans certaines espèces, les bancs sont constitués d'une très forte majorité (voire exclusivement) d'individus d'un seul sexe et/ou de la même classe d'âge. Les captures de *Rhinoptera marginata* autour du banc d'Arguin (Mauritanie) de mars à juin sont constituées à 60 % de femelles. Les captures de *Sphyrna lewini* (petit requin-marteau) sont la plupart du temps des coups de pêche sur des bancs de juvéniles, avec un nombre important d'individus de taille relativement homogène. Pour *Rhizoprionodon acutus* (requin à museau pointu), les captures d'avril à juin dans le Parc National du Banc d'Arguin sont constituées de 70 à 85 % de femelles, dont plus de la moitié portent des fœtus à terme, et se concentrent dans une zone de pêche bien définie, d'une superficie relativement faible.

Ces caractéristiques biologiques expliquent la grande vulnérabilité des Requins à l'exploitation.

De plus, les migrations ou les regroupements liés aux cycles biologiques sont connus des pêcheurs et font l'objet d'un effort de pêche ciblé et intensifié. De ce fait, la pêche artisanale peut avoir des effets extrêmement destructeurs sur ces populations.



Figure 10. Fréquence d'observation des espèces de Requins identifiées dans les pays de la CSR



Bien que les Requins soient des espèces migratrices, la présence d'une espèce dans les débarquements montre qu'elle est présente dans la zone économique exclusive (ZEE) de ce pays et qu'il existe un écosystème propice à sa survie. Le fait que la plupart des espèces ne se rencontrent que dans un pays indique qu'il y a danger, car une forte pression de pêche sur la zone pourrait occasionner leur disparition dans la sous-région. Parmi les espèces très rarement rencontrées, cinq sont « en danger critique d'extinction », selon la liste rouge de l'IUCN, actualisée

en 2007 pour l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit des espèces *Rhynchobatus luebberti*, *Sphyrna mokarran*, *Squatina aculeata*, *Squatina oculata* et *Squatina squatina*. Rappelons que, de par leurs caractéristiques biologiques (maturité sexuelle tardive, faible fécondité et croissance lente), les Requins présentent une forte vulnérabilité à la pêche (voir encadré 7, page 61). Ainsi, l'effet conjugué d'une pêche artisanale ciblée et d'importantes captures accessoires par la pêche industrielle pourrait mettre un terme à l'abondance des populations de séliens.

Troisième partie

Etat des stocks de Requins dans l'espace de la CSRP et premières conclusions



ÉTAT DE CONSERVATION DES REQUINS EN AFRIQUE DE L'OUEST

L'EXPLOITATION INTENSIVE DES REQUINS au cours des trente dernières années a fini par avoir raison des populations les plus vulnérables.

Certaines espèces se seraient déjà éteintes localement. C'est le cas des *Pristidae* (poissons-scies) en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie, en Guinée et en Sierra Leone. Seule la Guinée-Bissau pourrait encore abriter un foyer de résistance, dans les îles Bijagos. Les *Rhynchobatidae* (raies-guitares) ont aussi quasiment disparu dans toute la sous-région, sauf au banc d'Arguin, en Mauritanie. D'autres espèces, comme le grand requin-marteau *Sphyrna mokarran* ou le requin citron *Negaprion brevirostris*, sont menacées.

D'autre part, la proportion de grands reproducteurs a diminué dans toutes les espèces de grande taille.

Enfin, de façon générale, on note une dégradation du statut de l'ensemble des espèces et des risques clairs pour les espèces de grande taille.

La liste rouge de l'UICN est, à ce titre, un outil d'information précieux. Elle a été actualisée récemment (2006) pour ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, en partie grâce aux résultats du projet PSRARequins.



Rostre transformé en arme par un Diola - Gunjur, Gambie (Robillard & Yvon)

Cette actualisation montre que plusieurs espèces sont en danger, voire en danger critique d'extinction. Il s'agit des espèces suivantes :

- *Pristis microdon*, *Pristis pectinata*, *Pristis pristis*, *Rhynchobatus luebberti*, *Sphyrna mokarran*, *Squatina aculeata*, *Squatina oculata* et *Squatina squatina* (soit 8 espèces), en danger critique d'extinction ;
- *Rhinobatos cemiculus* et *Rhinobatos rhinobatos* (soit 2 espèces), en danger ;
- *Gymnura altavela*, *Leptocharias smithii*, *Rhinobatos irvinei*, *Sphyrna lewini*, *Sphyrna zygaena*, *Dasyatis centroura* et *Rhincodon typus* (soit 7 espèces), vulnérables.

La contribution du projet PSRA Requins à l'inscription des *Pristidae* (poissons-scies) aux annexes de la CITES est un progrès

Encadré 8. L'expérience du PNBA en matière de gestion participative

Depuis plus de dix ans, le Parc National du Banc d'Arguin a adopté une démarche participative en termes de gestion, impliquant les communautés résidentes dans les prises de décisions. Selon cette logique, les chefs de village et les notables traditionnels ont été consultés pour la préparation de la législation relative au PNBA, la conception du système de surveillance maritime ou encore la préparation de l'ouverture du parc à l'écotourisme. Le suivi de la flottille des lanches à voiles et des immatriculations de ces embarcations est confié au « comité lanches », au sein duquel chaque village est représenté.

De la même manière, le problème de la surexploitation des sélaciens ne pouvait trouver une solution sans l'implication de la communauté des pêcheurs imraguen. C'est ainsi qu'ont été institués des ateliers annuels de concertation sur la pêche des sélaciens. Organisés depuis 1998, ces ateliers de concertation visent à restituer, sous une forme vulgarisée, les résultats du suivi scientifique de l'exploitation des sélaciens. Le tableau ci-dessous présente l'évolution, de 1998 à 2001, des mesures de conservation des raies et des requins, dont le processus de mise en œuvre est détaillé plus loin (voir encadré 9, page suivante).

Périodes	Mesures de conservation
1998	Arrêté préfectoral fixant la date de début et de fin des campagnes de pêche aux sélaciens (du 1 ^{er} février au 15 septembre)
Octobre 1998	1 ^{er} atelier de concertation et mise en place de mesures de conservation des raies et des requins : limitation des périodes de pêche et des quantités de filets par lanche
Octobre 1999	2 ^e atelier de concertation : renforcement des mesures de pêche aux sélaciens
Janvier 2001	3 ^e atelier de concertation : renforcement des mesures de limitation de la pêche aux sélaciens
Décembre 2001	4 ^e atelier de concertation : renforcement des mesures de limitation de la pêche aux sélaciens
2002	5 ^e atelier de concertation : arrêt de la pêche aux grands requins
2003	6 ^e atelier de concertation : arrêt de la pêche ciblée à la raie et au requin

important, mais cette inscription n'est pas, pour l'instant, transposée dans toutes les réglementations nationales, ni systématiquement accompagnée de mesures de protection. En effet, seuls la Guinée et le Sénégal ont suivi les recommandations de

la CITES en interdisant dans leurs réglementations la pêche et la commercialisation des poissons-scies.

Dans le PNBA (voir encadrés 8 et 9), l'interdiction de la pêche aux Requins et la destruction des engins de pêche en 2003

Encadré 9. Processus ayant mené à l'arrêt de la pêche ciblée à la raie et aux grands requins dans le PNBA

En octobre 1998, à Mamghar, a eu lieu le premier de six ateliers annuels de concertation sur l'avenir de la pêche dans le PNBA. Ces réunions, d'une durée de deux ou trois jours, ont eu lieu chaque année dans un village différent.

Dans chaque village étaient invités le chef traditionnel, un représentant des pêcheurs et une représentante des femmes transformatrices ; au cours des ateliers suivants, un représentant du bureau de la coopérative villageoise a pris part aux débats. Des représentants des administrations territoriales, du ministère mauritanien des Pêches, du PNBA, de la recherche halieutique, de la Surveillance des pêches, ainsi que des représentants d'institutions telles que le ministère des Affaires économiques et du Développement, le Commissariat à la lutte contre la pauvreté et le Secrétariat à la condition féminine y ont également assisté, de même que certains représentants de partenaires techniques et financiers comme la FIBA, et, plus ponctuellement, les agences de coopération bi- et multilatérales et des représentations diplomatiques.

Une vision commune s'est dégagée des discussions, les scientifiques et les pêcheurs s'accordant sur la fragilité des ressources en Requins, qui ne peuvent soutenir une exploitation durable, et le risque important de disparition ou de grande raréfaction de certaines espèces. La réflexion conjointe sur la base de données scientifiques a permis d'identifier, dès 1998, de façon consensuelle, une série de mesures de conservation,

conçues de façon que les pêcheurs puissent continuer de pêcher toute l'année, mais permettant de protéger les périodes de plus forte concentration pour la reproduction selon la spécificité des différents engins utilisés.

Année par année, l'impact ou l'insuffisance des mesures de limitation de la pêche aux Requins ont été présentés aux représentants des pêcheurs et des administrations. Les ateliers de concertation de 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003 ont vu le renforcement des mesures de conservation, ce qui a abouti à l'arrêt définitif de la pêche en 2003. Ces mesures concernaient les périodes de pêche selon les différents types d'engins, la taille et les quantités de filets, et les espèces à pêcher. Toutefois, des effets pervers ont accompagné ces efforts. La réduction de la période de pêche a ainsi engendré une forte croissance du nombre de sorties à cette période ; chaque lanche multipliait ses sorties pendant les périodes d'ouverture, pour compenser les pertes en production. Il fallait donc adopter une autre stratégie pour diminuer effectivement l'effort de pêche. C'est ainsi qu'est née l'idée d'une reconversion des pêcheurs dans la pêche d'espèces alternatives.

Les filets à grands requins ont été les premiers abandonnés, suivis par les filets à raie-guitare en 2003. Les filets à petits requins, qui continuent à être utilisés, doivent permettre de pêcher exclusivement des espèces alternatives (dorades, soles, etc.). Ces filets ainsi que les filets à courbine ont été les deux principaux éléments de démonstration d'un possible abandon de la pêche aux Requins.

ont eu des effets sur les raies-guitares et les grands requins – les grands *Carcharhinidae* (bouledogue, bordé, citron) et le grand requin-marteau *Sphyrna mokarran* –, mais n'ont pas permis d'atteindre tous les objectifs visés, notamment pour ce qui concerne les petites espèces de Requins et les juvéniles de requins-marteaux. Cette expérience porte une valeur de proposition très forte en matière d'approche et de gestion participative. Elle ne devrait toutefois pas faire l'objet d'une réplique sur d'autres sites sans une analyse préalable des conditions locales.

SIGNES DE SUREXPLOITATION DES RESSOURCES DANS L'ESPACE DE LA CSRP

Globalement, la surexploitation des espèces se traduit par une diminution des captures malgré une augmentation de l'effort de pêche, alors que les autres facteurs écologiques et naturels restent stables. Il est vrai que, dans tous les pays de la sous-région, on note une évolution à la baisse des mises à terre déclarées de Requins depuis cinq ans, alors que l'effort de pêche

continue d'augmenter fortement. Néanmoins, il ne s'agit pas ici de prouver, par une approche « effort de pêche/captures », la situation de surexploitation des Requins, dans la mesure où l'effort de pêche effectif dans l'ensemble de la sous-région est difficile à évaluer.

Nous allons considérer quelques signes tangibles, perceptibles, qui appuient l'état de dégradation des stocks de Requins observé dans l'espace de la CSRP.

1. Diminution de la taille moyenne de certaines espèces : exemple de la raie-guitare en Mauritanie

Le suivi de l'évolution de la taille moyenne des principales espèces débarquées montre que les captures sont de plus en plus constituées de juvéniles, même pour les espèces encore relativement abondantes. Par exemple, dans le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA), en Mauritanie, les captures

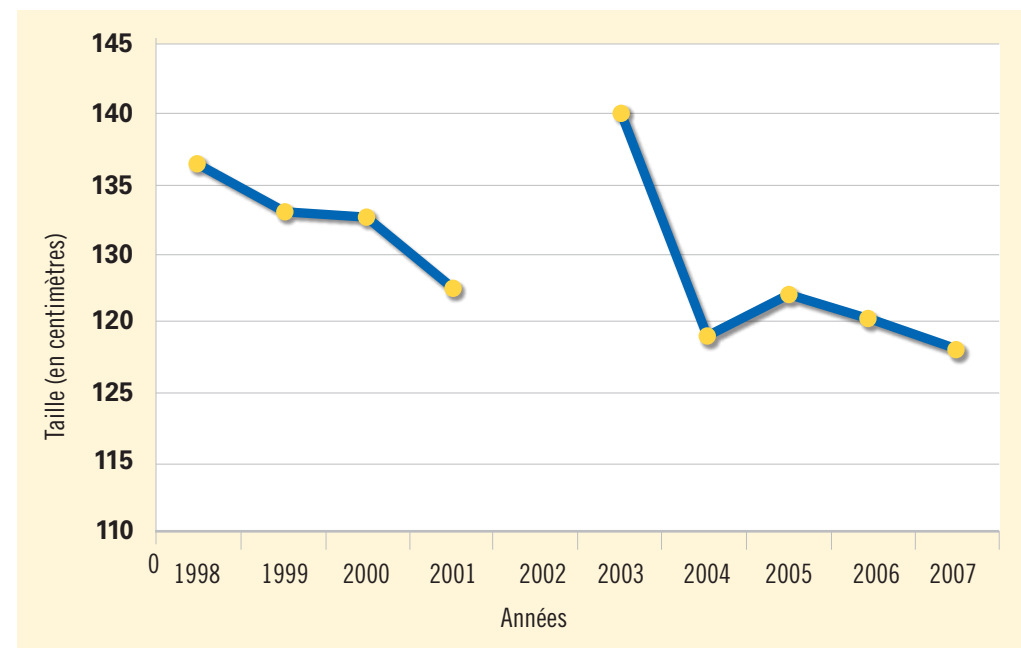
de raies-guitares *Rhinobatos cemiculus* comprennent 95 % d'individus dont la taille est inférieure à la Lt50, taille à laquelle la moitié des individus sont matures (CNROP, 2001). L'analyse de l'évolution de la taille moyenne de cette espèce de 1998 à 2007 – les échantillons de 2002 et de 2003 n'étant pas représentatifs – met en évidence une forte diminution – plus de 10 centimètres – de celle-ci (voir figure 11).

Ces changements affectent les capacités de reproduction des espèces.

De plus, aujourd'hui, l'activité de capture s'exerce à toutes les périodes de l'année, et jusque dans les zones de reproduction. Elle touche à la fois les populations juvéniles et reproductrices. En effet, dans les captures d'adultes – par exemple chez le requin à museau pointu *Rhizoprionodon acutus* dans le PNBA, en Mauritanie, et *Carcharhinus spp*, en Guinée –, une forte proportion de femelles gestantes est observée (Camara, 2000).



Figure 11. Evolution de la taille moyenne des raies-guitares dans le PNBA de 1998 à 2007



Les enquêtes aux points de débarquement révèlent que les logiques commerciales de la filière intègrent désormais jusqu'aux ailerons des foetus prélevés sur les femelles gravides. On comprend donc aisément en quoi les cycles de reproduction sont affectés et les possibilités de renouvellement des espèces remises en question. On observe, dès lors, une régression du statut de conservation des stocks dans la sous-région ; ce qui a pu être révélé grâce à l'actualisation de la liste rouge de l'IUCN pour les Requins d'Afrique de l'Ouest.

2. Augmentation des temps de marée et/ou de migration des pêcheurs à la recherche de Requins

A l'échelle régionale, les zones de pêche du Sénégal et de la Gambie ont le plus souffert, ce qui est à mettre en relation avec l'ef-

fort de pêche, notamment celui développé par les pêcheries industrielles (partout sur la côte ouest-africaine, les communautés côtières se plaignent du non-respect des zones d'interdiction par les chalutiers et racontent que, depuis plusieurs décennies, le spectacle nocturne de rangées entières de feux de position de navires chalutant dans la frange côtière est malheureusement habituel). La meilleure preuve de la diminution locale des stocks est l'abandon des zones de pêche traditionnelles (Mauritanie, Sénégal, Gambie) par les flottilles spécialisées et la généralisation des grandes marées de pêche vers les zones sud (Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Leone et Liberia), la pêche ciblée aux Requins étant interdite dans le PNBA depuis 2003. La flottille spécialisée de Ghanéens de Gambie qui s'est installée en Guinée-Bissau en 1995, établissant des campements saisonniers d'octobre à mai, et les nom-

Vue aérienne de la zone de transformation du port de pêche artisanale de Nouakchott



breuses pirogues sénégalaises associées à ces déplacements ont fini par avoir raison de l'abondance des Requins. Ces flottilles ciblaient les concentrations importantes de *Carcharhinidae* et de *Sphyrnidae* adultes en février et en mars, quand les eaux atteignent leur température maximale, sur le plateau continental.

3. Constat de disparition locale d'espèces

Depuis 2000 (Ducrocq, 2000), les scientifiques et les pêcheurs s'accordent à dire que, dans toute la sous-région, les populations de Requins ont été dégradées. Un constat fondé, avant 2005 (en l'absence de séries permettant de comparer objectivement l'évolution des prises par unité d'effort), sur les enquêtes à dire (interviews) de pêcheurs (Ducrocq 1997, 1999, 2000) et, depuis 2005, sur les résultats des enquêtes aux points de débarquement menées dans le cadre du projet PSRA Requins. Ces enquêtes montrent que plusieurs espèces ont disparu localement, comme le poisson-scie *Pristis spp* (voir encadré 10, page suivante) dans toute la sous-région (à l'exception, probablement, de la Guinée-Bissau) ou le poisson-paille *Rhynchobatos lubberti* (excepté dans le PNBA). Le grand requin-marteau *Sphyrna mokarran*, le requin-tigre *Galeocerdo cuvieri* et le requin citron *Negaprion brevirostris*, espèces emblématiques du groupe, ne sont capturés qu'occasionnellement.

Parmi les espèces de plus en plus rarement capturées, on compte aussi les *Carcharhinidae* de grande taille, tels *Carcharhinus altimus*, *C. obscurus* ou *C. faciformis*, et la pastenague *Dasyatis centroura*.

Le requin-bouledogue *Carcharhinus leucas*, auparavant fréquent dans les eaux de la sous-région, n'est plus capturé régulièrement que dans les eaux des deux Guinées. L'archipel des Bijagos pourrait être le refuge des populations résiduelles ; en effet, de jeunes requins-bouledogues, d'une taille

proche de la taille de naissance, y sont observés depuis la fin des années 1990 et les captures y restent relativement stables, alors qu'elles se sont effondrées ailleurs. L'archipel pourrait être une base de recolonisation des eaux sous-régionales par cette espèce, si l'occasion lui en était donnée.

Par ailleurs, certaines espèces montrent des fluctuations étonnantes, comme le tollo, qui, très abondant en Mauritanie en 1998 et en 1999, n'est plus apparu qu'exceptionnellement dans les débarquements de la flotte imraguen depuis l'année 2000. La mourine lusitanienne, *Rhinoptera marginata*, est capturée de manière accessoire en grande quantité par les nouveaux engins de pêche artisanale tels que la senne tournante et le filet maillant dérivant. Il est probable que la population sous-régionale de cette espèce de raie, bien qu'encore abondante, montrera des signes de déclin dans les années à venir.

Les pêcheurs, témoins de l'effondrement des populations, sont contraints d'augmenter leur effort de pêche, de s'endetter lourdement et de se déplacer vers des zones de pêche de plus en plus lointaines, voire dangereuses, comme en Sierra Leone.

Globalement, on peut affirmer que les populations de Requins ont été très endommagées, voire, pour certaines espèces, totalement décimées par ces trente années d'exploitation ciblée et les captures accessoires des pêcheries non spécialisées. Les premiers témoins de cette dégradation sont bien sûr les pêcheurs, mais aussi les guides de pêche sportive, qui font partie des observateurs privilégiés des populations ichtyologiques.

L'archipel des Bijagos et la zone côtière de la Guinée-Bissau en général, à l'exception de quelques zones particulières (embouchures des Rio Buba et Rio Cacheu, des grands rios du Sud, des plus grands chenaux de l'archipel, comme le canal de Canhabaque et le canal d'Orango), sont mieux protégés contre l'exploitation industrielle du fait de hauts-fonds très étendus.

Encadré 10. La disparition locale du poisson-scie, signe de dégradation des stocks de Requins dans la sous-région de la CSRP

Au cours de ces dix dernières années, on a noté la disparition progressive des poissons-scies (*Pristidae*) dans l'ensemble de la sous-région, à l'exception de la Guinée-Bissau et de la Sierra Leone, comme l'ont attesté les enquêtes réalisées en 2005 et en 2006, dans le cadre du projet PSRA Requins, par la CSRP/FIBA et l'ONG française Noé Conservation. D'après ces enquêtes, il resterait quelques « poches de résistance » dans l'archipel des Bijagos, en Guinée-Bissau, et dans les zones côtières maritimes de Sierra Leone.

Les enquêtes réalisées en collaboration avec Noé Conservation (Ballouard et al., 2006) montrent que jusqu'aux années 1970, aux dires des pêcheurs rencontrés dans les six pays prospectés à cette occasion (le Cap-Vert n'a pas fait l'objet d'enquêtes, la configuration de son plateau continental n'étant pas favorable à la présence de telles espèces), l'espèce *Pristida spp* était commune. Bien que le poisson-scie n'ait jamais fait l'objet de captures ciblées, jusqu'à dix individus pouvaient être pêchés en une seule prise. Mais la majorité des captures étaient plutôt constituées d'un ou deux spécimens. Les captures semblaient relativement régulières dans certaines zones (une fois par semaine) et plus espacées dans d'autres (quelques prises dans l'année). En Guinée-Bissau notamment, l'espèce était même pêchée avec des techniques traditionnelles tels que le harpon ou les enclos. Il existait probablement des zones de concentration. En Mauritanie, les poissons-scies semblaient particulièrement abondants vers Tidra (banc d'Arguin). Sur le reste du littoral d'Afrique de l'Ouest, ils étaient surtout présents dans la région comprise entre la Casamance, au Sénégal, et Kamsar, en Guinée-Conakry, ainsi que plus au sud, au niveau de la Sierra Leone. Cela peut s'expliquer par la présence dans cette partie de la sous-région de nombreux

estuaires, qui semblent constituer l'habitat préférentiel du poisson-scie. Les enquêtes ont également mis en évidence la disparition, en l'espace d'une trentaine d'années, du genre *Pristis* dans la quasi-totalité de l'Afrique de l'Ouest.

La disparition des poissons-scies a vraisemblablement commencé dans les années 1970, date d'arrivée des pêcheurs migrants, du développement des nouvelles techniques de pêche et des monofilaments. D'après les témoignages de pêcheurs migrants, les poissons-scies auraient commencé à disparaître de la partie nord du Sénégal, la vague d'extinction se propageant progressivement vers le sud.

En Mauritanie, la dernière apparition du poisson-scie date de 1995. Au Sénégal, les dernières dates de capture varient d'un site à l'autre. C'est ainsi que les témoignages sont allés des années 1970 dans la partie nord à la date plus récente de 1992 au Cap Skiring. En Gambie, la dernière date évoquée est 1995. En Guinée, certains entretiens font état de captures en 2005 à Dar es Salam et à Dobiré, mais ces informations n'ont pas pu être vérifiées. Les déclarations de captures les plus crédibles datent de 1999, au nord de la Guinée, à la frontière avec la Guinée-Bissau. La Sierra Leone est susceptible d'abriter une population relictuelle de poissons-scies, un témoignage faisant état de captures récentes (en 2003 et en 2006) d'individus au niveau de l'estuaire nord des rivières Grandes et Petites Scarcies, puis de l'estuaire de la rivière Shabru.

C'est en Guinée-Bissau que la présence du poisson-scie est la plus vraisemblable. Lors de enquêtes réalisées en 2005 et en 2006, la capture la plus récente de la sous-région avait été signalée en Guinée-Bissau, en 2004, laissant supposer la présence encore actuelle de poissons-scies dans l'archipel des Bijagos.

L'abondance relative de Requins y attire de nombreuses pirogues venues de Casamance ou de Gambie, qui y effectuent de longues marées. Cependant, les pêcheurs sportifs et les communautés résidentes affirment que les populations ont considérablement diminué, certaines espèces de grands *Carcharhinidae* et le grand requin-marteau *Sphyrna mokarran* ayant particulièrement souffert de l'exploitation ciblée des pêcheries artisanales. Depuis l'année 2000, l'effort de pêche ciblé sur les Requins dans cette région est en régression, signe d'une chute sévère des rendements.

Les requins citron semblent être menacés en Mauritanie et en Guinée-Bissau, où les captures deviennent de plus en plus rares. Ailleurs dans la sous-région, ils ne sont presque plus jamais capturés. On peut craindre pour ces espèces une extinction dans l'ensemble de la sous-région.

Les eaux de la République de Guinée, qui abritaient dans les années 2000 des populations de Requins permettant des rendements supérieurs à ceux obtenus dans les autres pays de la sous-région, se sont appauvries, comme en témoigne la chute des captures et des rendements.



Ceci est sans nul doute lié à l'arrivée massive, depuis 1995, de pirogues spécialisées de Ghanéens de Gambie et de Sénégalais.

Seule la population de l'espèce *Rhizoprionodon acutus* pourrait montrer des signes d'accroissement, tout au moins localement. En effet, les guides de pêche sportive de l'archipel des Bijagos évoquent une augmentation des captures de cette espèce. Le rythme de reproduction de ce petit requin côtier (maturité sexuelle à 2 ou 3 ans), beaucoup plus élevé que celui des espèces fréquentant les mêmes zones, et la diminution de la prédation qu'il subissait de la part des Requins de taille plus importante pourraient lui avoir permis d'investir progressivement une niche écologique laissée vacante.

Enfin, il faut noter que le fait que les Requins partagent les mêmes niches écologiques que certaines espèces nobles (séramidés, courbine) ciblées par les pêcheries classiques favorise leur capture en prises accessoires. La raréfaction de plus en plus accentuée de ces ressources nobles et l'abondance relative de Requins jusqu'à une période récente ont poussé les pêcheurs à combler leur déficit de captures d'espèces nobles par des prises accessoires de Requins. Ces pratiques se sont développées au fur et à mesure que les produits dérivés des Requins se voyaient attribuer une valeur commerciale de plus en plus élevée. L'impact de cette stratégie sur l'écosystème marin et les chaînes trophiques, qui n'est pas suffisamment analysé, est probablement important.



CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

L'émergence et le développement d'une filière d'exploitation des Requins dans l'espace de la CSRP sont liés à des facteurs multiples qui ont engendré des changements significatifs dans l'organisation et la gestion des pêcheries. La valeur commerciale des ailerons sur les marchés asiatique et européen, d'une part, et la valeur acquise progressivement par certains produits dérivés (chair salée-séchée et fumée) sur le marché sous-régional, d'autre part, ont été à la base d'une ruée excessive vers les Requins.

Cette dynamique d'exploitation quasiment incontrôlée a fini par installer la filière dans une situation d'épuisement progressif des stocks, exposant nombre d'espèces à une menace sérieuse d'extinction.

Les effets négatifs de cette exploitation abusive n'ont pas tardé à se faire sentir au plan socio-économique et environnemental. Ils ont amené décideurs politiques, chercheurs et partenaires à s'interroger sur l'avenir de cette filière et sur les mesures de gestion et de conservation qui s'imposent. Le processus PSRA Requins, initié par la CSRP, ambitionne de contribuer à créer des conditions d'exploitation et de valorisation des Requins respectant l'impératif de maintien de l'équilibre entre les espèces qui évoluent dans les écosystèmes marins en Afrique de l'Ouest. Après quatre années de mise en œuvre effective du projet, des étapes importantes ont été franchies, mais le chemin à parcourir est encore long. Un engagement fort et une réelle appropriation des enjeux de la part de tous les acteurs concernés sont indispensables pour avancer dans cette voie.

1. Leçons apprises et gouvernance de la ressource

Les différentes études conduites à l'échelle nationale et sous-régionale ont mis en évidence la particularité de la pêche aux

Requins. Cette activité constitue une réelle menace pour l'avenir des ressources halieutiques et le maintien de l'équilibre des écosystèmes marins sur les côtes ouest-africaines. En effet, compte tenu de leur spécificité biologique, les populations de Requins ne peuvent supporter une exploitation intensive, celle-ci conduisant à leur raréfaction, qui a des conséquences néfastes sur l'écosystème, étant donné leur rôle de régulateurs (ils n'ont presque pas de prédateurs).

Or, on note aujourd'hui que le commerce des ailerons, principale activité de la filière, a accentué les convoitises sur les populations de Requins, poursuivies jusque dans leurs refuges les plus lointains. Cette situation est révélatrice de la tendance à la diminution des stocks, victimes de la mise en œuvre d'un effort de pêche.

En effet, conscients de l'existence d'un marché de l'aileron très rémunérateur, les acteurs de la filière développent des stratégies pour continuer à tirer profit de cette ressource en état de dégradation avancée. Par ailleurs, les commerçants exportateurs d'ailerons vers l'Asie du Sud-Est importent des produits manufacturés en retour. Ils accordent des prêts aux pêcheurs pour poursuivre la recherche d'ailerons, avec des coûts de production de plus en plus élevés. La taille des embarcations augmente, ainsi que leur puissance de propulsion, permettant d'effectuer des marées de plus en plus longues. On recherche de nouvelles zones de pêche en migrant vers des zones d'abondance. Dès lors, les pêcheurs s'endettent et ont du mal à abandonner cette activité. Ils sont prisonniers d'un cercle vicieux. Cette situation est à l'origine de la surexploitation globalisée de la ressource. Comme nous l'avons rappelé plus haut, certaines espèces sont menacées d'extinction, d'autres se sont éteintes localement.

Des signes témoignant de la surexploitation de la ressource sont perceptibles à travers la chute des captures, la baisse des

prises par unité d'effort et la diminution de la taille moyenne des individus débarqués. L'analyse des données biologiques sur les Requins débarqués sur le littoral sénégalais, effectuée dans le cadre du PAN Requins, révèle, même s'il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'état d'exploitation des espèces, que l'essentiel des individus capturés n'atteignent pas la taille de première maturité (Mar, 2008). Ce constat de baisse des rendements et de la taille de première capture avait été fait en Mauritanie dès l'année 2004.

Par ailleurs, la rentabilité économique de la pêche aux Requins préoccupe de plus en plus les acteurs spécialisés dans la valorisation de ces produits en raison, notamment, de la chute des captures.

Pour inverser cette situation, un effort doit être fait afin de gérer durablement les populations de raies et de requins. Cela implique de poursuivre le suivi des captures par groupe d'espèces, idéalement par espèce, et des différentes pêcheries, artisanales et industrielles, d'identifier les périodes et les habitats critiques pour les différentes espèces, de définir et d'estimer les risques de dégradation des stocks, de formuler et de faire appliquer des mesures de conservation. Ces mesures peuvent sembler secondaires au regard de l'urgence de l'aménagement d'autres grandes pêcheries commerciales ou de la capacité globale de pêche. Mais, dès lors que l'on ne peut évaluer avec certitude l'impact à moyen et long terme de l'effondrement des populations de super prédateurs dans l'écosystème, et dès lors que l'on considère que cet effondrement s'est déjà en partie produit, la conservation et la gestion durable des populations de Requins apparaissent comme urgentes et indispensables.

2. Options pour le futur

Au regard de la dégradation des ressources en Requins et des menaces d'extinction qui pèsent sur certaines espèces, la défi-

nition et la mise en œuvre de mesures de conservation et de gestion s'imposent comme un impératif interpellant tous les acteurs : pêcheurs, décideurs politiques, partenaires techniques et financiers. Les efforts déjà consentis à travers le projet PSRA Requins doivent être poursuivis et renforcés, étant donné l'ampleur et la complexité des défis (mise en place de zones de non-pêche, instauration d'une fiscalité dissuasive, reconversion d'une grande partie des acteurs spécialisés dans d'autres activités pour alléger l'effort de pêche sur les Requins).

La visibilité régionale que le projet a permis de donner à ces enjeux est une plus-value notable qui devrait faciliter la coordination et l'harmonisation des stratégies de conservation et de valorisation durable des Requins dans la sous-région. Une nouvelle dynamique d'organisation de l'exploitation des Requins doit être mise en place, dans un souci de conservation et de gestion durable de ces espèces. L'analyse des acquis et des défis à surmonter lors de la seconde phase du projet PSRA Requins recommande la mise en œuvre des options stratégiques suivantes.

1. Du côté des Etats :

- chercher à harmoniser les méthodes et les rythmes de collecte, de stockage et d'analyse de l'information scientifique sur les aspects biologiques et socio-économiques de la pêche aux Requins, et reverser l'information produite dans une base régionale ;
- finaliser et adopter les Plans nationaux d'action dans les pays qui n'en sont pas encore dotés, en cherchant dans la mesure du possible une harmonisation des objectifs, des règles et des méthodes avec les pays voisins ;
- mettre en œuvre les Plans d'action nationaux et les traduire en mesures de gestion et de conservation concrètes, appliquées et suivies, avec une estimation de l'impact de ces mesures sur les populations de raies et de requins ;

- imposer des mesures économiques, notamment des licences et des taxes spécifiques, pour capter la rente de la pêche aux Requins, encourager la recherche d'activités alternatives, réduire la pression de pêche et limiter l'entrée de nouveaux acteurs dans la filière ;

- impliquer dans la gestion des pêcheries de Requins les institutions chargées de la gestion des échanges commerciaux

(ministères du Commerce, Douanes, etc.) et mettre en place des taxes à l'exportation pour limiter la rentabilité de la filière pour les acteurs cachés.

2. Du côté de la CSRP et de ses partenaires :

- renforcer les efforts de formation des techniciens et des étudiants ainsi que les actions de communication et de sensibi-





lisation en direction des décideurs et du public ;

- rendre accessible une base de données régionale regroupant les informations scientifiques et facilitant l'accès aux réseaux d'expertise globaux et sous-régionaux, en valorisant notamment les compétences régionales (chercheurs, techniciens et étudiants) ;

- accompagner la mise en œuvre des plans d'action en cherchant à établir des liens avec d'autres initiatives régionales comme le projet d'appui à la réduction de la capacité de pêche ;

- renforcer les liens avec des conventions telles que la CITES et la CMS et chercher à faciliter l'intégration de leurs recommandations dans les réglementations nationales ;

- travailler sur les relations avec les aires marines protégées, qui constituent des outils de conservation, identifier les sites de repro-

duction, les sanctuaires, les nurseries, etc., et encourager la protection de ces espaces ;

- renforcer les liens avec les différents réseaux et initiatives de la sous-région.

Par ailleurs, rien ne pourra aboutir sans un travail concerté à l'échelle mondiale pour diminuer la demande des marchés internationaux. Alors seulement, les outils mis en place à l'échelle sous-régionale pourront apporter des résultats en termes d'amélioration du statut des espèces de Requins.

Ce travail doit se faire aussi et surtout au niveau international, par le biais du lobbying et de la sensibilisation des consommateurs, notamment. Des partenariats avec des organisations tels que WWF ou Greenpeace pourraient se développer, pour mener des campagnes de mobilisation auprès du grand public.

Références bibliographiques



ANONYME (2005). « Etudes de la trajectoire des pêcheries de sélaciens dans les pays de la CSRP », atelier régional de démarrage des études, rapport final, Dakar, octobre 2005.

ANONYME (2006). Rapport de l'Atelier sous-régional de restitution des résultats études - pays de la trajectoire des pêcheries d'élastomobranche (sélaciens) dans l'espace CSRP, Conakry, Guinée, 14-15 août 2006.

ANONYME (2006b). « Estudo de trajetoria da pescaria de raias e tubarao em Guiné-Bissau », julho 2006.

ANONYME (2006). « La trajectoire de la pêche de sélaciens en Mauritanie », mai 2006.

ANONYME (2007). « Synthèse analytique des bases de données du projet Système d'information et d'analyse des pêches (SIAP) », IRD/FIBA/PRCM/CSRP, 93 p.

ANONYME (2008). « Harmonisation des législations des pêches en matière d'exploitation des Requins dans l'espace de la CSRP », rapport de synthèse de travaux, Dakar, 14-16 octobre 2008, 22 p.

BLANC A. (1952). « Requins du Sénégal : cinq années de pêche (1946-1951) dans les eaux de la côte sud », Service de l'océanographie et des pêches maritimes/ministère de l'Economie rurale, République du Sénégal, 40 p.

CADENAT J. (1950). Rapport sur les sélaciens des côtes du Sénégal et plus spécialement sur les Requins, pp. 944-975 in *Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, tome XII, n° 4, Dakar, octobre 1950.

CAMHI M., FOWLER S., MUSICK J., BRÄUTIGAM A., FORDHAM S. (1998). *Sharks and Their Relatives : Ecology and Conservation*. Occasional Paper of the IUCN Species Survival Commission n° 20, IUCN, Gland, Switzerland.

CAPAPE C., DIOP M. et N'DAO M. (1994). « Observations sur 17 espèces de sélaciens d'intérêt économique capturés dans la région marine de Dakar-Ouakam (Sénégal Atlantique oriental tropical) », in *Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire*, Cheikh Anta DIOP, Dakar, 1994, séries A.47 : 87-102.

CHAVANCE P., BA M., GASCUEL D., VAKILY J. M. et PAULY D. (2004). « Pêcheries maritimes, écosystèmes et sociétés en Afrique de l'Ouest : un demi-siècle de changement », actes du Symposium international, Dakar, Sénégal, 24-28 juin 2002, 532 p. + annexes.

CLARKE S. C., MCALLISTER M. K., MILNER-GULLAND E. J., KIRKWOOD G. P., MICHIELSENS C. G. J., AGNEW D. J., PIKITCH E. K., NAKANO H. et SHIVJI M. S. (2006). « Global Estimates of Shark Catches using Trade Records from Commercial Markets », *Ecology Letters* 9 : 1115-1126.

CSRP (2007). « Situation générale du secteur des pêches dans les Etats membres de la CSRP. Les eaux de l'Afrique de l'Ouest, parmi les plus poissonneuses du monde... », CSRP, Dakar, 7 p.

CSRP (2001). Plan sous-régional d'action pour la conservation des raias et requins, septembre 2001, 9 p.

CURY P. et MISEREY Y. (2008). *Une mer sans poissons*, éd. Calmann-Levy, Paris, 283 p.

- DEME M. (2002). « Aspects socio-économiques des pêcheries de raies et de requins : état des lieux au Sénégal », rapport de consultation de la CSRP, août 2000, 17 p. + annexes.
- DEME M., MBAYE A. et BARRY M. D. (2005). « Etude de la trajectoire des pêcheries de séliaciens au Sénégal », rapport final, Centre de recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye, CRODT/ISRA, août 2006.
- DEME M. et NIAMADIO I. (2000). Rapport de synthèse sur l'exploitation des requins et des raies au Sénégal, CSRP, octobre 2000, 15 p. + annexes.
- DIOP M. et DUCROCQ M. (2006). « Les Requins de la sous-région CSRP : biologie, pêche et importance socio-économique. Analyse des causes de la surexploitation », communication à l'atelier CCLME, Dakar, juillet 2006, 5 p.
- DIOP M. (2005). Appui à l'élaboration du PAN Requins du Cap-Vert : rédaction du document du PAN Requins, mise en place du processus de validation du PAN Requins et identification d'un programme de travail pour 2005, rapport de mission, août 2005.
- DIOP M., DEME M., SALL A., DUCROCQ M. et NIAMADIO I. (2007). « Trajectoires des pêcheries de Requins (raies et requins) dans l'espace CSRP », rapport de synthèse des études de cas, FIBA/PRCM/CSRP, 48 p.
- DIOP M., DUCROCQ M., INEJIH A. et DIA A. D. (2007). « L'arrêt de la pêche aux séliaciens dans le Parc National du Banc d'Arguin – Mauritanie : enjeux et défis de la reconversion des acteurs », communication au Symposium international sur la pêche, Vancouver (Canada), février 2005, 12 p.
- DIOP M., INEJIH, C.A., BOUZOUA M., SIDINA E., HAMADY B., MEISSA A. et N'DIAYE B. (2004). Campagne d'évaluation des ressources démersales dans la ZEE de la Guinée-Bissau, rapport final, août 2004.
- DIOP M. et CHEIBANI M.M.O (2000). « Gestion et conservation des stocks de séliaciens. Etude de cas dans les pays de la CSRP. Cas de la Mauritanie : pêche, écobiologie et socio-économie », rapport final, CSRP, septembre 2000, 54 p. + annexes.
- DOUMBOUYA F., CAMARA M. C. et SOLIE K. (2006). « Le cas de la Guinée », rapport d'étude sur la trajectoire des pêcheries de séliaciens dans les pays de la Commission sous-régionale des pêches (CSRP), mai 2006.
- DUCROCQ M. et NIAMADIO I. (2002). Rapport de synthèse sous-régional sur l'exploitation des requins et des raies dans les pays membres de la CSRP.
- DUCROCQ M. (sous presse). *Apprendre à gérer les requins en Afrique de l'Ouest : un effort commun des pêcheurs, des commerçants, des scientifiques et des gestionnaires des pêches.*
- DUCROCQ M. (1999). « Exploitation des séliaciens par les pêcheurs du Sine Saloum : résultats des premières enquêtes et propositions pour une étude approfondie », rapport de mission, 25 février-8 mars 1999, Projet régional de recherches sur les raies et les requins/Fondation internationale du banc d'Arguin FIBA/ UICN, 24 p. + annexe.
- DUCROCQ M. (2000). « Première contribution à l'étude spécifique des populations de poissons cartilagineux dans l'archipel des Bijagos, Guinée-Bissau », UICN, Bissau (GUB), 1997. Actes de l'Atelier sous-régional sur la gestion durable des raies et des requins en Afrique de l'Ouest à Saint-Louis du Sénégal en avril 2000, FIBA, Nouakchott (RIM), 2000.
- DUCROCQ M. et DIALLO M. O. (2000). Mémoire sur l'exploitation des poissons cartilagineux en République de Guinée, NSHB, Conakry, Guinée, 2000.
- DUCROCQ M. (2004). Soixante ans de pêche en Afrique de l'Ouest, CSRP/FIBA, poster.
- DUCROCQ M. (1997). Projet d'amélioration des connaissances et de la conservation des ressources en poissons cartilagineux de la zone côtière de la Guinée-Bissau et du Parc National du Banc d'Arguin, réunion constitutive du réseau de planification côtière en Afrique de l'Ouest, Union mondiale pour la nature, Bubaque (Guinée-Bissau), 24-26 novembre 1997, 8 p.
- DUCROCQ M. (1999). Etude des filières d'exploitation des Requins de la côte ouest-africaine, mission conjointe DOPM/FIBA.UICN en Gambie du 26-29 mai 1999, FIBA, Nouakchott (RIM), 1999.
- DUCROCQ M. (1998). *Guide d'identification des espèces de poissons cartilagineux rencontrés dans l'archipel des Bijagos, Guinée-Bissau*, UICN, Bissau (GUB).
- DUCROCQ M., SIDI M. L. O. et YARBA L.O. (2005). « Comment le Parc National du Banc d'Arguin est devenu le plus grand sanctuaire d'Afrique pour les requins », FIBA/CSRP, 5 p.
- DUCROCQ M., TOUS P. et BUCAL D. (1997). « Première contribution à l'étude des populations de poissons cartilagineux dans l'archipel des Bijagos », rapport de mission de formulation d'un projet de recherche d'octobre 1997 à octobre 1999, UICN-CIPA, juin 1997, 36 p.
- FAO (2001). « Aménagement des pêcheries 1. Conservation et gestion des Requins », *Directives pour une pêche responsable*, n° 4, suppl. 1, FAO, Rome, 2001, 59 p.
- FAO (1999). IPOA-Shark - International Plan of Action for reducing Incidental Catch of Seabirds in Longline Fisheries, International Plan of Action for the Conservation and Management of Sharks, International Action for the Management of Fishing Capacity, FAO, Rome, 1999, 26 p.
- FAO (1998). Projet de rapport : « Appendice F. Plan d'action international pour la conservation et la gestion des Requins », consultation sur la gestion de la capacité de pêche, la pêche aux Requins et les captures accidentelles d'oiseaux de mer par les palangriers, Rome, Italie, 26-28 octobre 1998, 9 p. + annexe.
- FAO, COPACE (1988). « Les ressources halieutiques de la ZEE mauritanienne : description, évaluation et aménagement », rapport du deuxième groupe de travail CNROP/FAO/ORSTOM, Nouadhibou, Mauritanie, 15-22 novembre 1988, COPACE/PACE séries n° 89/49, 222 p.
- FAILLER P., DIOP M., DIA M. A., INEJIH O., C.A. In Tous, P. (éds) (2006). « Evaluation des stocks et aménagement des pêcheries de la ZEE mauritanienne », rapport du cinquième groupe de travail IMROP, Nouadhibou, Mauritanie, 9-17 décembre 2002, COPACE/PACE séries n° 06/66, FAO, Rome, 2006, 197 p.
- JOSSE et GARCIA (1986). « Description et évaluation des ressources halieutiques de la ZEE mauritanienne », rapport du groupe de travail CNROP/FAO/ORSTOM, Nouadhibou, Mauritanie, 16-24 septembre 1985, COPACE/PACE séries n° 86/37, 310 p.
- MAR N. M. (2008). « Ecobiologie et distribution spatio-temporelle des élasmobranches sur le littoral sénégalais », mémoire de master, UCAD, Dakar, 52 p.
- NIAMADIO I. (2000). « La gestion et la conservation des séliaciens au Sénégal : aspects biologiques », rapport définitif, Commission sous-régionale des pêches, août 2000, 17 p. + annexes.
- NIAMADIO I. (2001). « L'exploitation des requins et des raies en Guinée-Bissau : situation présente et perspectives », rapport de mission, CSRP, juin 2001, 22 p.
- NJAI A. E. (2005). « Trajectory of the Shark Fishery in the Gambia », décembre 2005.
- ROBILLARD M. et CANDICE Y. (2005). « Statut et conservation des poissons-sciés et autres chondrichthyens menacés en Afrique de l'Ouest », rapport de synthèse, FIBA/PRCM/CSRP/Noé Conservation, 51 p.
- SANCHEZ J. G. (1989). *Catalogo dos principais peixes marinhos da República da Guiné-Bissau*, Publicações avulsas do INIP, 16, 149 p.
- SALL A. (2006). « Les migrations de pêcheurs de Requins (raies et requins) dans l'espace de la Commission sous-régionale des pêches (CSRP). Analyse des facteurs dynamisant les cycles migratoires : mutations enregistrées ces trente dernières années et tendances actuelles ».
- SALL A. (1999). « Contraintes au développement du marché sous-régional du poisson transformé. Etude de cas du site de Joal », étude ICSF.
- SEISAY M. B. D, ELLIOT J. et TAYLOR T.D.K. (2006). « Trajectoire des pêcheries de séliaciens (raies et requins) en Sierra Leone », juin 2006.
- TOUS P., DIOP M., DIA M. A. et INEJIH C. A. (2002). « Port-Etienne et les pêcheries des côtes mauritaniennes dans la première moitié du xx^e siècle », poster.
- UE (2009). Communication de la commission au Parlement européen et au conseil relatif au Plan d'action communautaire pour la conservation et la gestion des requins, COM (2009), 40 final, Bruxelles, 18 p.
- WWF (2000). *WAMER Social and Economic Indicators*, 2000.

Voir aussi les sites suivants :

- www.lafiba.org
- www.fao.org
- www.csrp.org

Sigles et acronymes

CIPA : Centro de Investigaçao Pesqueira Aplicada

CITES : Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (Convention internationale sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction)

CMS : Convention on Migratory Species (Convention sur la conservation des espèces migratrices)

CNCAS : Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal

CNSHB : Centre national des sciences halieutiques de Bousoura (Guinée)

COFI : Comité des pêches de la FAO

CPM : Centre de pêche de Missirah (Sénégal)

CRODT : Centre de recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye

CSRP : Commission sous-régionale des pêches

DOPM : Direction de l'océanographie et des pêches maritimes

DPM : Direction des pêches maritimes

FAO : United Nations Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)

FD : Fisheries Department (Département des pêches)

FIBA : Fondation internationale du banc d'Arguin

GIE : groupement d'intérêt économique

IMAPEC : Industrie mauritanienne de pêche

IPOA Sharks : International Plan Of Action for the Conservation and Management of Sharks (Plan d'action international pour la conservation et la gestion des Requins)

IRD : Institut de recherche pour le développement

ISRA : Institut sénégalais de recherche agricole

IMROP : Institut mauritanien de recherches océanographiques et des pêches

INDP : Instituto Nacional de Desenvolvimento das Pescas (Institut national de développement des pêches)

IPIMAR : Institut portugais de recherches maritimes

ISTAM : Improve Scientific and Technical Advices for Fisheries Management

IWMC : International Wildlife Management Consortium

PAN Requins : Plan d'action national pour la conservation et la gestion durable des populations de Requins

PAI Requins : Plan d'action international pour la conservation et la gestion durable des populations de Requins

PNBA : Parc national du banc d'Arguin

PRCM : Programme régional de conservation de la zone côtière et marine

PSRA Requins : Plan sous-régional d'action pour la conservation et la gestion durable des populations de Requins

SIAP : Système d'information et d'analyse des pêches

SIGP : Société industrielle de la grande pêche

UICN : Union mondiale pour la nature

WI : Wetlands International

WWF : World Wide Fund for Nature (Fonds mondial pour la nature)

ZEE : zone économique exclusive

Glossaire

Batoïdes : ce groupe, qui est celui des raies au sens large, inclut la raie-guitare de mer, le poisson-scie et la torpille (raie électrique). Ces poissons, dotés d'un aplatissement dorso-ventral, sont généralement adaptés à la vie benthique. Leurs nageoires pectorales, très développées, sont soudées au tronc comme des ailes. Ils possèdent entre cinq et six paires d'ouvertures branchiales sur la face ventrale. On en dénombre quelque 600 espèces dans le monde.

Capacité de pêche : ensemble des moyens de capture disponibles pendant une période donnée dans une zone déterminée.

Capture accessoire : s'emploie dans le cas d'une espèce capturée à l'occasion d'une pêche ciblée sur une autre espèce ou un autre groupe d'espèces. Le fruit de ces captures non intentionnelles est la plupart du temps rejetés en mer.

Chalut : engin de pêche constitué d'un filet ayant une forme d'entonnoir, prolongé à l'ouverture par des ailes pour élargir la portée, et traîné par un ou deux navires (chalutiers). Le chalut permet de capturer les nombreuses espèces qui vivent au fond ou juste au-dessus du fond des océans.

Chimères : groupe de chondrichthyens, distinct des élastombranches (Requins et raies), qui comprend environ 35 espèces,

toutes marines. Les chimères ont une grosse tête, une peau lisse sans écailles et possèdent souvent un filament caudal très allongé. L'arrête antérieure de leur première nageoire dorsale est munie d'un fort aiguillon.

Démersale (espèce) : espèce qui vit près du fond des océans et non loin des côtes, et qui s'alimente au fond ou à proximité. Par exemple, les merlus sont des poissons démersaux.

Durable (pêche) : pêche qui permet une exploitation des espèces à long terme, sans en compromettre le renouvellement.

Effort de pêche : ensemble des moyens mis en œuvre par les navires pour capturer les ressources halieutiques pendant une période donnée et dans une zone déterminée (nombre et taille des bateaux, des filets et des moteurs, temps de pêche et appareillage électronique mis en œuvre pour rechercher les poissons).

Espèce cible, ciblée : espèce sur laquelle le pêcheur a décidé de porter son activité de pêche et à laquelle il a adapté son matériel.

Palangre : engin de pêche dormant constitué d'une ligne en Nylon de longueur variable munie de nombreux hameçons appâtés pour attirer et capturer les poissons. Certaines palangres peuvent atteindre des centaines de kilomètres et

être munies de plusieurs dizaines de milliers d'hameçons.

Pêche ciblée : pêche destinée à la capture d'une espèce cible.

Pêcheries : ensemble des bateaux et des engins de pêche qui ciblent une espèce. On parle de pêcherie de thons, de sardines ou encore de morues.

Pélagique (espèce) : espèce vivant dans la couche d'eau superficielle des océans. Les multiples espèces de phytoplancton, zooplancton et de nombreuses espèces de poisson (sardines, anchois, sprat...) sont des espèces pélagiques.

Raies : poissons à squelette cartilagineux apparenté aux Requins. Les raies appartiennent à l'ordre des rajiformes et à la sous-classe des élastombranches. Cet ordre comprend les poissons-scies (pristidés), les raies-guitares (rhinobatidés), les pastenagues, les torpilles ou raies électriques, les mantes et les raies. Les raies sont présentes dans tous les océans du monde ; certaines peuplent également les estuaires tropicaux et subtropicaux.

Requins : les vrais requins sont généralement fusiformes, bien qu'un petit nombre d'espèces épousent la forme des raies, et possèdent entre cinq et sept paires d'ouvertures branchiales. On en dénombre environ 400 espèces dans le monde.

Sélection (pêche sélective) : pêche qui permet, grâce à des engins appropriés, de ne prélever que les espèces ciblées.

Taille minimale de capture : taille des individus d'une espèce ou d'un groupe d'espèces en dessous de laquelle sont interdits le stockage à bord, le transbordement, le transport, le débarquement et la commercialisation. Ces réglementations sont adoptées afin de permettre aux juvéniles de devenir adultes.

Annexe. LE PAI, ses objectifs et ses principaux aspects (FAO, 2001)

Le PAI Requins est un plan non contraignant qui vise, au moyen notamment d'une coopération entre Etats, à améliorer l'information statistique et le suivi des populations de Requins afin de mettre en place des mesures de conservation et de gestion. A l'échelle mondiale, l'unique outil de conservation et de régulation du commerce international est la Convention internationale sur le commerce des espèces menacées (CITES). Hormis le requin pèlerin, *Cetorhinus maximus*, et le requin-baleine, *Rhincodon typus*, inscrits depuis 2002, aucun requin n'était classé dans les annexes de la CITES. Pourtant, c'est bien le commerce international qui est à l'origine de la surexploitation et de l'extinction locale de nombreuses espèces. En 1994, la 9^e conférence de la CITES a adopté une résolution demandant à la FAO et à d'autres organisations internationales de gestion de la pêche d'établir des programmes pour collecter des données biologiques et commerciales sur les espèces de Requins. La FAO devait réunir les informations nécessaires pour élaborer et proposer des directives devant déboucher sur un plan d'action. C'est ainsi que le PAI a été élaboré par le groupe de travail technique sur la conservation et la gestion des Requins, réuni à Tokyo du 23 au 27 avril 1998, ainsi que par la consultation sur la gestion des capacités de pêche, l'aménage-

ment des pêcheries de Requins et la capture accessoire des oiseaux de mer dans les pêches à la palangre, qui a eu lieu à Rome du 26 au 30 octobre 1998. Depuis le lancement de la procédure d'élaboration du PAI Requins, quelques organes régionaux ont commencé à encourager leurs pays membres à collecter des informations sur les Requins.

Le PAI Requins comprend 31 paragraphes et 2 annexes, qui ont été adoptés par les pays membres du COFI à la réunion du 26 au 30 octobre 1998. Le COFI a ensuite fait sien le PAI Requins lors de sa 23^e session, qui s'est tenue à Rome du 15 au 19 février 1999.

Le PAI Requins a pour but d'assurer la conservation et la gestion des Requins et leur exploitation durable. La réalisation de cet objectif s'appuie sur trois principes directeurs :

- **la participation.** Les Etats contribuant par leurs activités de pêche à la mortalité d'une espèce ou d'un stock devraient participer à la gestion de ceux-ci ;
- **le maintien des stocks.** Les stratégies de gestion et de conservation devraient viser à maintenir les taux de mortalité liés à la pêche à un niveau qui ne compromet pas la viabilité de chaque stock, en appliquant le principe de précaution ;
- **la prise en compte de considérations nutritionnelles et socio-économiques.**

Les objectifs et les stratégies de gestion et de conservation devraient tenir compte du fait que, dans certains pays et/ou régions à faibles revenus et à déficit vivrier, les captures de Requins représentent une source traditionnelle et substantielle de nourriture, d'emploi et/ou de revenus. Ces pêcheries devraient être gérées dans une perspective durable, afin de continuer à assurer nourriture, emplois et revenus aux populations locales.

Lors de l'élaboration du PAI Requins, la FAO a demandé aux Etats, aux organisations régionales d'aménagement des pêcheries et à d'autres entités participant à la gestion des pêches de mettre sur pied les cadres politiques, juridiques et institutionnels appropriés, d'adopter des mesures en faveur de la conservation et de l'exploitation à long terme des ressources halieutiques en Requins. La FAO a fourni un appui aux pays pour l'application du PAI Requins. Elle aide les pays à élaborer et à mettre en œuvre leur Plan d'action Requins, par le biais de projets d'assistance technique conçus spécifiquement pour chaque pays, financés par les crédits du programme ordinaire et des fonds extrabudgétaires mis à la disposition de l'Organisation à cette fin. La FAO, par l'intermédiaire de son Comité des pêches, produit tous les deux ans un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PAI Requins.

Familles	Noms scientifiques	Pays où l'espèce est présente							
		Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée-Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Leone	
Hemigaleidae	<i>Paragaleus pectoralis</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Carcharhinidae	<i>Prionace glauca</i>	✓							
Pristidae	<i>Pristis microdon</i>		✓						
Pristidae	<i>Pristis pectinata</i>		✓	✓	✓				
Pseudotriakidae	<i>Pseudotriakis microdon</i>	✓							
Myliobatidae	<i>Pteromylaeus bovinus</i>			✓					
Rajidae	<i>Raja ackleyi</i>						✓		
Rajidae	<i>Raja alba</i>					✓		✓	
Rajidae	<i>Raja circularis</i>					✓			
Rajidae	<i>Raja clavata</i>					✓			
Rajidae	<i>Raja confundens</i>		✓				✓		
Rajidae	<i>Raja herwigi</i>	✓							
Rajidae	<i>Raja leucosticta</i>		✓						
Rajidae	<i>Raja maderensis</i>		✓				✓		
Rajidae	<i>Raja miraletus</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Rajidae	<i>Raja montagui</i>					✓			
Rajidae	<i>Raja naevus</i>					✓			
Rajidae	<i>Raja straeleni</i>		✓	✓			✓		
Rajidae	<i>Raja undulata</i>					✓			
Rhinobatidae	<i>Rhinobatos albomaculatus</i>			✓					
Rhinobatidae	<i>Rhinobatos cemiculus</i>		✓	✓		✓	✓	✓	
Rhinobatidae	<i>Rhinobatos irvinei</i>		✓	✓			✓		
Rhincodontidae	<i>Rhincodon typus</i>			✓					
Rhinopteridae	<i>Rhinoptera marginata</i>			✓				✓	
Rhinobatidae	<i>Rhinobatos rhinobatos</i>		✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Carcharhinidae	<i>Rhizoprionodon acutus</i>	✓		✓	✓	✓	✓		
Rhynchobatidae	<i>Rhynchobatus luebberti (CR)</i>			✓					

Scyliorhinidae	<i>Scyliorhinus canicula</i>							✓	
Scyliorhinidae	<i>Scyliorhinus cervigoni</i>			✓					
Scyliorhinidae	<i>Scyliorhinus stellaris</i>			✓	✓				
Somniosidae	<i>Scymnodon obscurus</i>	✓							
Sphyrnidae	<i>Sphyrna couardi</i>			✓	✓				
Sphyrnidae	<i>Sphyrna lewini</i>		✓	✓					
Sphyrnidae	<i>Sphyrna mokarran</i>			✓					✓
Sphyrnidae	<i>Sphyrna zygaena</i>	✓			✓				✓
Squalidae	<i>Squalus acanthias</i>	✓		✓	✓				
Squalidae	<i>Squalus blainvilliei</i>		✓	✓	✓				
Squalidae	<i>Squalus megalops</i>			✓					
Squalidae	<i>Squatina aculeata</i>		✓	✓					
Squalidae	<i>Squatina oculata</i>		✓	✓	✓				
Squalidae	<i>Squatina squatina (CR)</i>								
Dasyatidae	<i>Taeniura grabata</i>	✓							
Torpedinidae	<i>Torpedo bauchotae</i>								
Torpedinidae	<i>Torpedo marmorata</i>			✓					
Torpedinidae	<i>Torpedo nobiliana</i>			✓					
Torpedinidae	<i>Torpedo torpedo</i>			✓	✓				
Dasyatidae	<i>Urogymnus asperinus</i>			✓					
Zanobatidae	<i>Zanobatus schoenleinii</i>		✓	✓	✓				

Source : projet S/AP et résultats du projet PSRA Requins

Légende

Catégories	Légende							
	Communes	Très fréquentes	Fréquentes	Assez fréquentes	Peu fréquentes	Rares	Très rares	

Remerciements

Ce document est le fruit du travail non seulement de l'équipe PSRA Requins (Mika DIOP et Justine DOSSA) de la FIBA à la CSRP, mais aussi des intervenants, experts et partenaires engagés dans ce projet. Pour leur contribution, l'équipe du projet remercie les institutions nationales chargées de la mise en œuvre des PAN Requins, les ONG nationales, les formateurs de diverses universités et instituts de recherche, les responsables des PAN Requins et les équipes d'enquêteurs. L'équipe du projet remercie également tous les membres de l'équipe de la FIBA pour leurs multiples relectures de ce rapport et leur contribution à la mise en forme de ce document.

Nos sincères remerciements vont aux bailleurs de fonds réunis dans le cadre du

PRCM (Fondation MAVA, ambassade des Pays-Bas à Dakar, coopération espagnole), grâce auxquels la mise en œuvre de ce projet a été possible; à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce document, notamment M. Amadou Ciré KANE, secrétaire permanent de la CSRP, et tout le personnel de la Commission, pour le cadre de travail convivial offert à l'équipe du projet PSRA Requins.

La liste non exhaustive des personnes ayant collaboré directement à la préparation de ce document s'établit comme suit : Mohamed B. D. SEISAY, *principal fisheries officer* (MFMR, Sierra Leone); Josie ELLIOT, *socioeconomic fisheries consultant* (Freetown, Sierra Leone); Tomy TAYLOR, *senior fisheries officer*, surveillance (MFMR, Sierra Leone);

Vera GOMINHO (INDP, Cap-Vert); Sandra CORREIA (INDP, Cap-Vert); Framodou DOUMBOUYA, biologiste des pêches (CNSHB, Guinée); Mohamed Cappel CAMARA, sociologue, professeur d'université (Guinée); Kopé SOLIE, socio-économiste (CNSHB, Guinée); Alkaly DOUMBOUYA (CNSHB, Guinée); Moustapha DEME, économiste (CRODT, Sénégal); Adama MBAYE, sociologue (CRODT, Sénégal); Mariama D. BARRY, biologiste (CRODT/ISRA, Sénégal); Lamine MBAYE (DPM, Sénégal); Aliou SALL, sociologue (CREDETIP, Sénégal); Hamady DIOP (CSRP, Sénégal); Adiatou E. NJAI (FD, Gambie);

Asberr Natoumbi MENDY, *senior fisheries officer* (FD, Gambie); Abdou Daïm DIA, sociologue des pêches (IMROP, Mauritanie); Khallahi Ould Momed FALL, halieute (IMROP, Mauritanie); Lamine CAMARA, biologiste (MPEM, Mauritanie); Hugo Nosoliny VIEIRA (CIPA, Guinée-Bissau); Inluta INCOM (CIPA, Guinée-Bissau); Duarte BUCAL (CIPA, Guinée-Bissau); Antoine CADI (Noé Conservation); Marine ROBILLARD (Noé Conservation); Yvon CANDICE (Noé Conservation); Bernard SERET, biologiste (IRD, France); Anne-Lise VERNET, stagiaire (IRD, France); Mathieu DUCROCQ (IUCN, Mauritanie).

Imprimé sur papier certifié FSC, blanchi sans chlore

Crédits photos : J. Dossa, M. Diop, M. Ducrocq,
I. Ndiaye, A. Araujo, E. Ramos, Robillard & Yvon.
En Haut ! Photographies aériennes par cerf-volant, www.enhaut.org

Conception et réalisation : David Barel pour *Espaces Fines!*, Arles, France

Fabrication : Dorothée Xainte pour Ton direct

Imprimé par l'imprimerie Corlet à Condé-sur-Noireau, 2^e trimestre 2011

ISBN : 978-2-918445-03-6



La Commission sous-régionale des pêches (CSRP) est un organisme intergouvernemental créé le 29 mars 1985 par voie de convention. La Commission regroupe sept Etats (le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone) qui se sont engagés à mettre en place les instruments appropriés à la conservation et à la gestion durable de leurs ressources halieutiques. La République du Sénégal abrite le siège de la Commission.

La CSRP est chargée de la coordination et de l'harmonisation des politiques de pêche à l'échelle de la sous-région ouest-africaine. A travers son Plan d'action stratégique, la CSRP propose à ses partenaires un cadre d'intervention cohérent pour la conception et la mise en œuvre de projets et de programmes de développement du secteur de la pêche. Le secrétariat permanent est l'organe d'exécution de la CSRP, chargé de la mise en œuvre des décisions prises par la Conférence des ministres. Il est dirigé par un secrétaire permanent, sous l'autorité directe du président de la Conférence des ministres. Le comité de coordination est l'organe technique et consultatif de la CSRP, chargé du suivi de l'exécution des différentes décisions prises par la Conférence des ministres.

La Conférence des ministres, quant à elle, est l'organe suprême de décision de la CSRP. Elle est constituée des ministres chargés des pêches des différents Etats membres.

Les principaux objectifs assignés à la Commission consistent à :

- harmoniser les politiques en matière de gestion, d'exploitation et de conservation des ressources halieutiques dans la sous-région ;
- développer la capacité des pays à entreprendre des recherches dans le secteur des pêches au plan sous-régional ;
- développer la coopération sous-régionale en matière de surveillance des pêches ;
- encourager la création de sociétés conjointes et la conclusion d'accords de pêche entre les pays de la sous-région ;
- adopter des stratégies communes dans les instances internationales.

Trente années d'exploitation des Requins en Afrique de l'Ouest

La valeur commerciale des ailerons sur les marchés asiatique et européen, d'une part, et la valeur acquise progressivement par certains produits dérivés (chair salée-séchée et fumée) sur le marché sous-régional, d'autre part, ont été à la base d'une ruée excessive vers les Requins. Cette dynamique d'exploitation quasiment incontrôlée a fini par installer la filière dans une situation d'épuisement progressif des stocks, exposant nombre d'espèces à une menace d'extinction.

Le processus PSRA Requins, initié par la CSRP, ambitionnait de contribuer à créer des conditions d'exploitation et de valorisation des Requins respectant l'impératif de maintien de l'équilibre entre les espèces qui évoluent dans les écosystèmes marins en Afrique de l'Ouest. Après quatre années de mise en œuvre du projet, des étapes importantes ont été franchies mais le chemin à parcourir est encore long. Aussi, un engagement fort et une réelle appropriation des enjeux de la part de tous les acteurs concernés sont indispensables pour pérenniser les acquis et arriver ainsi à la conservation et à une gestion rationnelle des populations de Requins.

MIKA DIOP
JUSTINE DOSSA

